

**Univerzita Karlova v Praze**

**Filozofická fakulta**

**Ústav románských studií**

Filologie – románské jazyky – francouzský jazyk

Jaroslav Štichauer

**La dérivation suffixale nominale  
en français préclassique**

**Nominální sufixální derivace v předklasické francouzštině**

**The nominal suffixal derivation in pre-classical French**

Disertační práce

Vedoucí práce - Prof. PhDr. Bohumil Zavadil, CSc.

2012

Prohlašuji, že jsem disertační práci napsal samostatně s využitím pouze uvedených a řádně citovaných pramenů a literatury a že práce nebyla využita v rámci jiného vysokoškolského studia či k získání jiného nebo stejného titulu.

V Praze dne 30. března 2012

Qu'il me soit permis d'exprimer ici ma gratitude au Professeur Bohumil Zavadil, directeur de ma thèse, pour son soutien et sa patience.

Que toutes les personnes avec lesquelles j'ai pu, à diverses occasions, consulter des problèmes concernant la morphologie et l'évolution de la langue française, trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

## **Anotace**

Předkládaná disertační práce se zabývá jmennou sufixální derivací v předklasické francouzštině (cca 1550-1610). Na základě excerpcí vybraných děl a práce se základními dostupnými korpusy, zejména Frantextem, se snaží nejprve vymezit základní pojmy (norma, problematika periodizace, produktivita, lexikalizace, paradigmaticizace, otázka panchronní působnosti slootovorných pravidel aj.) a na vybraném lexikálním materiálu otestovat operacionalitu teorie optimality (OT) a dalších mechanismů (paradigmatizace aj.) v diachronní perspektivě. V několika monotematických kapitolách pak analyzuje z diachronního pohledu několik vybraných sufixů (*-age*, *-aison*, *-ance*, *-ment*, aj.).

## **Annotation**

The present PhD thesis deals with nominal suffixal derivation in pre-classical French (about 1550-1610). Based both on traditional data collection and on available digital corpuses, especially Frantext, it first strives to define basic concepts such as language standard, problems of periodization, productivity, lexicalization, paradigmaticization, panchronic validity of word-formation rules etc. On selected derivational patterns, it also tests the operationality of Optimality theory (OT) and other mechanisms (i.a. paradigmaticization) in diachronic perspective. In several follow-up chapters, it then analyzes, from a diachronic point of view, a number of suffixes (*-age*, *-aison*, *-ance*, *-ment*, etc.).

## **Annotation**

La présente thèse analyse la dérivation suffixale nominale en français préclassique (environ 1550 – 1610). Basée à la fois sur la collecte traditionnelle de données et sur l'utilisation des corpus informatisés, notamment Frantext, elle cherche d'abord à définir un certain nombre de concepts fondamentaux (norme linguistique, problème de la périodisation, productivité, lexicalisation, paradigmatization, validité panchronique des règles de construction de lexèmes, etc.). Elle teste, sur un choix de patrons dérivationnels, la pertinence de la théorie de l'optimalité (OT) et d'autres mécanismes (paradigmatization, etc.) dans une perspective diachronique. Un certain nombre d'études monothématiques analysent par la suite l'évolution en diachronie de quelques suffixes et patrons dérivationnels (*-age*, *-aison*, *-ance*, *-ment*, etc.).

**Klíčová slova** : předklasická francouzština, vývoj jazyka, lexikalizace, norma, morfologie, periodizace, paradigma, teorie optimality, produktivita, diachronie.

**Key words** : pre-classical French, language development, lexicalization, language standard, morphology, periodization, paradigm, optimality theory, productivity, diachrony.

**Mots-clés** : français préclassique, évolution de la langue, lexicalisation, norme linguistique, morphologie, périodisation, paradigme, théorie de l'optimalité, productivité, diachronie.

## T A B L E

<b><u>0. Introduction – pourquoi le français préclassique?</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>1. Position du problème – la dérivation suffixale en français préclassique</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>2. Les sources</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>3. Le problème de la périodisation</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>4. Notion de chronolecte</u></b>	<b><u>19</u></b>
<b><u>5. Le problème de la norme</u></b>	<b><u>22</u></b>
<b><u>6. Le concept de lexicalisation</u></b>	<b><u>31</u></b>
<b><u>7. La productivité</u></b>	<b><u>38</u></b>
<b><u>8. La notion de blocage</u></b>	<b><u>45</u></b>
<b><u>9. La théorie de l'optimalité</u></b>	<b><u>51</u></b>
<b><u>10. Diachronie versus panchronie</u></b>	<b><u>61</u></b>
<b><u>11. Evolution des noms de qualité (Nq) déadjectivaux</u></b>	<b><u>74</u></b>
<b><u>12. Evolution des déverbaux en <i>-ment</i> en français préclassique et classique</u></b>	<b><u>84</u></b>
<b><u>13. L'infinitif substantivé concurrent des déverbaux : exemple de : <i>le penser vs le pensement vs la pensée</i></u></b>	<b><u>110</u></b>
<b><u>14. Les dérivés formés à partir de la base <i>assassin-</i> : un essai d'archéologie lexicale</u></b>	<b><u>116</u></b>
<b><u>15. Etude d'un suffixe atypique : <i>-aison</i></u></b>	<b><u>127</u></b>
<b><u>16. Que peut-on dire d'un hapax – exemple de <i>huguenotage</i></u></b>	<b><u>136</u></b>

<b><u>17. Jean Pallet et son témoignage sur le lexique du français préclassique</u></b>	<b><u>139</u></b>
<b><u>18. Réussir, réussite – la réussite d'un emprunt est-elle prédictible?</u></b>	<b><u>147</u></b>
<b><u>19. Conclusion</u></b>	<b><u>157</u></b>
<b><u>Références</u></b>	<b><u>159</u></b>
<b><u>Sources</u></b>	<b><u>176</u></b>

**Note:** Un certain nombre de chapitres sont des versions remaniées et souvent élargies des textes que nous avons publiés précédemment. Ce sont notamment les chapitres 12 (Štichauer 2010a), 14 (Štichauer 2007), 17 (Štichauer 2005), 18 ( Štichauer 2010). Les textes des chapitres 10 et 11 sont basées sur les communications que nous avons présentées, respectivement, aux colloques de Dijon (juin 2011) et de Nancy (septembre 2011).



Qui pourrait rendre raison de la fortune de certains mots et de la proscription de quelques autres?

**La Bruyère**

Je me demande, poursuivit-il d'une voix plus lente, quel est le mot pour dire „couper les pieds“? Ôter la tête de quelqu'un, c'est „décapiter“. Pour les yeux, „énucléer“, pour les testicules, „émasculer“. Mais pour les pieds? Que dit-on? „épédestre“?

- Rien, dit Danglard, on ne dit rien. Le mot n'existe pas parce que l'acte n'existe pas. Enfin, il n'existait pas encore. Mais un type vient de le créer, sur le continent inconnu.

- C'est comme pour le mangeur d'armoire. Il n'y a pas de mot.

-Thékophage, proposa Danglard.

**(Fred Vargas, *Un lieu incertain*)**

## **0. Introduction - pourquoi le français préclassique?**

Que le français du XVI<sup>e</sup> siècle reste un champ d'étude relativement peu exploré est un constat que beaucoup d'auteurs (cf., entre autres, Rainer 2008, Vachon 2010) ont fait depuis longtemps. Ceci est encore d'autant plus vrai quand on observe les études lexicales et, à plus forte raison, morphologiques. En l'absence d'un grand dictionnaire moderne (cf. Matoré 1988) qui couvrirait la période de ce que l'on appelle désormais le français préclassique (cf. infra), toute analyse repose essentiellement sur des corpus informatisés, qu'il s'agisse de textes littéraires ou d'ouvrages lexicographiques. Or comme le fait remarquer Wooldridge (1998: 224), la quantité de ces ressources, auxquelles il faut ajouter Frantext, est encore loin d'être satisfaisante : „Une description globale du lexique du français du XVI<sup>e</sup> siècle exige, à la fin du XX<sup>e</sup>, qu'elle soit fondée sur un grand corpus informatisé de textes, dans des éditions d'époque, et de dictionnaires anciens, tels Marquis, Poille et Cotgrave. Ces trois dictionnaires sont déjà informatisés et on possède un certain nombre de textes informatisés ou indexés, nombre encore très insuffisant.“ Ce ne sont bien évidemment que de grands corpus qui

permettront de mettre en perspective l'emploi de certains (types de) dérivés, leur fréquence, leur productivité et leur vitalité, afin que l'on soit capable de dépasser le niveau des simples attestations d'occurrence qui – quelque précieuses qu'elles soient – n'apportent qu'un éclairage insuffisant sur la valeur de telle ou telle unité lexicale.

Tous les auteurs qui ont étudié la langue de l'époque affirment à l'unanimité que le XVI<sup>e</sup> siècle constituent un grand tournant dans l'évolution du français. Vingt pour cent du vocabulaire du français moderne ont été intégrés dans la langue au XVI<sup>e</sup> siècle (Lodge 1997: 187). C'est à cette époque que se constitue le „bon français“ (Lodge 1997: 221, cf. aussi Trudeau 1992). Comme le souligne Tritter (1999: 52), „entre les premières années du siècle, qui touchent au moyen français par nombre de détails linguistiques, et les années 1630, il se produit la plus grande révolution que notre langue ait jamais subie.“ Cette „réforme généralisée de notre langue“ (Tritter: *ibid.*) qui se fait parallèlement à un effort d'émancipation vis-à-vis du latin et, à un moindre degré et dans un contexte différent, vis-à-vis de l'italien, est accompagnée de l'apparition de premiers outils métalinguistiques, qu'il s'agisse des premières grammaires (Meigret, Ramus, et bien d'autres) ou des premiers dictionnaires (Estienne, Nicot, Cotgrave). Le français préclassique se dote également de premiers ouvrages scientifiques et/ou de vulgarisation scientifique (cf. Brunot 1906) – citons, à titre d'exemple, les oeuvres de Joubert ou de Bovelles.

Le rôle des traducteurs (cf., entre autres, Naïs 1967, Rickard 1968) a été mis en relief en mainte occasion (cf. Ernst 1977), mais les analyses du matériel lexical que l'on peut trouver dans leurs textes restent relativement rares ou même inexistantes quand il s'agit de procédés morphologiques et la formation des mots. Comme nous allons montrer, les grands classiques de genre comme Amyot et Le Maçon offrent une source extrêmement riche d'enseignements et un repère inestimable.

Par rapport aux étapes antérieures de l'évolution du français, les textes du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle, généralement bien datés, permettent de mieux saisir la dimension diachronique. Un même ouvrage est souvent disponible dans plusieurs éditions (citons les *Essais* de Montaigne pour n'en donner qu'un exemple) parues à plusieurs années/décennies d'intervalle. On dispose aussi parfois des remaniements de textes faits par les auteurs eux-mêmes (cf. Terreaux 1968 pour son analyse des

corrections faites par Ronsard dans ses propres œuvres) ou par divers adaptateurs (cf. François 1950).

Nous allons essayer de saisir à la fois, autant que faire se peut, la dimension synchronique du matériel lexical de l'époque et sa dimension diachronique. Il s'agira donc de décrire, du moins dans les traits les plus saillants, le fonctionnement de la dérivation suffixale nominale, certes limité à un petit nombre de suffixes et/ou de patrons dérivationnels, en français préclassique et de poursuivre en même temps quelques pistes de réflexion en matière d'évolution de la langue. Bien que notre travail porte fondamentalement sur la période préclassique (cf. infra), nous serons parfois amené à faire des empiètements sur la langue classique du XVII<sup>e</sup> siècle et même au-delà, car il est souvent malaisé de circonscrire l'évolution d'un patron dérivationnel dans un intervalle de temps précis. En plus, les témoignages venant du XVII<sup>e</sup> siècle s'avèrent extrêmement précieux en raison des nombreux commentaires métalinguistiques que nous devons aux lexicographes et surtout aux remarqueurs et qui apportent un éclairage incontournable pour toute analyse lexicologique du vocabulaire de l'époque.

## 1. Position du problème – la dérivation suffixale en français préclassique

1.1. Voici un exemple concret qui permet d'illustrer le type de questionnement que nous nous sommes proposé de faire ici. Le FEW (XVII.615 :\*wrakkjo) cite, avec - pour seule précision - Mfr.(Mittelfranzösisch), un apparent hapax trouvé chez Brantôme<sup>1</sup>, à savoir de déverbal *garçonnement* (cf. aussi Lalanne-Brantôme X). Le contexte est relativement clair, le mot désigne, comme le précise d'ailleurs la note infrapaginale de la même édition, „habilleme<sup>n</sup>t et manie<sup>r</sup>e de vivre à la fa<sup>ç</sup>on des hommes“, ce que notre auteur désapprouve, comme en témoigne (1) :

(1) *Voilà pourquoy je ne veux ny estime trop tel garçonnement.*

Si le sens ne paraît présenter aucune difficulté de compréhension, que peut-on dire par contre du statut lexical de ce déverbal? Si la base est un verbe pronominal *se garçonner* (FEW XVII. 617), connaît-on, à l'époque préclassique, d'autres dérivés formés à partir du verbe *garçonner* aux sens multiples : „mener une vie de débauche, déflorer une fille, briguer la main d'une femme, vouloir l'épouser“ (FEW, ibid.)? Un suffixe nominalisateur entretient-il avec la base le même rapport qu'en langue moderne? Quelles sont les contraintes qui entrent en ligne de compte dans le processus de sélection entre une base et un suffixe? Qu'en est-il de la productivité du patron concerné? Voilà, entre autres, les types de problèmes auxquels les pages qui suivent essaieront d'apporter quelques éléments de réponse.

1.2. Pour montrer la complexité des problèmes liés à l'interprétation des dérivés et de leur statut lexicologique en français préclassique, voici un autre exemple. Dans la fameuse traduction de la *Vie des hommes illustres* de Plutarque que l'on doit à Amyot<sup>2</sup>, ce „monument“ de la littérature française (Rey et al. 2007: 568), on trouve le déverbal *mutination* (qui figure aussi dans Greimas 1992: 428) :

(2) (...) *parquoy Caton craignant principalement la mutination des pauvres disetteux, qui estoient ceulx qui emouvoient tout le demourant du peuple (...).*

Or pour la période 1500 - 1700, on ne relève dans Frantext qu'une seule occurrence de *mutination* qui est de la plume de Montaigne :

---

<sup>1</sup> Nous citons d'après le *Recueil des dames, poésies et tombeaux*, édition par Etienne Vaucheret, Paris: Gallimard, coll. La Pléiade, 1991, p. 686.

<sup>2</sup> *Vie des hommes illustres*, édition de 1565, p. 495.

(3) *S'il n'estoit guiere conscientieux en cela, de prendre advantage sur son ennemy sous couleur d'un traité d'accord, il l'estoit aussi peu en ce qu'il ne requeroit en ses soldats autre vertu que la vaillance, ny ne punissoit guiere autres vices que la mutination et la desobeissance.*

Le sens de *mutination* dans (2) est très clairement synonyme de „rébellion, révolte“ dans leur acception militaire. Le passage concerné de Plutarque<sup>3</sup> que nous citons dans (4) ne présente aucune difficulté d'interprétation :

(4) (...) *Κάτων ὀβηθεῖς μάλιστα τὸν κ τῶν πόρων νεωτερισμόν (...)*

*Mutination* dans la traduction d'Amyot est donc l'équivalent du grec νεωτερισμός, pour qui le Bailly donne comme équivalents : „goût ou penchant pour les nouveautés, d'où innovation, révolution“. La traduction moderne due aux éditeurs rend cette séquence par (5) :

(5) *Caton, redoutant par-dessus tout l'agitation révolutionnaire des indigents (...)*

Le mot νεωτερισμός qui apparaît plusieurs fois dans le texte de Plutarque est traduit le plus souvent par *nouvelleté* (p. 500), comme le montrent (6) et (6a) :

(6) ... *προσέχων ζέως τοῦ νεωτερισμοῦ.*

(6a) ... *ou il entendoit qu'il se remuoit quelque nouvelleté...*

Pour rendre en français le verbe νεωτερίζω qui constitue la base du déverbal νεωτερισμός, Amyot recourt également (p.512) à la formule *machiner quelque nouvelleté* (7) et (7a) :

(7) ... ὁ νεωτερίζοιεν...

(7a) ... *qu'ilz machinoient quelque nouvelleté à l'encontre de luy...*

Or la traduction d'Amyot comporte une autre occurrence de *mutination* que voici (8) :

(8) (...) *mais on le blasma fort de ce que ses gens de guerre en une mutination aians tué deux personnages de dignité Pretoriale (...)*

Dans le texte original, on trouve un génitif absolu formé à partir du participe actif de l'aoriste du verbe στασιάζω („être en dissension, en révolte, se révolter“), comme on voit dans (9) :

(9) *Κακαῖς κουσεν, τι τῶν στρατιωτῶν στασιασάντων (...)*

rendu dans cette même traduction moderne par (op. cit. p. 201) (9a) :

---

<sup>3</sup> Nous empruntons le texte original de Plutarque à l'édition Flacelière – Chambry, Paris: Les Belles Lettres.

(9a) *On le critiquait vivement, parce que, ses troupes s'étant mutinées (...)*

La dernière occurrence de *mutination* que nous avons relevée dans les textes de l'époque est empruntée à Brantôme (*Grands capitaines françois*, IV.189, cf. aussi *Le lexique* in : Lalanne - Brantôme X) que nous reproduisons en (10) :

(10) (...) *obéissance surtout qui luy fut rendue d'une si grande principauté et noblesse, capitaines et soldatz, sans la moindre mutination du monde ny le moindre despit (...)*

Pour *mutination*, le FEW (VI/169-170, \**mövíta*) indique 1490 comme la date de la première attestation et l'intervalle 1550 – 1660 (Oudin) pour d'autres occurrences attestées, auxquelles il faut ajouter la variante *meutination* (depuis environ 1510). Parmi les autres concurrents déverbaux cités dans le FEW (VI/169-170 : \**movita*), seul le dérivé *mutinerie* ( attesté depuis environ 1500 selon le FEW) affiche une vitalité certaine : Frantext en compte, pour la période 1500 – 1700, 14 occurrences, tandis que pour *mutination*, on n'en recense qu'un seul exemple. *Mutinement* est instancié 8 fois, mais 7 occurrences du mot sont dues à de Lucinge (1614).

1.3. La première attestation dans Frantext (1500 - 1700) de *mutinerie* (cf. la datation du FEW ci-dessus) remonte à Pierre de l'Estoile (Frantext, 1589). Le sens est, là aussi, synonyme de „révolte, rébellion“, comme le montre l'exemple (11) :

(11) *Elle eschappe, prend les armes contre la mutinerie de ses sujets (...)*

Les 13 autres occurrences du mot sont toutes du XVII<sup>e</sup> siècle. *Mutinerie* est le seul déverbal de *mutiner* qui figure dans la nomenclature de Richelet 1680 („sédition, trouble, mouvement; apaiser une mutinerie“). La langue classique n'a donc conservé qu'un seul déverbal en *-erie* qui confère à la base le trait de N collectif (cf. *fronderie*, *huguenoterie* etc.). Le dérivé déverbal en *-ment* (*mutinement*) a dû voir, comme on a déjà observé, son sens processif s'estomper progressivement dès la période préclassique.

*Mutinerie* fait partie de la nomenclature du *Dictionnaire françoislatin d'Henri Estienne* (1539) : *mutinerie* : *seditio*, *tumultus* et apparaît également dans les *Mots françoys* de R. Estienne (1567) avec la même définition lexicographique.

Il est également à noter que *mutinerie* figure dans le *Dictionnaire des rimes françoises* de Le Fèvre (1587), alors que *mutination* y fait défaut, ce qui constitue un témoignage intéressant du statut de deux dérivés en question. Tous ces témoignages

lexicographiques portent à croire que *mutinerie* était, à la différence de ses concurrents, un mot nettement plus usuel à partir des années quarante du XVI<sup>e</sup> siècle.

1.4. Dans Cotgrave, les trois dérivés *mutination*, *mutinement* et *mutinerie* apparaissent comme des entrées autonomes. *Mutinerie* est traduite comme „*A mutinie, tumult, sedition, insurrection, uprore*“ (...), tandis que *mutination* (*f. A mutining, or, as Mutinerie*) et *mutinement* („*a mutining, a factious repining, a turbulent stirring*“) se voient attribuer d’abord une interprétation processive ). Entre un terme „générique“ qu’est *mutinerie* et le déverbal processif *mutinement*, *mutination* constitue une solution médiane qui permet une lecture processive moins prononcée que ce n’est le cas dans *mutinement*. Comme on verra dans les lignes qui suivent, la disparition progressive du déverbal en *-ment* peut être, du moins en partie, attribuable à l’incompatibilité entre la valeur processive du suffixe et le sémantisme de la base verbale.

Le tableau (1) ci-dessous résume à la fois les nombres d’occurrences des trois déverbaux dans Frantext 1500 – 1700 et leur présence dans les dictionnaires les plus représentatifs de l’époque.

Occurrences Frantext 1500 - 1700	Dictionnaire Estienne 1539	Mots francoys 1567	Nicot 1606	Cotgrave 1611	Monet Invantaire 1636	Oudin Recherches 1640	Richelet 1680
<i>mutinement</i> (8)				x		x	
<i>mutination</i> (1)				x		x	
<i>mutinerie</i> (14)	x	x	x	x	x	x	x

Les données paraissent confirmer le statut de *mutinerie* comme dérivé canonique, mais que dire du statut lexicologique d’un dérivé comme *mutination* dans la langue préclassique? Son emploi rarissime – il ne s’agit pourtant pas d’un hapax sensu stricto – a-t-il une explication dans la liberté de forme typique du français préclassique? Quelles sont les contraintes qui sont en jeu dans les décennies qui nous intéressent? Voilà quelques exemples de questionnements que nous nous proposons de faire ici.

## 2. Les sources

Afin de pouvoir réaliser nos analyses des patrons dérivationnels du français préclassique, nous avons utilisé des sources non-informatisées aussi bien qu'informatisées.

### 2.1. Les sources non-informatisées

Nous avons procédé au dépouillement manuel exhaustif d'une douzaine de textes. Pour des raisons pragmatiques, nous avons posé deux jalons, deux ouvrages de référence délimitant sur l'axe du temps les textes qui seront soumis au dépouillement (cf. le chapitre 3). Le premier est la traduction du *Décameron* par Antoine Le Maçon (1558), une oeuvre tout-à-fait remarquable, plusieurs fois rééditée. Comme le souligne le *Dictionnaire des lettres françaises*<sup>4</sup>, „ [Le Maçon] traduisit avec un extrême bonheur, à l'initiative de la reine Marguerite de Navarre, *Le Décameron*.“ L'autre jalon est le *Dictionarie of the French and English Tongues* de Randle Cotgrave, paru en 1611. C'est une véritable somme lexicographique de première importance pour la langue du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa nomenclature de quelque 40 000 entrées dépasse de loin celles de ses prédécesseurs et la qualité de l'ouvrage, malgré quelques incorrections et omissions, a été reconnue par tous les spécialistes (cf., entre autres, Matoré 1968, Smith 1980, Rickard 1985, Brochard 1990, Tritter 1999: 78, Pruvost 2006: 24-25).

2.1.1. Voici la liste des textes dépouillés manuellement :

1. *Le Decameron de Iean Bocace Florentin*, traduit d'italien en François par maistre Antoine le Maçon, Conseillier du Roy, & Tresorier de l'Extraordinaire de ses guerres, A Lyon, par Guillaume Rouille, 1558. (édition disponible sur le site : [www.gallica.bnf](http://www.gallica.bnf)).
2. *Iulius Caesar in : Les vies des hommes illustres, Grecs & Romains, comparées l'une avec l'autre par Plutarque de Cheronee, translatees (...) par Maistre Jacques Amyot*. Paris: Imprimerie de Michel Vascosan, disponible sur : [www.bium.univ-paris5.fr](http://www.bium.univ-paris5.fr) (bibliothèque numérique medic@).

---

<sup>4</sup> Paris: Fayard et Librairie générale française, 2001. p. 723.



3. *La Cronique de Pierre Belon du Mans, medecin* – édition critique in : Barsi, Monica (2001). *L'énigme de la chronique de Pierre Belon*, avec édition critique du manuscrit Arsenal 4651, Milano: LED.
4. *La Sepmaine*, In: Holmes, U.T., Lyons, J. C., Linker, R. W. *The Works of Guillaume de Salluste, sieur Du Bartas*, a critical edition with introduction, commentary and variants. Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 1935-1940, 3 vol.
5. *Geometrie practique*, composee par le noble Philosophe maistre Charles de Bouelles, & nouvellement par luy reueue, augmentee, & grandement enrichie. A Paris, de l'imprimerie de Regnaud Chaudiere, 1551. (édition disponible sur le site : [www.gallica.bnf](http://www.gallica.bnf))
6. *Les Mots François selon l'ordre des lettres, ainsi qu'il les faut escrire tournez en latin pour les enfans*. A Lyon, par Iean Hvgvetan, 1567. (attribué à Robert Estienne)
7. *Erreurs populaires au fait de la medecine et regime de santé*. Corrigés par M. LAUR. JOUBERT Conseiller & Medecin ordinaire du Roy, & du Roy de Navarre, premier Docteur regent, Chancelier & iuge de l'Vniversité an Medecine, de Mompelier. A Bordeaux, par S. Millanges Imprimeur du Roy. 1584. Livre I. (édition disponible sur le site : [www.gallica.bnf](http://www.gallica.bnf)) :
8. *Diccionario muy copioso de la lengua española y francesa/Dictionnaire tresample de la langue Espagnole et Française (...)*, par Iean Pallet Docteur de Medecine et Medecin ordinaire de son Exc., A Paris. Chez Matthieu Guillemot au Palais en la gallerie des prisonniers, 1604. (le dépouillement de la lettre A dans la nomenclature française) – édition disponible sur le site : [www.gallica.bnf](http://www.gallica.bnf).
9. *Les singularitez de la France antarctique*, par André Thévet, chez les heritiers de Maurice de la Porte, au Clos Bruneau, à l'enseigne S. Claude, Paris: 1558. (édition disponible sur le site : [www.gallica.bnf](http://www.gallica.bnf)).
10. *Oeuvres complètes de Brantôme : Lexique*. In: Lalanne - Brantôme X, pp. 157 - 388. Paris: Librairie Renouard, 1881. ([www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)).
11. Mecking, Volker (1993). *Wortgeschichtliche Untersuchungen zu Philippe d'Alcricpe's «La nouvelle Fabrique»*. Tübingen: Niemeyer.

2.1.2. Le choix de ces textes a été dicté par un besoin de diversification – ainsi, à côté de ce texte-référence qu’est la version française du *Décameron* et un autre monument du genre que sont les *Vies illustres (Iulius Caesar)* de Plutarque dans la traduction d’Amyot, il y a deux textes de „vulgarisation scientifique“ avant la lettre (Bouvelles et Joubert), un texte „historiographique“ peu connu et édité tout récemment qu’est la *Chronique* de Pierre Belon, un ouvrage représentant la poésie savante de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (Du Bartas) et un récit de voyage qu’est l’ouvrage de Thévet. Il faut y ajouter deux ouvrages lexicographiques, à savoir un fragment (lettre A) du premier dictionnaire français-espagnol et espagnol-français (Pallet) et *Les Mots Francoys selon l’ordre des lettres* de Robert Estienne, conçu pour les jeunes apprenants de latin et paru à plusieurs reprises tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. A part ces ouvrages dépouillés d’une façon systématique et exhaustive, nous nous référerons aussi bien entendu à des exemples glanés de façon aléatoire dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle et parfois au-delà.

## **2.2. Les sources informatisées**

2.2.1. C’est de toute évidence Frantext qui constitue notre principale source informatisée avec, pour la période concernée. Nous avons préféré ne pas nous limiter aux seuls textes préclassiques, mais recourir le plus souvent aux 727 textes (plus de 27 800 000 mots) de la période 1500 – 1700. Comme nous avons expliqué ci-dessus, cet intervalle de temps nous donne la possibilité de mieux cerner l’évolution d’un bon nombre de patrons dérivationnels analysés.

2.2.2. Nous avons également utilisé, dans une large mesure, les outils informatiques disponibles sur la Toile ou sur un autre support, notamment les CD-ROM. Le *Thresor de la langue francoyse* de Jean Nicot (1606) aussi bien que le *Dictionarium latino-gallicum* de Robert Estienne (1552) font tous deux partie du projet ARTFL lancé par l'Université de Chicago et ATILF et sont désormais disponibles sur le site [www.artfl.atilf.fr](http://www.artfl.atilf.fr). Le moteur de recherche permet d'explorer systématiquement la morphologie des différents items lexicaux (sur les articles aussi bien qu'en plein texte). Nous avons pu utiliser également, pour le *Dictionarie* de Cotgrave, le *Corpus des dictionnaires français des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles* disponible sur le CD-ROM édité par Champion-électronique ([www.champion-electronique.net/base/index.php](http://www.champion-electronique.net/base/index.php)).

2.2.3. Une base de données extrêmement précieuse se trouve sur le site RenText que l'on doit à Russon Wooldridge de l'Université de Toronto ([www.chass.utoronto.ca](http://www.chass.utoronto.ca)). Cinq textes peuvent y être consultés en mode texte :

*Le traité d'architecture de Vitruve*, trad. Jean Martin (1547)

*Le „Triomphe de Henry“* (1551)

*La Venerie* de Jacques du Fouilloux (1561)

*Le Traicté des chiffres* (1586) et *l'Histoire de Chalcondyle* (1577) de Blaise de Vigenere

*Les Oeuvres morales et meslees de Plutarque*, trad. Jacques Amyot (1587)

2.2.4. Une autre base extrêmement précieuse est celle d'Epistemon (Les Bibliothèques virtuelles humanistes de l'Université de Tours) accessible sur le site : [www.bvh.univ-tours.fr](http://www.bvh.univ-tours.fr). Les dix textes figurant ci-dessous (des 19 en tout) peuvent être interrogés grâce au moteur de recherche TACTweb géré par Russon Wooldridge ([www.chass.utoronto.ca/french/foire2000/nefbase](http://www.chass.utoronto.ca/french/foire2000/nefbase)) :

François Le Poulchre de la Motte-Messemé, *Les Amours d'Adrastie* (1587)  
Nicolas Durant, dict le Chevallier de Villegaignon, *L'estrille, de* (1561)  
Jehan de Flores, *La deplourable fin de Flamete*, trad. Maurice Scève (1536)  
Jean Wier, *Cinq livres de l'imposture et tromperie des diables* (1563), trad. Jacques Grévin (1569), Li. I, Ch. 9 et 10  
Sperone Speroni, *Dialogue des langues* (1542), trad. Claude Gruget (1551)  
Maurice Scève, *Microcosme* (1560)  
Pierre de Ronsard, *Odes*, livres I-IV (1550)  
Léon l'Hébreu, *Philosophie d'amour* [s.d.], trad. Denis Sauvage (1577): Premier dialogue  
Sperone Speroni, *Dialogue de rethorique* [s.d.], trad. Claude Gruget [s.d.]  
Maurice Scève, *Saulsaye* (1547)

Une base spécialisée pour le français préclassique est également disponible sur le site d'ATILF : [www.atilf.fr/preclassique](http://www.atilf.fr/preclassique).

### 3. Le problème de la périodisation

3.1. Comment fixer des repères dans un continuum que représente l'évolution d'une langue? Etant donné que tout repère ne peut être, semble-t-il, que de type chronologique (date, événement daté, période correspondant à la durée d'un règne, etc.), l'histoire d'une langue est-elle condamnée à copier plus ou moins, selon une tradition bien établie, l'histoire socio-politique, culturelle, l'histoire des idées ou encore l'histoire des lettres? Matoré (1953: 56) souligne qu'«il serait inadmissible d'introduire des classifications arbitraires fournies par l'histoire politique». Il convient certes de distinguer, d'un côté, ce qu'on appelle traditionnellement l'histoire externe et, de l'autre côté, l'histoire interne d'une langue (cf. aussi Varvaro 1972: 30), le tout étant le résultat d'un savant dosage entre les deux démarches, comme le souligne Timm 2006: 181 : «Die Idealform einer Sprachgeschichte pointiert zunächst die Wichtigkeit der Unterscheidung zwischen externer und interner Sprachgeschichte und kann sich bei der Periodisierung durchaus an den Erkenntnisse der Geschichtswissenschaften unter besondere Berücksichtigung sozialer Aspekte orientieren. Die interne Sprachgeschichte sollte separat in Form der historischen Grammatik aufgezogen werden; letztendlich sollten die Resultate beider zusammengeführt werden, und anhand dieser summarischen Ergebnisse kann dann eine sorgfältige Periodisierung der gesamten Sprachgeschichte durchgeführt werden.» Le rapport entre l'histoire externe et l'histoire interne, „el problema fundamental de la interrelación entre la historia externa y la historia interna de la lengua“ (Eberenz 1991: 92) reste extrêmement délicat à cerner. Ce même auteur (Eberenz 1991: 92-93) fixe comme objectif prioritaire d'une histoire interne la reconstruction des phases d'évolution assise sur un choix de paramètres : „La meta principal de una historia interna de la lengua consiste, por tanto, en reconstruir las fases evolutivas, basando el análisis en una selección de *parámetros esenciales*; lo cual implica que procuremos conocer con precisión les épocas en que se generalizaron los distintos cambios, para verificar en una segunda etapa los decenios o siglos en que tales alteraciones fueron particularmente numerosas.“ Reste à savoir cependant si l'on n'est pas confronté ici à un cercle vicieux : pour reconstruire les différentes étapes de l'évolution d'une langue, on ne peut s'abstenir de recourir à des critères chronologiques

(tout changement se fait dans une durée) et on ne sélectionnera les „paramètres essentiels“ qu’en fonction des tendances qu’on essaie de montrer.

3.1.1. L’histoire externe ne doit pas être considérée toujours comme un reflet de l’histoire socio-politique au sens large du terme, mais elle peut être envisagée sous un jour plus (socio)linguistique, notamment à travers l’optique de la grammatisation (dans le sens d’Auroux 1992). C’est ainsi que Marchello-Nizia (1992: 5) définit le XVI<sup>e</sup> siècle par rapport au siècle précédent ou à la période du moyen français : „En revanche, le XVI<sup>e</sup> siècle verra naître une démarche tout aussi nouvelle que celle que nous venons d’évoquer : c’est alors en effet qu’apparaît pour la première fois véritablement *la grammaire du français*; pour la première fois, la « vulgaire », comme on disait alors, devient objet d’étude; pour la première fois des érudits français décident qu’il est important et nécessaire de trouver les règles de fonctionnement de leur langue maternelle et d’en préciser la norme. C’est là une mutation tout aussi essentielle, qui justifie à notre avis d’opérer une coupure entre XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.“

3.1.2. La question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure il serait possible de combiner des critères extralinguistiques et des critères purement linguistiques, ou comme le dit Varvaro (1972: 40), „fattori esterni e interni“. Plusieurs travaux (cf. Matoré 1953, Eberenz 1991, Combettes 2010, Caron 2002, ont cherché à mettre en parallèle la chronologie et l’évolution et/ou apparition/disparition d’un phénomène, notamment syntaxique. (phénomène de la grammaticalisation (*maintenant vs or, beaucoup vs moult*), inversion sujet-verbe, présence obligatoire des clitiques sujet (*semble que > il semble que*), la montée du clitique devant un infinitif (*il le peut voir > il peut le voir*) le format de la négation *ne...pas*, etc.). Pour l’espagnol, Eberenz (1991: 99) mentionne, pour la période 1500 – 1600, la disparition progressive de l’auxiliaire *ser* et des formes non soudées du futur et du conditionnel (*perderse-á, estarme-ía*; etc.).

3.1.3. Dans le domaine du lexique, et, à plus forte raison, du lexique du XVI<sup>e</sup> siècle, tout effort de périodisation s’avère encore plus hardi pour des raisons en grande partie externes à la langue. On peut citer à ce propos Combettes 2010: 132-133 : „Le lexique, quant à lui, constitue un domaine particulier dont les relations avec les autres niveaux ne peuvent être que très indirects. Si l’on met à part les questions de dérivation / composition, qui relèvent de la morphologie et qui sont à rattacher à certaines tendances syntaxiques générales, les facteurs externes sont sans doute plus importants

que dans les autres domaines. Ainsi peut-on considérer que le XVI<sup>e</sup> siècle se caractérise par un renouvellement évident du lexique, renouvellement dû en grande partie à des causes externes, telles que le développement de l’humanisme ou des contacts avec l’Italie et que cette évolution justifie l’identification d’une borne initiale qui limiterait le moyen français à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Cette description serait toutefois à discuter et à nuancer, l’influence du lexique étranger s’exerçant déjà dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle.“ Que les facteurs externes jouent un rôle important est une évidence – Timm (2006: 175) parle de „aussersprachliche Entwicklungen und Innovationen einschliesslich von Modeerscheinungen im weitesten Sinne“. Eberenz (1991: 92) cherche, pour sa part, à identifier des changements dans ce qu’il appelle les zones nucléaires du lexique : „(...) no debe olvidarse que también el léxico posee zonas nucleares : pensemos en temas tan esenciales como la evolución de los binomios *ser/estar* y *haber/tener*, o la sustitución de verbos básicos de la lengua antigua, como *fincar*, *catar*, y *prender*, por *quedar*, *mirar* y *tomar*, respectivamente.“ Tout en laissant ici de côté la question de savoir si les deux binômes se trouvent au même niveau, c’est-à-dire s’ils font partie du noyau dur du lexique, que des verbes à sens plein comme les trois cités, on peut observer que dans la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle, il est facile de répertorier des lexies (adverbes, mots dérivés, verbes, etc.) qui sont, à cette époque, en train de disparaître du vocabulaire. Citons, à titre d’exemple, l’adverbe *incontinent* et les verbes *bailler* (< \**bajulare*) et *cuidar* (< *cogitare*).

3.1.4. La fréquence relative (obtenue grâce au Frantext) des occurrences de *incontinent* diminue sensiblement après 1650, comme on le voit sur le tableau (2) :

(2) Fréquences relatives (FR) de *incontinent*

	1500-1549	1550-1599	1600-1649	1650-1699	1700-1749
FR: <i>incontinent</i>	164	186	125	27	6

On observe la même tendance pour les verbes *bailler* et *cuidier* visualisée dans le tableau (3) :

(3) Fréquences relatives de *bailler* et *cuidier* :

	1500-1529	1530-1559	1560-1589	1590-1619	1620-1649
FR: <i>bailler</i>	88	65	40	31	21
FR: <i>cuidier</i>	27	9	8	7	0

Il serait sans doute possible d'évoquer d'autres exemples de ce type, mais choisis en fonction d'un critère préétabli (disparition progressive d'un item lexical après 1650) ils ne font qu'étayer a posteriori une hypothèse difficile à soutenir, car les contre-exemples sont légion. Les diminutifs (cf., entre autres, Marty-Laveaux 1896-1898, Brunot 1906, Hasselrot 1957) pourraient a priori constituer un bon terrain d'essai pour tester leur viabilité sur le plan synchronique. Or deux diminutifs (N et Adj) parmi les plus fréquents, à savoir *chambrette* et *verdelet*, montrent qu'il est absolument impossible d'en tirer une quelconque conclusion. Voici les fréquences absolues/relatives de *chambrette* et *verdelet* (4) :

(4) Fréquences absolues/relatives pour *chambrette* et *verdelet* :

	1550-1599	1600-1649	1800-1849	1850-1899	1900-1949
<i>Chambrette</i>	12/2	8/0	90/2	47/1	25/0
<i>Verdelet</i>	12/2	4/0	7/0	189/5	0/0

Note : l'indice 1 de fréquence relative correspond à un millionième.

3.1.5. Un paramétrage syntaxique permet, dans une certaine mesure, de délimiter, dans une perspective chronologique, les grandes tendances de l'évolution (Combettes 2010), mais l'idéal serait d'abandonner la périodisation stricto sensu et de procéder à une juxtaposition de phénomènes de changement, comme le propose Combettes (2010: 141). La morphologie dérivationnelle se montre, on s'en doute, particulièrement récalcitrante à tout effort de périodisation. Comme on verra, tout patron dérivationnel, par exemple les nominalisations en *-age*, *-ment*, *-ure*, etc., tolère de nombreuses exceptions et les trajectoires de beaucoup de dérivés sont loin de se recouper.



## 3.2. Le français préclassique

3.2.1. Dans la littérature, notamment dans les ouvrages de synthèse, la période concernée est souvent considérée comme l'ultime étape de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le moyen français qui, lui, engloberait grosso modo une longue période de deux à trois siècles (XIV<sup>e</sup> – début du XVI<sup>e</sup> siècle). Picoche / Marchello-Nizia (1994: 345) situent le moyen français entre la traduction de Tite-Live par Bersuire (1352) et l'installation de Malherbe à Paris (1605). La plupart des auteurs parlent tout simplement du français du XVI<sup>e</sup> siècle (cf., entre autres, Brunot 1906, François 1959, Rickard 1968, Caput 1972, Gougenheim 1974, Matoré 1988, Rickard 1989, Fragonard-Kotler 1994, Buridant 1997, Chaurand 1999, Tritter 1999). D'autres font coïncider la période avec celle de la Renaissance (Huchon 1988, Bertrand 2008). Gougenheim (1974: 9-10) rappelle que : „Une date cependant semble importante dans l'histoire de la langue comme dans l'histoire des idées, l'histoire des lettres et l'histoire politique : c'est le milieu du siècle. La Pléiade impose une conception nouvelle de la poésie et de la langue poétique. (...) C'est précisément à partir de ce moment du siècle que l'on voit se généraliser les outils grammaticaux modernes (...)“.

3.2.2. Il semble en effet que l'on a de plus en plus tendance à désigner l'état de la langue qui correspond globalement aux années 1550 - 1650 comme „le français préclassique“ (cf. Combettes 2003, la revue „*Le Français préclassique*“ édité par l'INALF/Champion, Combettes et al. 2010, Štichauer 2010a, Štichauer (à par.). Pour Schmitt 2005: 1431, le XVI<sup>e</sup> siècle fait partie de ce qu'il appelle „Neufranzösisch“ pour lequel il fait ressortir quatre étapes chronologiques („vier chronologische Etappen“) dont la première se situe entre l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) et la publication des *Remarques* de Vaugelas (1647). Il reconnaît (ibid.: 1433) cependant que le travail sur le *Dictionnaire du Moyen Français (DMF)* qui couvre la période 1330-1500 illustre en quelque sorte la tendance, désormais dominante en France, à faire du français préclassique une des quatre périodes principales : „Der *DMF* steht damit exemplarisch für eine in Frankreich sich deutlicher abzeichnende Periodisierung in *französisch médiéval, moyen français, français préclassique* und *französisch classique*.“

#### 4. Notion de chronolecte

4.1. La notion de chronolecte, lancée récemment par Philippe Caron (Caron 2002) est une tentative de circonscrire dans la durée le phénomène de changement linguistique et de donner à la périodisation de l'évolution d'une langue des contours chronologiques nets. Caron (2002: 329) fait d'abord référence à Matoré 1953: 57, notamment à son idée de „génération“. Etant donné que la vie sociale moyenne est de 30 à 35 ans, Matoré (1953: 59-60) a proposé, pour le français des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, une périodisation en tranches chronologiques de cette durée approximative. Pour la période qui nous concerne, il s'agit de 1550, 1585 et 1620. Il caractérise la génération de 1620 dans les termes suivants (Matoré 1953: 59-60) : „Le mouvement qui s'était dessiné à l'époque précédente, et que les guerres de religion ont empêché d'aboutir, rebondit entre 1610 et 1620. Malherbe n'est que l'ouvrier le plus remarquable de ce pré-classicisme littéraire et linguistique (cf. œuvres d'Urfé, D'Aubigné, Hardy, etc.)“. Ayres-Bennett (2004: 182) note par ailleurs que „For Vaugelas (1647: Preface X, 1), change occurs over a period of about twenty-five to thirty years“. Pour Caron (2002: 330), „un chronolecte ne saurait être autre chose selon moi qu'une construction à partir d'idiolectes observés mais une construction qui ne leur est pas coextensive. Un artéfact.“

4.2. Le rapprochement avec les bases théoriques de l'enquête dialectologique lui permet ensuite de dégager un certain nombre de similitudes qu'il utilisera à des fins méthodologiques. Ainsi, la notion d'isoglosses qui servent à délimiter des aires dialectales est mise à contribution pour dessiner une sorte de parallélisme entre délimitation spatiale et délimitation chronologique. Les critères permettant de préciser si une variable est structurante (ibid: 333) sont les suivants : „faire partie d'un ensemble paradigmatiquement limité et être régulièrement engagé dans le discours“. Il précise (ibid: 333) que „(...) les phonèmes, les affixes, les mots grammaticaux sont les indicateurs les plus désignés pour la considération d'un changement.“ A partir de là, il essaie de théoriser la notion de chronolecte : (ibid: 334) : „Poser l'existence d'un chronolecte **y**, faisant suite à un autre appelé **x** avant de céder la place à un troisième **z**, c'est énumérer une liste de traits distinctifs par rapport auxquels **x** et **y** vont réagir différemment. A partir de combien de ces traits distinctifs va-t-on considérer qu'il y a deux chronolectes?“ Caron teste son hypothèse sur un certain nombre de phénomènes

syntaxiques (négation, embrayage/anaphore, coordination, etc.) et son analyse aboutit (ibid: 348) à une visualisation graphique à deux axes, celui de fréquence croissante et celui de la chronologie. Si l'hypothèse est porteuse, le jalon en question qui représente ce que Matoré appelle un „ sectionnement“ du continuum linguistique se situe à l'intersection des faisceaux de traits décroissants et croissants (en termes de fréquence). Ayres-Bennett (2004: 183) se montre sceptique sur le bien-fondé de la notion de chronolecte en remarquant que : “The case studies (below) illustrate the fallacy of adopting such precise dates for phonetic, morphological and syntactic change, which are gradually adopted by writers according to their particular preferences and the style and genre of the work. It will be seen that, particularly in the case of the position of clitic pronouns, it is difficult to trace a clear linear development.“

4.3. Comme cette coupe chronologique de 1610-1620 correspond grosso modo à la fin de la période que nous étudions ici, il nous semble qu'il serait pertinent de tester la notion de chronolecte sur plusieurs types de dérivés suffixaux qui paraissent se trouver en perte de vitesse en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle.

4.4. Pour que cette hypothèse de possibles découpages chronolectaUX s'avère pertinente en morphologie dérivationnelle, il faut qu'un certain nombre de conditions soient remplies. En effet, si l'on veut sectionner le continuum linguistique afin de dégager des régularités dans l'évolution de certains types de dérivés suffixaux, il est indispensable de formuler quelques prémisses et/ou problèmes :

4.5. Les différentes unités lexicales représentant les dérivés d'un même patron (par exemple les dénominaux collectifs en *-age* comme *plumage*, *branchage*, ou encore les déverbaux en *-ment*, etc.) évoluent-elles toutes au même rythme, ce qui est plutôt contre-intuitif? Quel est le statut des formations résiduelles à partir du moment où le patron concerné cesse d'être productif/disponible? Les éventuels hapax sont-ils la preuve de leur productivité/disponibilité? Dans la *Chronique* de Pierre Belon (Barsi 2001: 276) – pour n'en donner qu'un exemple que nous donnons dans (12) :

(12) (...) *ils le saccagerent de telle sorte qu'il n'y a avoit plus forme d'eglise ne de dortoir, n'ayant laissé leans fenestrage ne portage entier (...)*

– on trouve, à côté de *fenestrage* dans un sens collectif (ensemble des fenêtres d'un édifice, emploi abondamment attesté dans les textes de l'époque), un autre dénominal du même type - *portage* - que l'on ne trouve nulle part ailleurs (le FEW l'ignore). Il est

hautement probable que, par un effet de proximité, le dérivé *portage* est généré grâce à son „antécédent“ qu’est le mot *fenestrage*. On est clairement devant un hapax, mais est-ce un indice de la disponibilité de *-age* collectif à l’époque de Belon. Ce dernier serait né vers 1517, il serait donc l’aîné de sept ans seulement de Ronsard. Nous verrons qu’il est l’auteur d’autres hapax, mais il serait hasardeux d’en tirer une quelconque conclusion „générationnelle“.<sup>5</sup> A l’intérieur d’un même patron dérivationnel, les différentes unités affichent une durée de vie très inégale et il n’y a donc aucune raison de penser qu’il en serait autrement quand on comparerait deux ou plusieurs patrons.

---

<sup>5</sup> Nous verrons le même problème dans l’analyse de l’évolution du mot *partement*.

## 5. Le problème de la norme

5.1. Par norme (linguistique), on entend habituellement un modèle de production langagière qui fait que tout énoncé est, consciemment ou inconsciemment, „normé“, coulé dans un moule déterminé socialement, historiquement. On peut rencontrer globalement trois types différents d’approches : il y a d’abord la désormais classique conception de Coseriu que nous analyserons en détail ci-dessous, la conception prescriptive qui distingue le bon et le mauvais usage dans le sens de Ernst (1977: 254, note 505): „, «Norm» soll in diesem Zusammenhang verstanden werden als die metasprachlich (in Remarques, Grammatiken, Wörterbüchern, aber auch in Diskussionen der zeitgenössischen Salons) gesetzte, sozial verbindliche, präskriptive Norm (...)» et une troisième approche qui définit la norme comme un phénomène social, collectif.

5.2. On peut ainsi opposer norme prescriptive et norme sociale, en fonction des critères relativement simples, comme le fait Müller (1985: 271) :

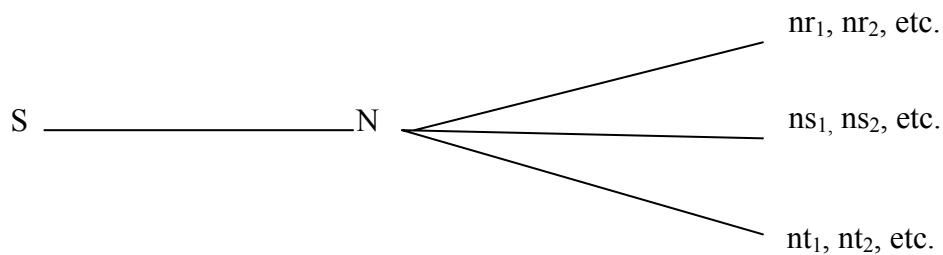
- a) par rapport au nombre des locuteurs, la *norme individuelle* et la *norme sociale* (ou *norme collective, norme commune*);
- b) par rapport à la validité, la *norme prescriptive* (ou *norme idéale*) et la *norme statistique* ou *norme d’usage*.

On retrouve ce type de distinction chez la plupart des chercheurs. Ainsi, Helgorsky (1982: 1) distingue *la norme 1*, „norme linguistique objective“ (correspondant à ce qui est normal) et la *norme 2*, „norme sociale prescriptive“ (correspondant au sens de l’adjectif „normatif“). Pour Lodge (1997: 120-121), la ligne de partage se situe également entre le „normal“ et le normatif“ :

- (a) la norme en tant que fait de description, d’ordre statistique, correspondant au sens de l’adjectif „normal“;
- (b) la norme en tant qu’étalon de ce qui traduit un comportement social acceptable, correspondant au sens de l’adjectif „normatif“.

La norme sociale dans le sens de Helgorsky 1982 peut être identifiée à l’usage, comme le fait Guilbert (1972: 43) : „La norme sociale se manifeste encore par l’acceptation ou le rejet de mots nouveaux, par l’obsolescence de termes établis dans le lexique de la langue. L’intervention inconsciente de la communauté linguistique prend le nom d’usage.“ Norme sociale et norme prescriptive „entretiennent des rapports

complexes, (...) on pourrait dire que la norme 2 a pour fondement une intervention consciente de la communauté linguistique alors que la norme 1 se confond pour l'usager avec l'emploi „naturel“ de sa langue, particulièrement pour les faits relevant de N. (Helgorsky 1982: 9). La norme générale (N) subsume tout un ensemble de variétés ou normes partielles (par exemple régionales, nr<sub>1</sub>..., sociales ou dialectes sociaux, ns<sub>1</sub>... ou encore normes techniques ou dialectes fonctionnels nt<sub>1</sub>...). Le schéma que l'on trouve dans Helgorsky 1982: 7) n'est pas sans rappeler la conception de Coseriu :



5.3. Coseriu a présenté sa conception de la norme dans un long article de 1952 que nous allons citer selon Coseriu 1989. En voulant dépasser la trop étroite dichotomie saussurienne *langue – parole*, il a proposé un modèle tripartite *habla – norma – sistema* (cf. Coseriu 1989: 95-96). *Habla* désigne des actes de parole authentiques (*wirkliches Sprechen*), *norma* (*Sprachnorm*) représente un premier niveau d'abstraction qui ne retient, à partir des actes de parole, que des modèles antérieurs et élimine tout ce qui est inédit, individuel, occasionnel ou momentané. *Sistema*, le système, ne conserve, à un niveau d'abstraction encore plus élevé, que des oppositions fonctionnelles indispensables, éliminant tout ce qui n'est pas doté d'une valeur fonctionnelle. Un même système fonctionnel peut recouvrir plusieurs normes (langue familiale, populaire, littéraire, etc, cf. Coseriu (1989: 98). La norme est également une espèce d'entrecroisement de normes individuelles – Coseriu parle (ibid.: 101) de quatre concepts fondamentaux, à savoir : système – norme – norme individuelle – acte de parole concret („hablar concreto“).

5.3.1. La norme renvoie en quelque sorte à l'équilibre du système : Coseriu (1989: 107) affirme que „la norma refleja el equilibrio del sistema en un determinado momento y, al cambiar la norma, cambia ese equilibrio, hasta volcarse totalmente de un lado o de otro. (...) En cada momento la norma refleja un equilibrio inestable del sistema“. Autrement dit, un changement fonctionnellement pertinent qui se produit à l'intérieur d'une norme donnée est à même d'entraîner des modifications dans le

système. Il s'ensuit que ce mécanisme peut être invoqué pour une théorisation du phénomène de changement linguistique. En effet, si une opposition n'est guère importante/pertinente/rentable au niveau systémique et, par la suite, au niveau de production langagière individuelle et/ou au niveau de la norme, ce sont précisément ces „points faibles“ qui deviennent le théâtre de changements linguistiques. Ce passage fondamental (Coseriu 1989: 111) mérite d'être cité in extenso : „Los cambios se producen particularmente en los „puntos débiles“ del sistema, ahí donde la oposición no tiene mucha importancia y puede, por consiguiente, ser ignorada en el hablar, y luego también en la norma. En este sentido, justamente, para comprender y, quizá, para prever los cambios, hay que tener en cuenta la importancia relativa de las oposiciones sistemáticas, el “rendimiento funcional de las oposiciones“ como dice Martinet.“

5.3.2. Tout ce dispositif, aussi convaincant qu'il soit, appelle cependant un certain nombre de commentaires. En ce qui concerne les rapports entre norme et système, les choses sont peut-être un peu moins claires. Prenons un exemple relativement simple : selon le passage cité ci-dessus (Coseriu 1989: 98), la norme subsume un certain nombre de normes „partielles“, dont la langue populaire. Or l'usage populaire témoigne des emplois et/ou constructions morpho-syntaxiques critiqués dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Glatigny (1989: 24) cite, entre autres, la „faute d'accord“ du type *j'allions*, relevée dans H. Estienne (*Deux dialogues...1578*: I: 146) et qui persiste dans le français populaire et/ou régional jusqu'à nos jours. Le problème est donc de savoir à quel niveau d'abstraction se situe le principe de l'accord morpho-syntaxique. Si en effet le système contient, en tant qu'„opposition fonctionnelle“, l'accord syntaxique (au niveau de la phrase aussi bien qu'au niveau du syntagme), comment peut-on rendre compte de cette anomalie que sont les constructions de type *j'allions*, *on voudrons*, etc.? Si donc une norme „partielle“ est un reflet, lui aussi partiel, d'une opposition fonctionnelle, peut-on en conclure que les divergences perçues au niveau de la norme (ou plutôt une sous-composante de la norme) seraient la marque d'une perte de fonctionnalité de cette opposition? En diachronie, pour donner un exemple simple, le principe de l'accord de type syntagmatique sous-tend la régularisation des adjectifs épiciens (*grand rue* > *grande rue*), mais en revanche, on observe que la norme parlée diverge par rapport à la norme prescriptive quant à l'accord entre un antécédent et un participe passé figurant dans une relative ou un complément pronominal (*la faute que j'ai fait* vs *la faute que*

*j'ai faite; je l'ai fait, cette faute vs je l'ai faite, cette faute*). Il serait cependant prématuré, nous semble-t-il, de dire que les divergences de ce type peuvent être un signe avant-coureur de l'affaiblissement de l'opposition fonctionnelle appelée accord.

5.3.3. Tout ceci nous amène à un problème crucial qui est le suivant : quel est le lien entre la norme au sens cosérien et la norme de type prescriptif? Un seul exemple pourrait suffire pour illustrer cette problématique. On sait que selon la norme prescriptive française introduite par l'Académie française le 3 juin 1679, les „*participes, comme aimant, sont indéclinables*“ (cf. Catach 1989: 53). Cette prescription a visiblement modifié ou même remplacé la norme précédente qui autorisait les constructions de type : *les femmes aimantes leurs enfants*. Comme la frontière entre l'emploi adjectival des formes participiales et l'emploi participial n'est pas toujours aussi nette que dans : *la conférencière convaincante vs la conférencière convainquant son public*, on peut relever de nombreuses hésitations telles que celle recensée sur la Toile : *étoile montant dans l'univers du golf international vs étoile montante dans le monde du ski*. Une prescription normative peut être une réponse d'autorité à des usages instables ou jugés tels, la norme sociale (au sens de *norme I* de Helgorsky 1982) est cependant susceptible de s'en écarter. La coexistence d'une norme sociale et d'une norme prescriptive peut être le témoignage du fait que le système - en l'occurrence l'opposition fonctionnelle entre la valeur du participe et celle de l'adjectif - n'est pas affecté.

5.3.4. Dans l'article que nous analysons et commentons, Coseriu (1989: 78-79) aborde également la problématique de la formation des mots et de la morphologie constructionnelle. Or les réponses qu'il apporte nous semblent somme toute peu satisfaisantes : „Por lo que concierne a la formación de las palabras, a la derivación y composición, la distinción entre norma y sistema se manifiesta en relación con las necesidades expresivas cotidianas de cualquier hablante. Si consideráramos como inexistentes las palabras que no se encuentran en la *Diccionario de la Academia* (código de la norma), no podríamos decir *planteo, concretamiento, ocultamiento, sincronización, sacapuntas*; podríamos emplear *papal* sólo en el sentido de „perteneiente o relativo al papa“ y no en el de „plantación de papas“; podríamos decir *palatizar y labializar*, pero no *palatización y labialización*; podríamos decir *nasalidad, nasalizar, nasalización*, pero no *velaridad, velarizar, velarización*. Puede ser que varias



de estas palabras no existan en la norma, pero existen de alguna manera en el sistema, en el conjunto de estructuras, posibilidades y oposiciones funcionales de la lengua española. En el sistema existen como virtuales todos los nombres posibles en *-miento* y *-ción*, derivados de verbos; todos los verbos posibles en *-izar* y los abstractos en *-idad*, etc., independientemente de su consagración por la norma : el sistema es un conjunto de vías cerradas y vías abiertas, de coordenadas prolongables y no prolongables. Son prolongables las líneas de los verbos en *-ear*, *-izar*, *-ecer*, pero no las de los verbos en *-er*, *-ir*; se pueden ampliar indefinidamente las líneas de los derivados en *-ción*, *-miento*, pero no la de los derivados en *-iego*. De *carta* no podemos derivar un aumentativo en *-ón*, porque encontramos el camino cerrado por *cartón (...)*“

5.3.5. Premièrement, la norme semble coïncider ici avec une pratique lexicographique qui est, le plus souvent, de type prescriptif. Le fait que le *Diccionario de la Academia* a ignoré à l'époque un déverbal comme *ocultamiento* ne définit en rien, nous semble-t-il, la norme. Cette omission peut être évidemment due à des considérations pragmatiques de l'éditeur (ampleur prévue de l'ouvrage, public ciblé, structure des entrées, etc.). La seconde remarque concerne le statut des dérivés virtuels : que veut-il dire exactement quand il affirme que le système contient virtuellement tous les déverbaux possibles en *-miento* et en *-ción*? On sait pertinemment que les déverbaux sont sujets à un certain nombre de contraintes catégorielles et/ou de sélection (type et taille de la base, contraintes phonologiques, etc.). Le système contient-il donc tous les dérivés catégorisés? Si donc on peut prévoir, par exemple, la co-présence dans le système de *ocultación/ocultamiento* ou encore de *prolongación/prolongamiento*, on peut accepter l'idée que leur différence de sens et/ou d'emploi est due à la norme. Que dire par contre des déverbaux *ahondación* vs *ahondamiento*. Comme la norme semble ignorer le premier (sur la Toile, il n'y a pas d'attestations crédibles d'*ahondación*), peut-on en déduire que celui-ci ne figure pas, en raisons de plusieurs contraintes, dans le système et son absence dans le lexique n'est que l'affaire de la norme?

5.3.6. L'image des chemins ouverts et des chemins barrés du système (cf. Coseriu 1989: 98) semble suggérer que Coseriu penche plutôt pour la première possibilité, c'est-à-dire une telle conception du système qui prévoit une catégorisation des bases et des affixes. Les fluctuations de la norme dans une perspective diachronique expliqueraient les variations dans l'usage et l'interprétation des mots complexes. Le fait

que le suffixe *-ment* acquiert progressivement, dès le français préclassique, une valeur processive expliquerait les évolutions du type *retardement* > *retard*, *violement* > *viol* dictées par l'incompatibilité de cette valeur avec le sémantisme du verbe de base. Cette modification de la norme serait donc le reflet d'une opposition fonctionnelle affaiblie entre un affixe (en l'occurrence le suffixe *-ment*) et sa valeur : en devenant un suffixe nominalisateur en quelque sorte universel/polyvalent, *-ment* est fonctionnellement affaibli et la norme attaque ce point faible en attribuant progressivement à ce suffixe une interprétabilité de type processif (cf. Štichauer 2010a), autrement dit en renforçant sa fonctionnalité.

5.3.7. Coseriu (1989: 97-98) résume ainsi sa conception des trois concepts : „podemos decir que el *sistema* es un conjunto de oposiciones funcionales; la *norma* es la realización «colectiva» del sistema, que contiene el sistema mismo y, además, los elementos funcionalmente «no- pertinentes», pero normales en el hablar de una comunidad; el *hablar* (o, si se quiere, *habla*) es la realización individual-concreta de la norma, que contiene la norma misma y, además, la originalidad expresiva de los individuos hablantes.“

Au niveau de la norme, on aurait donc, à un niveau abstrait, un patron dérivationnel  $V \rightarrow N$ , fondé, entre autres, sur l'opposition fonctionnelle entre verbes et noms; au niveau de la norme un certain nombre de déverbaux formatés (par exemple, en simplifiant le tableau : *élever*<sub>1</sub> (mettre, porter plus haut/à un rang supérieur) > *élévation*; *élever*<sub>2</sub> (nourrir les animaux domestiques) > *élevage*, *élever*<sub>3</sub> (éduquer) > *éducation*, *puériculture*. Le premier déverbal connaît des emplois extrêmement diversifiés, par contre *élevage*, attesté très tardivement (1836, première attestation dans Frantext remontant à 1849), ne s'emploie que par rapport aux animaux domestiques au sens large. On observe donc :

*élever*<sub>1</sub> > *élévation* (*élèvement* – rare d'après le TLF dans le sens d'“élévation/haussement“; Cotgrave n'ignore pas *eslevement* (dans les deux sens) : „a lifting, raising, (...) breeding or bringing up“.

*élever*<sub>2</sub> > *élevage* (*élèvement* extrêmement rare, une occurrence de *eslevement* dans le sens d'“élevage“ se trouve chez O. de Serres (Frantext, 1603) : „l'*eslevement* des veaux“, une autre chez les Goncourt (Frantext, 1851-1863) : „ (...) se consacre à l'*élèvement* des lapins et poulets; l'exemple est cité aussi dans le TLF).

*élever*<sub>3</sub>> formation supplétive;

5.3.9. On est donc confronté, comme dans beaucoup d'autres cas analogues, à une spécialisation des sens (cf. Guilbert 1972: 41 : „ (...) Les noms synonymes absolus disparaissent ou se spécialisent, de même les suffixes (-age et -ment))“ et à l'apparition de lacunes lexicales. La question fondamentale qu'il faut se poser est de savoir s'il s'agit, notamment dans le cas de lacunes lexicales, d'un fait de système ou d'un fait de norme. Si ces transformations de l'usage qui nous intéressent ici sur le plan diachronique ne sont attribuables qu'à la norme (il faudrait expliquer par la suite quels en sont les mécanismes), il semblerait que l'on n'ait plus guère besoin de se référer au système. Si par contre ces spécificités s'inscrivent d'une manière ou d'une autre dans le système, il faudrait expliquer comment ce type de contraintes peut aspirer à un quelconque niveau d'abstraction, niveau des „oppositions fonctionnelles“.

5.3.10. Le cas du mot *cartón* (voir ci-dessus) semble être une instance d'un cas blocage de type occurrence (token blocking dans le sens de Rainer 1988). Les cas de blocage peuvent-ils être inscrits dans le système, comme semble le suggérer Coseriu? C'est une position, nous semble-t-il, difficilement défendable. Si donc la norme a imposé, à un moment donné, une lecture idiosyncrasique de *cartón*, cette idiosyncrasie, autrement dit le blocage de l'interprétation „augmentative“ prévue par le suffixe -ón, serait-elle intégrée dans le système? On sait (cf., entre autres, Rainer 1988, Bauer 2001) que la puissance du blocage est directement proportionnelle à la fréquence de l'unité lexicale concernée, ce qui veut dire que le système devrait contenir des informations sur la fréquence (variable dans le temps!) de l'élément bloqué et de l'élément bloquant (par exemple sur *meilleur* vs *plus bon*). Cette information ne pourrait provenir que de la norme, car, pour reprendre l'exemple dernièrement cité, le comparatif *plus bon* est morphologiquement régulier, donc doit faire partie du système! Comme on l'a vu, le système chez Coseriu représente un second niveau d'abstraction (cf. Coseriu 1989: 96 : „(...) el sistema (...) que contiene sólo lo que en la norma es forma indispensable, oposición funcional, habiéndose eliminado por la nueva operación abstractiva todo lo que en la norma es simple costumbre, simple tradición constante, elemento común en todo el hablar de la comunidad considerada, pero sin valor funcional“), il est donc difficilement concevable qu'il puisse contenir des informations concernant l'usage. Les blocages sont très souvent dûs à l'évolution historique, les items concernés sont le plus

souvent des fossiles morphologiques et/ou morphosyntaxiques transmis par l'usage transgénérationnel. Ils ne sont en plus jamais absolus (cf. l'exemple allemand souvent cité de *Dieb* vs *Stehler*, cf. Rainer 1988, *pire* vs *plus mauvais*, etc.), ce qui veut dire que ceux qui utilisent les concurrents bloqués (langage enfantin, poétique, etc.) doivent s'appuyer, à défaut de la norme, sur les potentialités du système.

5.4. Müller (1985: 263) offre un exemple analogue qui mérite d'être cité : „La forme \**oeils*, par exemple, comme pluriel du lexème *oeil*, serait une forme anormale, car elle n'est pas grammaticale; par contre, le pluriel normal *yeux* représente une anomalie, car, s'il figure effectivement à l'intérieur du système du nombre de la norme, il y forme une classe à lui tout seul qui échappe à la formation typique des pluriels, tout en étant parfaitement conforme aux règles.“ La (a)grammaticalité de \**oeils* ne peut concerner ici que la norme, car cette forme morphologique respecte l'opposition systémique singulier vs pluriel. Si la forme *yeux* est „parfaitement conforme aux règles“, comme le dit Müller, il ne peut s'agir que des règles inhérentes à la norme et non pas des règles “abstraites“ au niveau du système. On peut d'ailleurs s'imaginer facilement la situation où la norme finisse par opter pour la seule forme *oeils* sans que l'opposition fonctionnelle singulier vs pluriel en soit affectée.

5.5. Tout porte donc à croire que les changements morphologiques dont on va s'occuper ici dans une perspective diachronique se situeront tous au niveau de la norme. La principale difficulté - mais qui est de taille - consiste à proposer un modèle ou au moins de dégager un certain nombre de mécanismes de changement lexical pour répondre à des questions telles que l'on vient d'entrevoir : Comment expliquer l'apparition de lacunes lexicales? Pourquoi la norme tend à régulariser certains paradigmes sans en éliminer bien d'autres?

5.6. Il est évident que dans une perspective diachronique, une norme (sociale et/ou prescriptive) se met en place dans un espace de temps relativement long. Pour le français, on peut dire, à la suite de Caput (1972a: 63), que „cette période va des origines jusqu'au règne de Louis XIII“, autrement dit la recherche d'une langue normée connaît un premier aboutissement vers la fin de la période préclassique. Tout le XVI<sup>e</sup> siècle (cf. Trudeau 1992 pour un panorama détaillé) aspire à donner au „langage vulgaire“ des règles afin de lui accorder un statut comparable à celui du latin et du grec. Cet effort de normalisation passera d'abord par des outils métalinguistiques dans le sens de Ernst

1977 afin de définir le „bastiment“ (Abel Matthieu 1559) de la langue française. Comme le montre Chaurand (1999: 167), „Le siècle est à la recherche de normes, et l’entreprise de codification de la langue implique une tendance à l’unification.“ C’est ce processus de quête d’une norme qui se reflète aussi, d’une façon le plus souvent indirecte, dans l’évolution de la dérivation suffixale.

## 6. Le concept de lexicalisation

6.1. Dans les acceptions les plus courantes du terme, la lexicalisation désigne ou bien un processus/mécanisme à travers lequel une nouvelle unité lexicale, quelle qu'elle soit, voit le jour, ou bien le résultat même d'un tel processus ou mécanisme. Il s'agit donc d'un processus lié à la fois au changement linguistique et à l'acceptation par une communauté de locuteurs d'une nouvelle unité lexicale, ou, comme le dit Blank (2001: 1596), "Lexicalization deals with lexical change and conventionalization." Sur le plan de l'évolution du lexique, on serait donc en présence d'un phénomène (syntaxique) de conversion (au sens très large du terme), autrement dit d'une transcatégorisation lexicale, ou bien d'un processus de type morphologique. C'est essentiellement la conception de Traugott-Dasher (2005: 283) : "Equally broadly speaking, lexicalization is in essence either (i) a change in the syntactic category status of a lexeme given certain argument structure constraints, e.g. use of the nouns *calendar* or *window* as verbs, or the preemption of a grammatical item under conditions of quotation or „mention“ to lexical status, e.g. of *thou* as a verb (...) or (ii) the formation of a new member of a major category by the combination of more than one meaningful element, e.g. by derivational morphology or compounding."

6.2. Un rapide survol de la littérature en matière de lexicalisation fait cependant apparaître trois ou même quatre types d'approche qui vont au-delà du clivage trop général conversion - formation morphologique. Brinton-Traugott (2005: 32) synthétisent cette situation dans les termes suivants : „Lexicalization is the process by which new items that are considered „lexical“ (...) come into being. Several broad definitions can be found in the literature (...) :

- (a) ordinary processes of word formation
- (b) processes of fusion resulting in a decrease in compositionality
- (c) processes of separation resulting in an increase in autonomy“

On peut y ajouter une quatrième conception (d) qui rapproche la lexicalisation du processus d'adoption „institutionnelle“ ou „conventionnalisée“ d'un item lexical donné. Nous allons maintenant passer en revue les quatre approches afin de voir si elles s'avèrent pertinentes – et si oui, dans quelle mesure – pour les analyses en diachronie ou les analyses synchroniques s'appliquant à des périodes plus ou moins reculées.

6.3. L'approche (a) que l'on peut qualifier de traditionnelle lie le processus de lexicalisation aux divers mécanismes de formation de mots. C'est ce que rappellent Brinton-Traugott (2005: 33) : „Traditionally, lexicalization refers to routine processes of word formation, such as compounding, derivation and conversion.“ Talmy (2007: 69) s'inscrit dans cette même lignée en affirmant : „In general, we assume here that lexicalization is involved where a particular meaning component is found to be in regular association with a particular morpheme.“ Dans cette optique, tout processus, essentiellement morphologique et/ou morpho-syntaxique, de formation de mots serait celui de lexicalisation.

6.4. L'approche de type (b) est largement mise à profit dans de très nombreux ouvrages. L'idée est qu'un item devient lexicalisé, autrement dit devient partie intégrante du lexique mental, à partir du moment où son sens commence à n'être plus ou n'est plus compositionnel et où il présente des anomalies idiosyncratiques. Cela peut être le cas, sur le plan diachronique, des évolutions de type *mon sieur* > *monsieur* (Marchello-Nizia 2006: 135) Une baisse de compositionnalité n'est évidemment pas toujours accompagnée de fusion morpho-syntaxique. Un item lexical complexe peut développer un ou des sens plus ou moins imprédictible(s) et c'est précisément ce processus qui est souvent défini comme lexicalisation. C'est essentiellement ce que dit Bauer (2000: 834) : „Lexicalization is the process by which actual words become idiosyncratic so that some part of their behaviour ceases to be predictable.“ Dans Bauer (2001: 45), la conception n'est guère différente : „I (...) shall use the word LEXICALISATION for the whole process whereby an established word comes to diverge from the synchronically productive methods of word-formation.“ On peut également citer Brinton-Traugott (2005: 96) : „Lexicalization is the change whereby in certain linguistic contexts speakers use a syntactic construction or word formation as a new contentful form with formal and semantic properties that are not completely derivable or predictable from the constituents of the construction or the word formation pattern. Over time there may be further loss of internal constituency and the item may become more lexical.“ Brinton-Traugott (2005 : 95 citent aussi à ce propos une définition de Kastovsky selon laquelle la lexicalisation consiste en : „die Eingliederung eines Wortbildungs – oder syntaktischen Syntagmas in das Lexikon mit semantischen und/oder formalen Eigenschaften, die nicht vollständig aus den Konstituenten oder dem

Bildungsmuster ableitbar sind“ . Pour Plag (2006: 12), la lexicalisation est un „...process in which a complex word can adopt new and idiosyncratic senses which are no longer identical with the general meaning of the morphological category. For example, *curiosity* has the predictable meaning of ‘property of being curious’, but it has also lexicalized the rather idiosyncratic meaning ‘curious thing’.“ L’exemple analogue (*curiosité*) vaut aussi pour le français et il n’est pas difficile d’en trouver d’autres. Ainsi le N déadjectival *jeunesse*<sub>1</sub> a un sens prédictible à partir des règles morphologiques dans (13) :

(13) *Malgré sa jeunesse, il maîtrise parfaitement ce sujet difficile.*

mais on parlera de lexicalisation de ce même item dans le cas de *jeunesse*<sub>2</sub> qui est un N collectif désignant l’ensemble / la catégorie des personnes jeunes comme dans (14) :

(14) *Le plan pour la jeunesse a été dévoilé mardi.*

Ce sens n’est pas complètement prédictible comme le prouve son antonyme *vieillesse*. Le TLF signale aussi, il est vrai, un sens collectif („*Ensemble des personnes âgées, les vieilles gens*“), mais les exemples ne vont pas tout-à-fait dans ce sens : „*Respecter, soigner, soulager la vieillesse; hospice pour la vieillesse; médecine de la vieillesse (...)*“, mais le mot désigne rarement l’ensemble des personnes âgées comme une couche de la population, quelques soient les raisons de cet état de fait. (cf. *ministère de la Jeunesse vs secrétariat aux personnes âgées*).

6.5. L’approche (c) est exemplifiée dans Brinton – Traugott (2005: 60). Il s’agit notamment des cas de démorphologisation qui aboutit à de nouvelles unités lexicales comme c’est le cas de certains préfixes (*ex* < *ex-husband*, *mon ex* en français, *bi* < *bisexual*) ou suffixes (*isme*, entre autres).

6.6. Des travaux récents consacrés à la problématique de la grammaticalisation/dégrammaticalisation font un rapprochement entre ces deux mécanismes et celui de lexicalisation. Prévost (2006: 128) constate ainsi que „La dégrammaticalisation d’une forme grammaticale peut aboutir à une forme lexicale, et donc correspondre à une lexicalisation.“ Comme il s’agit d’un phénomène somme toute marginal et qui ne concerne pas directement la dérivation, nous n’allons pas en tenir compte.



6.7. Dans une optique diachronique, la lexicalisation peut être décrite (cf. Marchello-Nizia 2006: 77) comme un des huit processus et mécanismes de changement linguistique (réanalyse, grammaticalisation, extension analogique, emprunt, changement phonétique, lexicalisation, changement sémantique, obsolence et disparition d'une forme, d'une construction ou d'un lexème). Marchello-Nizia (2006: 22) cite Faarlund (1990: 48-49) qui replace la lexicalisation dans un schéma plus général d'apparition d'une forme concurrente, de co-existence de celle-ci et de la forme ancienne, suivie d'éviction de cette forme plus ancienne : „A change from one form F to another form G cannot take place unless F and G can coexist as alternatives in a language. A diachronic change, then, can be seen as the result of two specific historical processes : the appearance of a new form as an alternative to an already existing form, and the disappearance of one of two coexisting, alternative forms at a later stage.“

6.8. La lexicalisation peut concerner aussi l'apparition d'un néologisme qui n'est pas forcément en concurrence avec un autre item. Brinton-Traugott (2005: 46) résument ainsi le processus qui aboutit à l'acceptation d'un item par une communauté de locuteurs à un moment donné : „nonce formation > institutionalization > lexicalization.“

6.8.1. Ceci introduit dans le débat un autre terme fréquemment utilisé, à savoir l'institutionnalisation, auquel on peut ajouter un autre, fréquemment confondu avec le premier, la conventionnalisation. Selon Blank (2001: 1598), institutionnalisation et conventionnalisation sont plus ou moins synonymes et désignent l'adoption d'un item formé selon un patron productif et doté d'un sens prédictible, alors que lexicalisation (voir supra) suppose une baisse de compositionnalité : „ *Institutionalization* , i.e. the conventionalization of a complex word that has been created by a productive morphological process and which is semantically completely predictable from its constituents, and *lexicalization*, which describes the subsequent demotivation or idiomatization.“ Bauer (2001: 46) distingue, lui, institutionnalisation et conventionnalisation : un item lexical est dit conventionnalisé s'il peut être reconnu et compris hors contexte. Par la suite, il peut être institutionnalisé, c'est-à-dire sanctionné par un dictionnaire ou par une institution (Académie française, entre autres). Blank mentionne également ce type d'approche dans (Blank 2001: 1603, définition 4) : „Lexicalization is a process by which new linguistic entities, be it simple or complex

words or just new senses, become conventionalized on the level of the lexicon.“ Dans ce sens, l’institutionnalisation rejoint la conception traditionnelle de la lexicalisation d’un item nouveau – on peut citer à ce propos Guilbert (1975: 54) : “Le néologisme est considéré comme admis dans le lexique de la langue à partir du moment où un dictionnaire quelconque l’aura enregistré.“ La lexicalisation serait donc „la sanction finale“ (Corbin 1987: 36).

6.9. Si l’on essaie d’appliquer ce type de démarches à la lexicologie du français préclassique, on se heurte aussitôt à plusieurs difficultés :

1. Le stade d’institutionnalisation ne saurait bien évidemment être jaugé qu’en fonction des attestations d’un tel ou tel item lexical dans les ouvrages lexicographiques, grammaticographiques, littéraires et paralittéraires. La consécration d’une unité lexicale (nouvelle) par un dictionnaire est souvent difficile à départager d’un néologisme de type hapax, car les dictionnaires de l’époque prolongent plus ou moins la pratique médiévale de reconstruction paradigmatique (cf. Merrilees 2006) ou reprennent d’éventuels hapax figurant dans leurs sources (cf. Rickard 1985, Brochard 1990). On peut citer comme exemple un déverbal comme *tuement* (*interemptio, homicidium, occisio, interfectio*) attesté dans Estienne 1539 et également dans Cotgrave (*a killing, slaying, massacring*), mais dont on ne retrouve aucune trace dans les textes.
2. La concurrence suffixale, un phénomène particulièrement intéressant pour notre propos, pose, en matière de lexicalisation/institutionnalisation, un certain nombre de problèmes. Prenons, à titre d’exemple, le déverbal *evitement*. Il figure pour la première fois dans Estienne 1539 (cf. Vaganay 1908: 61) et apparaît également dans la nomenclature de Cotgrave, qui a, en plus, *evitation*. Frantext n’affiche aucune occurrence d’*évitement* antérieure à 1915 et en donne une seule pour *évitation* que nous citons dans (15) (Aneau, *Alector ou Le Coq*, 1560) :

(15) *Parquoy sur tout je vous admoneste à civile société, à concorde, foy véritablement tenue, mutuelle amytié, evitation d’outrage, punition des outrages par equitable Justice (...)*

Il se peut que *évitement* ait été bloqué par l'adverbe *vistement/vitement* quand on sait que sous la graphie *vistement*, il est répertorié 199 fois dans Frantext, la dernière attestation datant de 1684? (pour la forme *vitement*, on en dénombre 128 occurrences dont plusieurs datent du XX<sup>e</sup> siècle). La „sanction finale“ d'un item/néologisme par un dictionnaire n'est certainement pas, notamment pour la langue préclassique, un critère fiable, comment on a pu l'observer ci-dessus dans le cas de *tuement*.

3. Dans son étude bien documentée, Brochard 1990 montre que les *Erreurs populaires* de Joubert constituent une des sources directes du *Dictionarie* de Cotgrave. Or de nombreux dérivés figurant chez Joubert ne font pourtant pas partie de la nomenclature de Cotgrave. A titre d'exemple (16), nous pouvons citer le déverbal *duration* (graphiée *duracion*) (Livre I, chap. II, p. 29) :

(16) *Tous les philosophes & medecins sont d'accord, que il faut mesurer & borner la duracion de notre vie, de ce que peuvent durer la chaleur naturelle & l'humeur radical.*

alors que Cotgrave n'a que *durée*. Dans ce cas aussi, Frantext n'offre qu'une seule occurrence de *duration* (17) due à Pierre de l'Estoile (1576-1578) :

(17) *s'il est ainsi comme le succès des choses du monde et la suite des siecles vous ont, par une infaillible experience, fait congnoistre que la continuation et duration successive de toute Royauté et Monarchie despend de la garde et exercice de deux choses : de la Foy et de la Justice.*

*Duration* ne figure pas non plus dans la nomenclature de Nicot qui donne par contre plusieurs emplois de *durée* (*longue durée - perennitas; qui est de durée, durable - durabilis; tiltres qui ne sont pas de durée - caduci tituli*; etc.) Pallet et Oudin (*Tesoro* 1607) ne connaissent, eux aussi, que l'équivalent *duree* pour l'espagnol *duracion*. Richelet définit le mot *durée* comme un „espace de tems que dure une chose“ et ignore, lui aussi, *duration*. Cependant, *duratio* apparaît dans la liste des „terminaisons“ dans Hoven (1994: 419). Il peut donc s'agir tout simplement d'une instance de dérivation horizontale dans le sens de Merrilees (2006: 98). Le mot devait être compris même hors contexte (cf. Bauer 2001: 46

ci-dessus), mais il est difficile de parler dans des cas comme celui-ci d'une institutionnalisation, autrement dit du passage de „nonce formation“ vers „institutionalization“ (cf. Brinton-Traugott (2005: 46 ci-dessus).

4. Dans de très nombreux cas, deux ou même plusieurs dérivés rivaux restent en concurrence pendant un laps de temps relativement important (cf., entre autres, Štichauer 2010a). Cette rivalité aboutit prototypiquement à (i) la disparition de l'un des termes (*conquereur* vs *conquérant*), à (ii) la différenciation sémantique des concurrents (*largeur* vs *amplitude* vs *latitude*) ou à (iii) l'apparition d'une formation supplétive/allomorphique (*aveuglement* vs *cécité*). Les facteurs responsables de ces types d'évolutions sont souvent externes au développement interne de la langue (par exemple les phénomènes de mode, de recours plus ou moins massif à l'emprunt et/ou à la latinisation/grécisation) et par conséquent difficilement intégrables dans un modèle unifié d'évolution du lexique.

6.10. Il serait peut-être prudent de se contenter, en matière de lexicalisation, d'une position minimaliste et suivre le point de vue de Marchello-Nizia (2006: 99) : „A l'instar de nombreux spécialistes en lexicologie diachronique, nous emploierons le mot 'lexicalisation' dans un sens bien plus large, pour désigner l'introduction dans le lexique de nouveaux termes, par quelque moyen que ce soit, et à quelque fin que ce soit, en particulier pour répondre à un besoin social.“ Ce type d'approche permet de ne pas faire de distinction entre, d'un côté, des items lexicaux éphémères (hapax ou quasi-hapax) apparus dans la langue préclassique et des mots complexes qui se sont imposés depuis dans le lexique du français standard, afin de pouvoir observer toutes les virtualités du vocabulaire de l'époque concernée.

## 7. La productivité

7.1. Depuis longtemps déjà, la notion de productivité fait partie intégrante du discours grammatical, notamment en morphologie, mais ce n'est que depuis des années 1960 que la notion a commencé à être cernée avec des outils permettant des quantifications.

7.2. Une première approche de la productivité que l'on appelle habituellement qualitative remonte à Schultink (je cite d'après Plag 1999: 11-22). Dans sa conception : "Productivity as morphological phenomenon is the possibility which language users have to form an in principle uncountable number of new words unintentionally, by means of a morphological process which is the basis of the form-meaning correspondence of some words they know." (Plag 1999: 13). Le concept de formation spontanée, non-intentionnelle permet de faire la différence entre productivité et créativité. En effet, la non-intentionnalité repose dans cette conception sur des patrons dérivatifs réguliers. On peut donner comme exemple des déverbaux en *-isation*, formés à partir des verbes en *-iser* : un locuteur natif produira spontanément *fidélisation* à partir de *fidéliser* et inversement *fidéliser* à partir de *fidélisation*. Quant au principe de non-limitation quantitative de séries dérivationnelles productives, on a montré depuis longtemps (cf., entre autres, Plag 1999: 15) que même des patrons a priori fortement productifs peuvent être restreints quantitativement par des contraintes morphophonologiques, phonoesthétiques ou celles liées au type de la base.

7.3. Ce n'est qu'avec Aronoff 1976 que la productivité commence à être repensée dans un cadre théorique précis et à être formulée dans des termes quantitatifs. Les faits observables et leur interprétation posent en effet un certain nombre de problèmes tels que : (a) la productivité concerne-t-elle un type morphologique précis, un affixe donné ou bien est-elle liée à une ou plusieurs règle(s) de formation de mots (WFR dans la terminologie d'Aronoff reprise par la suite dans la littérature anglosaxonne)? Autrement dit, si un mot relativement récent comme *négritude* a donné naissance à un certain nombre de formations nouvelles (*francitude*, *africanitude*, *belgitude*, etc.), revitalisant un patron dérivatif considéré jusqu'alors comme plus ou moins éteint, le nouvel élan de sa productivité est-il imputable au seul suffixe d'origine savante *-itude* ou bien ce qui est un jeu, c'est l'ensemble de la règle de construction de mots (type de

base, allomorphie, contraintes phonologiques, etc.)? (b) la quantification pure et simple peut aboutir (cf. Aronoff 1976: 37) à des résultats souvent contreintuitifs et peu satisfaisants; (c) la productivité est-elle un phénomène accidentel ou est-elle en quelque sorte inhérente au processus de formation d'unités lexicales?

7.3.1. Au plan quantitatif, Aronoff (1976: 36) ébauche une première tentative de calcul de productivité que voici : (...) „we count up the number of words which we feel *could* occur as the output of a given WFR (which we can do by counting the number of possible bases for the rule), count up the number of actually occurring words formed by that rule, take a ratio of the two, and compare this with the same ratio for another WFR. In fact, by this method we could arrive at a simple index of productivity for every WFR : the ratio of possible to actually listed words.“

Cette quantification reposerait donc, au dénominateur, sur le nombre de bases susceptibles d'être sélectionnées par un affixe donné, alors que le numérateur exprimerait la totalité des occurrences enregistrées dans un corpus. La fraction ainsi obtenue pourrait être comparée à une autre qui serait le produit d'un calcul fait à partir d'une autre règle de formation des mots. On voit tout de suite tout le problème que représenterait la définition d'une „base possible“, mais la comparaison peut aboutir certainement à une première estimation de la productivité de deux patrons dérivatifs concurrents. En termes de dérivation suffixale dans la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle, on pourrait comparer de cette manière les N déadjectivaux en *-esse* et ceux en *-té*: étant donné que les bases sont/peuvent être du même type (cf. Dubois et Dubois-Charlier 1999) et que les dénominateurs sont donc identiques, les numérateurs exprimeront la quantité d'occurrences pour cette strate synchronique donnée. On obtiendra donc deux fractions dont la différence traduit la différence de productivité entre les deux types de suffixés (*duresse, tendresse* vs *dureté, tendreté*).

7.4. Or il est évident que la notion de productivité n'a de sens que si l'on est en présence de deux ou plusieurs patrons dérivatifs applicables au moyen d'une seule règle de formations des mots, car ce sont ces règles qui sont porteuses de la productivité, ou comme le dit Scalise (1994: 106) : „Le RFP (c'est-à-dire : regole di formazione delle parole) possono essere più o meno produttive.“ La productivité apparaît en quelque sorte comme la conséquence de la sélectivité des bases par rapport au matériau suffixal. Citons une nouvelle fois Scalise (ibid.) : „La nozione di

produttività è connessa alla facoltatività delle RFP : se una regola fosse obbligatoria non vi sarebbe questione di (maggiore o minore) produttività. La questione della produttività si pone, infatti, perché le RFP „possono“ applicarsi a determinate basi. Per esempio alla base Aggettivo si possono applicare regole che formano nomi astratti e quindi si può applicare sia la regola che aggiunge *-ezza* (*composto* → *compostezza*) sia quella che aggiunge *-ità* (*generoso* → *generosità*). Per queste due regole si pone il problema di quale sia la più produttiva.”

7.4.2. La productivité se situe donc dans un contexte paradigmatique concurrentiel. Comme il ajoute un peu plus loin (Scalise 1996: 106), il faut tenir également compte de diverses restrictions morphologiques, phonologiques et autres qui affectent les bases. L'exemple des déverbaux suffixés en *-mento* et *-zione* qu'il donne est facilement transposable en français : là aussi, les bases sont dans les deux cas verbales, mais par exemple les verbes en *-iser* n'admettent aujourd'hui que la nominalisation en *-ation* : *\*verbalisement* vs *verbalisation*, etc. Il s'ensuit qu'il n'y a pas lieu d'envisager la productivité en dehors de son contexte relatif à un type donné de base : „Non si può quindi parlare di produttività in senso assoluto, ma piuttosto della produttività di una regola relativamente a una classe di basi“ (ibid.).

7.5. Or comme le fait remarquer Kastovsky (1986: 594) : „We should therefore consistently distinguish between the scope of a given rule and its actual application rate mirrored by the number of formations listed in dictionaries or occurring in texts.“ Par la portée d'une règle donnée („the scope of a given rule“), il entend (1986: 586) : „the degree of semantic specificity of their output and the number and quality of the restrictions that have to be imposed on a given rule.“ On a donc, d'un côté, le potentiel paradigmatique d'une règle avec toutes les restrictions dont elle peut être affectée et, de l'autre côté, au niveau de la performance, la réalisation quantifiable des produits de cette même règle. C'est plus particulièrement en linguistique historique (que ce soit en diachronie ou en synchronie historique) que cette distinction peut s'avérer utile. On ne dispose en effet, pour une strate synchronique donnée, que des unités attestées, et ce n'est qu'à partir de ces témoignages lexicaux et leur éventuelle quantification qu'on essaie de définir la „portée“ d'une règle dérivationnelle. Pour n'en donner qu'un exemple, il suffit de mentionner différents types de déverbaux comme *pensée* vs *pensement*. (voir ci-dessous).

7.5.1. Kastovsky (1986: 594) fait ensuite une distinction entre deux types de formation de mots, „labeling“ (étiquetage) et récatégorisation syntaxique que nous allons aborder dans (10.7.). Ce qui est important pour notre propos, c'est que les deux volets (étiquetage et recatégorisation syntaxique) ne sont pas à mettre, en ce qui concerne le problème de la productivité, au même niveau (Kastovsky 1986: 597) : „ (...) we must even go further and treat the productivity of recategorization and labeling types as basically different phenomena, in particular if we approach the problem from a semantic and not from a purely morphological angle. In the event of syntactic recategorization, the grammar in conjunction with certain properties of the base already predetermines a set of possible categories, such as agent nouns, action nouns, result nouns, relational adjectives, etc. These exist in the same way as do the preterite of a verb and the plural of a noun. And consequently it does not make sense to talk of productivity at this level; rather, what is involved is the actualization of a grammatical possibility. (...) Types that are used predominantly or exclusively for the function of labeling pose different problems. First of all, such categories are not predictable on the basis of the grammar.“

L'important, c'est que le „label“ est sujet, si l'on laisse de côté l'organisation interne du lexique (structurable, entre autres, en champs lexicaux), à des considérations d'ordre pragmatique (nécessité d'une nouvelle désignation, saillance culturelle, etc.). Il s'agira donc de nouvelles unités à entrer telles quelles dans le dictionnaire („mental lexicon“) des locuteurs.

7.6. Danielle Corbin (1987: 176-177) montre que le terme de productivité renferme en fait trois notions différentes : „Appliquée à un affixe come *-ité*, la productivité désigne en fait à la fois la **régularité** des produits de la règle, la **disponibilité** de l'affixe, c'est-à-dire précisément la possibilité de construire des dérivés non attestés, de combler les lacunes du lexique attesté, et la **rentabilité**, c'est-à-dire la possibilité de s'appliquer à un grand nombre de bases et/ou de produire un grand nombre de dérivés attestés. Je propose donc de ne plus utiliser désormais la notion confuse et polysémique de „productivité“, et de ne conserver que l'opposition entre des processus morphologiques (affixation et conversion) dont les productions non attestées, ne contrevenant pas aux contraintes linguistiques imposées à l'application de chacun,



sont des lacunes accidentelles (les processus „disponibles“), et ceux qui ne peuvent servir à décrire que des productions attestées (les processus „non disponibles“).“

7.6.1. Comme on voit, ce raisonnement s’appuie sur la notion de „disponibilité“ des processus de formation de nouvelles unités lexicales – en effet, si les produits de ces processus sont réguliers, ils peuvent être non-attestés, créant ainsi des lacunes accidentelles qui peuvent être expliquées par des facteurs plus ou moins externes (pragmatiques, socio-historiques, etc.). Il est clair d’emblée que l’on peut concevoir aisément la disponibilité d’un processus pour la période qui nous intéresse, mais, pour ne donner qu’un exemple concret qui concerne les suffixes concurrents *-ité* et *-té* (*clairté* vs *clarté* vs *clarité*), mais il va falloir, sur la base, bien entendu, des seuls exemples attestés, tenir également compte de leur rentabilité, les deux notions apparaissant très proches l’une de l’autre, car on est bien entendu incapable, pour cette période relativement ancienne, de jauger la capacité d’un affixe à construire des unités nouvelles autrement que par des exemples attestés.

7.7. L’effort visant à quantifier la productivité a trouvé son aboutissement dans les travaux de H. Baayen (1991, 1996 et bien d’autres, cf. également Plag 1999 et Dal 2003b). Toute quantification devrait, comme le souligne Baayen 1991: 809, satisfaire à trois conditions préalables :

1. „it reflect the linguist’s intuitions concerning productivity,
2. it express ‘the statistically determinable readiness with which an element enters into new combinations’ (Bolinger 1948: 18), and
3. it take into account that semantically or formally idiosyncratic words have the effect of lowering the value of the productivity measure.“

La formule qui traduit l’ensemble de ces préalables serait la suivante :

$$P = n_1/N$$

où  $P$  est l’indice de productivité,  $n_1$  exprime le nombre d’occurrence des items que l’on ne retrouve qu’une seule fois dans un corpus donné, autrement dit de hapax legomena, et  $N$  est le nombre total d’occurrences du patron dérivationnel donné („total number of tokens of all words with that given affix“ – cf. Baayen (1991: *ibid.*). L’avantage d’une telle approche, c’est qu’elle exprime en quelque sorte la probabilité d’existence d’une

nouvelle unité lexicale, autrement dit qu'elle prend en compte l'aspect créatif de la dérivation („ Broadly speaking,  $P$  expresses the rate at which new types are to be expected to appear when  $N$  tokens have been sampled“ – Baayen 1991: 809).

7.7.1. Or on s'est aperçu rapidement que ce calcul de l'indice de la productivité donne des résultats moins fiables dans le cas des affixes à très haute fréquence (token frequency) et qu'il était ainsi difficile de comparer la productivité de deux ou plusieurs affixes. Gaeta – Rica (2003: 95) ont montré que pour arriver à cet objectif, il faut procéder à un calibrage du ou des corpus à partir duquel/desquels le décompte doit être effectué. Il consiste à calculer la fonction  $P(N)$  pour des valeurs égales de  $N$  („for equal values of  $N^c$ , ibid. : 97). Cette procédure élimine la distorsion entre les valeurs de l'indice  $P$  dans le cas précisément des affixes/patrons à haute fréquence. Comme de ce type de calcul est désigné pour de très grands corpus de l'ordre de 75 millions de mots, on ne peut guère l'appliquer à un corpus historique (en l'occurrence le français préclassique(classique) relativement limité (27,8 millions de mots). Nous allons montrer ci-après (chapitre 15) qu'il est en effet tout aussi problématique de vouloir calculer l'indice  $P$  pour des patrons numériquement peu importants, en l'occurrence des déverbaux en *-aison*.

7.7.2. Dès que l'on se met à observer les choses dans une perspective historique, on s'aperçoit immédiatement qu'il existe, notamment pour la période qui nous intéresse ici, un certain nombre de facteurs qui entrent en ligne de compte pour tout ce qui est calcul de productivité. Premièrement, le corpus de Frantext 1500 – 1700 est, sur le plan quantitatif, très hétérogène : les 727 textes représentent un échantillon très varié : poésie, récits de voyage, mémoires, etc., et on comprend que cette hétérogénéité du corpus hypothèque gravement la fiabilité de tout calcul pareil. On peut bien entendu homogénéiser le matériau de base en constituant des corpus partiels par genres (prose, poésie, théâtre), mais ceci entraînerait automatiquement un autre inconvénient : une réduction sensible de la taille des corpus interrogés. Il existe peut-être une solution qui consisterait à relever les différents indices de productivité par genres pour les comparer par la suite à un indice global pour une strate chronologique donnée.

7.7.3. Un autre problème réside dans le fait que certains hapax peuvent avoir été dictés par les nécessités prosodiques et/ou versologiques et en particulier par la rime – qu'il suffise de considérer des déverbaux en *-ment* pouvant rimer avec des adverbes en

–ment. Je vais illustrer ce problème par deux exemples (18) et (19), tirés de la *Seconde semaine* de du Bartas ( III. 25, vv. 706-708 et III.96, vv. 677-678, respectivement) :

(18) *Qui, sutile, se perd, se dissipe, s'exhale*  
*Par l'action du chaut : si bien que proprement*  
*La vieillesse n'est rien qu'un grand dessechement.*

(19) *Cependant icy bas, nouvel ange, tu laisses*  
*Un peuple desbordé; ses mains sont pilleresses;*

On ne trouve dans Frantext aucune occurrence de *dessechement* ni de *pilleresse* et ces dérivés ne figurent non plus dans les dictionnaires de l'époque ni dans Cotgrave qui intègre systématiquement dans sa nomenclature les déverbaux (on trouve en effet systématiquement *pillement* à côté de *piller*, etc.) et les formes du féminin (*chasseresse* à côté de *chasseur*, etc.). On est donc en présence de deux hapax dont l'existence ferait augmenter la valeur de  $n_1$ , c'est-à-dire l'indice de productivité pour les deux patrons dérivationnels. Or dans les deux cas, il pourrait bien s'agir de deux hapax au sens absolu, imposés en quelque sorte par la rime. Pour contourner cette difficulté, le seul moyen qui s'offre serait de calculer séparément la productivité d'un patron à l'intérieur et en fin de vers sans faire de moyenne qui serait, dans ce cas précis, dénuée de toute valeur.

7.7.4. Un autre facteur susceptible de fausser tout calcul de productivité est lié à la présence – surtout en poésie, mais pas exclusivement – de ce qu'on appelle en poétique traditionnelle „épithète constante“ (epitheton constans). L'oeuvre de du Bartas, pour n'en donner qu'un exemple parmi d'autres, offre de très nombreux exemples de ces emplois répétitifs : les adjectifs qualificatifs en –eux comme *ondeux* ou *venteux* viennent s'ajouter à plusieurs reprises (3 et 4 occurrences, respectivement) au nom *element*. Si l'on voulait calculer l'indice de la productivité pour le seul type  $[[N_{\text{concr}}]_N + \text{eux}]_{\text{Adj}}$ , on serait amené à opter entre deux possibilités : (i) ou bien on fait rentrer dans le décompte des  $N$  du dénominateur toutes les occurrences d'un suffixe/patron dérivationnel donné, autrement dit tous les adjectifs suffixés en –eux dont les bases correspondent au critère  $[N_{\text{concr}}]$ , (ii) ou bien on ne tient compte que d'une seule occurrence pour un emploi donné, ce qui veut dire, dans ce cas précis, qu'un adjectif en –eux formant un syntagme  $N + \text{Adj}$  en –eux (*ondeux rivage*) ne sera compté qu'une seule fois (la tête nominale  $N$  étant la même). Il me semble que c'est cette seconde

possibilité qui serait à retenir, même s'il est évident que dans un très grand corpus, la différence entre les deux options ne serait pas très importante. En revanche, si l'on voulait comparer deux indices de productivité dans deux ouvrages différents (par exemple Ronsard et du Bartas), ce calibrage pourrait s'avérer utile.

## 8. La notion de blocage

8.1. La notion de blocage a été définitivement introduite dans la littérature morphologique par Aronoff 1976. C'est en analysant des séries distributionnelles telles que :

*glory - glorious - \*gloriosity - gloriousness*

*fury - furious - \*furiosity - furiousness*

qu'il a essayé de donner à ce phénomène une explication théorique. Au point de départ, il y a le constat, bien connu, que certaines formations/formes complexes peuvent être absentes du dictionnaire (lexicon). Dans les termes d'Aronoff (1976: 43) : „*Blocking* is the nonoccurrence of one form due to the existence of another“. La présence, en français contemporain, de *lassitude*, pour n'en donner qu'un exemple, empêche l'apparition d'un autre N de qualité formé à partir de l'adjectif *las* (°*lasseté*, °*lasseur*, °*lassesse*), pourtant bien attestés, à des degrés divers en diachronie. Comme le soulignent, entre autres, Ackema – Neelemenn (2004: 48), le blocage peut intervenir également dans des cas de concurrence entre morphologie et syntaxe – il suffit de mentionner des cas bien connus des adjectifs comparatifs : *meilleur* et *pire* bloquent (bien que non de façon absolue) l'apparition de °*plus bon* et °*plus mauvais*, syntaxiquement bien formés et bien attestés dans le langage des enfants, dans des lapsus etc. Sur un plan plus général, on peut dire qu'une règle plus spécifique et dont la portée ne concerne qu'un ensemble limité de cas (dans le cas cité la formation de comparatifs synthétiques), bloque l'action d'une règle générale (formation de comparatifs dits analytiques du type 'plus + Adj'), cf. aussi l'hypothèse de domaines exposée dans Van Marle 1986).

8.2. Il est important de remarquer que la notion de blocage n'est pertinente que dans l'hypothèse d'un dictionnaire mental (mental lexicon), traditionnellement conçu comme un dépositaire de toutes les unités lexicales complexes présentant une distortion

par rapport à une règle ou un patron dérivationnel/constructionnel régulier. Si l'étude du lexique complexe part de la prémisse qu'il existe d'un côté des mots réels et, de l'autre côté, des mots possibles morphologiquement bien formés, mais non (ou rarement) attestés pour des raisons pragmatiques ou autres, comme c'est le cas du modèle SILEX (cf. Corbin 1987), l'élimination du malheureux concurrent (qui est, répétons-le, morphologiquement bien formé) ne s'opère qu'au niveau du composant conventionnel, c'est-à-dire après le composant dérivationnel et post-dérivationnel, au moment de la sélection entre mots possibles conventionnels et mots possibles non-conventionnels. Comme le dit Corbin 1985: 70 ( nous la citons d'après Rainer 1988: 181) : „Si un „principe de blocage“ s'avérait nécessaire, il ne pourrait ni être formulé de façon absolue, ni être situé avant le composant conventionnel, où il appartiendrait à l'éliminateur d'entrées. (...) Je pense donc qu'un tel principe n'a pas plus de pouvoir explicatif qu'une solution *ad hoc* qui consiste à éliminer sans raison certaines entrées bien formées.“

8.3. Quoi qu'il en soit, les deux optiques sont peut-être moins incompatibles qu'il n'y paraît de prime abord. Il s'agit, en dernière analyse, d'expliquer les raisons de la non-occurrence de certaines formes qui sont visiblement concurrencées par d'autres formes. Pour ce faire, on introduit à chaque fois, le plus souvent implicitement, la notion de norme linguistique (cf. Coseriu 1989). Si le comparatif *°plus bon*, certes interprétable aussi bien syntaxiquement que sémantiquement, est éliminé au bénéfice de la forme héréditaire *meilleur*, cela se fait ou bien pour se conformer à une norme inconsciente collective, ou bien par ce que le dictionnaire mental fournit une solution préfabriquée (et que la norme préfère!).

8.4. C'est probablement Rainer 1988 qui a été le premier à présenter une étude approfondie en matière de blocage (cf. aussi Plag 1999: 50). Pour lui, les notions de „dictionnaire mental“ (mental lexicon) et de „stockage“ (storage) sont indispensables pour toute considération théorique du principe de blocage. D'entrée de jeu, il présente (Rainer 1988 : 159) une avancée majeure, en distinguant ce qu'il appelle „token-blocking“ (blocage occurrence) et „type-blocking“ (blocage de type). La différence entre les deux réside en ceci que dans le premier cas, le mot, morphologiquement bien formé, est bloqué par un autre mot qui fait partie du dictionnaire et qui peut présenter des traits idiosyncrasiques ou un allomorphisme dû à l'évolution historique. Pour

donner un exemple en français moderne, *profondité* serait bloqué par *profondeur*, le déverbal (formation régressive) *vol* bloquerait à son tour des dérivés potentiels comme °*volement* ou °*volage* (cf. aussi Dubois – Dubois-Charlier 1999: 30). Le blocage d'occurrence est défini (ibid.: 161) dans des termes relativement généraux : „Token-blocking may be defined as the phenomenon that the creation of a morphologically complex word may be frustrated due to the existence in the lexicon of a synonymous word.“

8.5. Scalise (1994 : 222-224) qui distingue „blocco“ et „regola del blocco“, donne du premier une définition très semblable à celle de Rainer, mais plus spécifique quant à la configuration des bases et du matériau affixal :

„In una sequenza...]<sub>X1</sub> + Suf1]<sub>Y</sub> + Suf2]<sub>X2</sub>

l'aggiunta di Suf2 viene bloccata se X1 e X2

hanno la stessa categoria lessicale,

lo stesso significato

e la stessa radice »

8.6. Chez Rainer, le principe de blocage d'occurrence est ensuite assorti de trois conditions essentielles permettant de mieux cerner ce phénomène. La première est celle de synonymie. Il existe en effet un large consensus sur cette condition (cf. supra quant à la prémisse de „stesso significato“ chez Scalise) selon laquelle le blocage ne peut opérer que si l'élément bloquant et l'élément bloqué sont synonymes. On retrouve la même condition (et une preuve a contrario) chez Anshen-Aronoff (1998: 240) : „There will be no blocking without synonymy, so we may find a pair like *brethren* and *brothers*, precisely because the former refers not to actual brothers, but rather to fellow members of an organized group of some sort.“

8.6.1. La seconde condition, celle de productivité, découle logiquement de l'ensemble de ce dispositif, car on ne peut bloquer que ce qui peut vraiment exister. Au plan synchronique, ce ne peuvent donc être que des formations morphologiquement régulières. Rainer (1988: 166) montre également que le mot bloquant peut être non seulement un élément idiosyncrasique, mais également un mot régulier, mais qui doit être „stocké“ dans le dictionnaire mental: „...even the blocking word may be a regular formation, and (...) consequently it is storage, not idiosyncrasy that is responsible for token-blocking.“

8.6.2. C'est la fréquence qui semble être la condition la plus importante. En linguistique historique, on a établi déjà depuis bien longtemps une forte corrélation entre la tendance à la régularisation et la fréquence : plus une forme morphologiquement déviante a un taux de fréquence élevé, plus elle a la chance de ne pas subir de régularisations (cf., entre autres, Bybee 1985: 119). En synchronie, le phénomène est tout-à-fait analogue. Comme le souligne Rainer (1988: 163), la puissance de blocage dont un mot peut être investie est une fonction de sa fréquence : „...*the blocking force is a function of the frequency of the blocking word.*“ Plus un mot a un taux de fréquence élevé et plus son ancrage dans le dictionnaire mental est solide. Autrement dit, les expressions à haute fréquence exercent une pression de blocage bien plus forte que celles à basse fréquence. Anshen – Aronoff (1998: 240) rappellent aussi un autre modèle d'accès lexical dans lequel la morphologie et le dictionnaire s'opposent dans une sorte de compétition, la fréquence pouvant être traduite en termes de rapidité d'accès lexical : „The most widely accepted models of blocking take frequency into account by translating it into processing speed (...) the search for the proper word can be viewed as a race between the mental lexicon and the morphology. Both operate simultaneously, and the faster one wins. If it is true that the speed of lexical access for individual stored irregular words is proportional to the logarithm of their frequency, then the more frequent an irregular word is compared to its base, the more likely it will be to block the morphology. Note that this general model does not involve any direct interaction between the mental lexicon and the morphology.“

Rainer (1988: 167-168) donne un exemple convaincant de la puissance du facteur fréquence en comparant les séries distributionnelles formées d'un N de base, d'un adjectif du type N + *-oso* et d'un N de qualité N + *-osità* en italien. Il s'avère en effet qu'il existe une forte corrélation entre des noms à haute fréquence et l'inacceptabilité (ou faible acceptabilité) des N + *-osità* et vice-versa. Alors que les N de qualité comme *\*bisognosità*, *\*corragiosità*, *\*desiderosità*, *\*dignitosità* etc. semblent être bloqués par des noms à haute fréquence *bisogno*, *corragio*, *desiderio*, *dignità*, d'autres N de qualité qui ont pour base des noms à basse fréquence paraissent plus ou moins acceptables, autrement dit le blocage n'intervient pas (*acrimonia*→*acrimoniosità*, *malizia*→*maliziosità*, *ignominia*→*ignominiosità*, etc.). Il est évident par ailleurs que la fréquence ne saurait être le seul facteur qui entre en jeu et

qu'il faut aussi tenir compte de contraintes phonologique, phonostylistiques et autres, comme le montre l'exemple analogue des N de qualité français en *-osité* formés à partir des adjectifs du type N + *-eux* où N est un mot autonome et n'est pas un nom savant. Il s'agit des adjectifs comme *aventureux, coléreux, dangereux, désastreux, fiévreux, lépreux, nécessaires, nombreux, ombreux, peureux, valeureux, poussiéreux, vitreux*, etc. Comme on sait, ces N non-savants de qualité en *-osité* sont extrêmement rares, à l'exception notable de *dangereosité* (2 occurrences dans Frantext depuis 1900, mais quelque 652 000 occurrences sur le web), alors que *danger* (4329 occurrences Frantext depuis 1900) aussi bien que *dangereux* (2550) ont un taux de fréquence incomparablement plus élevé que d'autres noms et adjectifs de la liste! Notons encore que l'on trouve sur le réseau quelques rares exemples de ces N (*glamourosité* 1, *aventurosité* 2-8, *févrosité* 3, *léprosite* 11, *peurosité* 5, *nombrosité/numérosité* 4/168, *vitrosité* 237, etc.).

8.7. L'exemple des adjectifs italiens en *-ido* et de leurs dérivés nominaux en *-ezza* et/ou en *-ità* sur lesquels Rainer (1988: 165-6) montre l'effet de blocage réciproque dû au stockage des items dans le dictionnaire mental n'est pas complètement transposable en français, mais on peut y montrer un effet analogue. Comme en italien, il existe en français plusieurs dizaines d'adjectifs d'origine savante en *-ide* (*algide, aride, avide*, etc.) qui n'est pas un suffixe (ce qui serait facile à démontrer), mais une séquence que l'on pourrait qualifier d'"intégrateur paradigmatique" (cf. Corbin 1987). A partir de ces adjectifs, on peut former régulièrement des N de qualité, mais, à la différence de l'italien où les suffixes *-ezza* et *-ità* peuvent être en concurrence, le français ne dispose que d'un seul suffixe, à savoir *-ité* (lui aussi d'origine savante). On obtient donc *algidité, aridité, avidité*, etc. On constate également - là aussi, le français diverge sensiblement de l'italien - qu'il existe dans un certain nombre de cas des noms féminins en *-eur*, étymologiquement apparentés, mais dont le sens est plus ou moins éloigné des *Nité* (*valeur* vs *validité, rigueur* vs *rigidité, humeur* vs *humidité*, etc.). Or un certain nombre d'exemples montre que lorsque leurs sens se recouvrent totalement ou partiellement, le *Neur* semble bloquer la formation d'un *Nité*, comme c'est le cas de *candeur* vs *candidité, torpeur* vs *torpidité*. Cependant ce blocage ne s'avère pas absolu, car des dérivés comme *languidité* ou *torpidité* sont attestés dans le TLF (face à *languueur* et *torpeur*), pour *candidité*, on trouve quelques occurrences sur le réseau. Cet exemple



n'est certes pas généralisable, mais il illustre, semble-t-il, ce même phénomène de faible pouvoir de blocage des mots à basse fréquence.

8.8. Nous allons (voir le chapitre 12) fait figurer le blocage, notamment dans nos analyses des déverbaux en *-ment*, comme l'une des contraintes plus ou moins violables (en fonction de la fréquence de l'item concerné). Il s'agit bien entendu d'une contrainte à vocation universelle à un niveau abstrait, mais l'analyse d'un patron ou d'une série de dérivés ne saurait se faire qu'au cas par cas.

## 9. La théorie de l'optimalité (OT)

9.1. La théorie de l'optimalité (OT), née au début des années 1990 (cf. Prince – Smolensky 1993) est vite devenue une théorie phare en phonologie, mais on ne compte à ce jour qu'un nombre relativement peu élevé d'ouvrages ou d'études s'inspirant de cet outillage théorique pour d'autres domaines, et notamment pour la morphologie constructionnelle. Nous allons laisser délibérément de côté les liens de l'OT au courant connexionniste (cf. Gilbers - de Hoop 1998) et toute autre implication épistémologique et nous attaquer surtout au problème de son applicabilité en morphologie et plus particulièrement en morphologie diachronique.

9.2. Dans une perspective globale, on peut dire que l'OT marque un tournant vers une vision de la grammaire fondée non plus sur le concept de règles, mais de contraintes (CON) qui sont en principes universelles et qui peuvent se retrouver en conflits les unes par rapport aux autres. Le dispositif est ainsi conçu pour modéliser la solution de ces conflits (conflict resolution) entre une entrée (input) et une (ou éventuellement plusieurs) sortie(s) (output). Ce qui est une innovation majeure de l'OT, c'est l'idée que les contraintes, à la différence des règles, peuvent être violables. Un mécanisme de base appelé GEN, le générateur, produit un nombre en principe infini de candidats à la bonne formation d'une unité (par exemple un dérivé en morphologie constructionnelle). Ces candidats sont par la suite „testés“ ou évalués (le mécanisme est appelé EVAL) à l'aide des contraintes afin de dégager un candidat optimal, c'est-à-dire un candidat qui n'a violé aucune des contraintes supérieures ou inviolables. Une des idées forces de l'OT consistent en effet dans la hiérarchisation (ranking) des contraintes – étant donné que les contraintes sont par définition universelles, les différences entre les langues sont imputables à une hiérarchisation différente pour chaque ensemble (set) de contraintes. Quant à l'universalité des contraintes, certains auteurs admettent l'existence de contraintes spécifiques pour une langue donnée (cf. Kiparsky 2005: 9 : „Some of the constraints are universal (part of UG), others are language-specific“). Une autre façon de contourner cette difficulté consisterait à poser un type de contraintes à un niveau plus abstrait. Une contrainte universelle (un type précis) C représenterait une espèce d'hypéronyme (abstrait) par rapport à un nombre indéfini de co-hyponymes  $C_1 \rightarrow C_n$  qui seraient spécifiques pour telle ou telle langue concrète.

9.3. L'ensemble de ce dispositif est représenté canoniquement par un tableau à plusieurs colonnes correspondant chacune à une contrainte. La colonne de gauche représente des candidats potentiels, les signes \* et \*! Désignent, respectivement, les contraintes qui sont ou ne sont pas violables. Si un candidat enfreint une contrainte inviolable, il est automatiquement éliminé. La hiérarchie des contraintes est un élément essentiel de cette mécanique, car en cas d'“égalité“ entre deux ou plusieurs candidats, c'est celui qui enfreint la ou les contrainte(s) inférieure(s) qui est donné comme candidat optimal (et désigné par le symbole ☞ dans la colonne de gauche). Très schématiquement, on peut visualiser le tableau de la façon suivante :

- étant A,B,C les trois contraintes pertinentes;
- le signe >> symbolise la relation de supériorité (la notation  $C_1 \gg C_2$  signifie que la contrainte  $C_1$  est supérieure à la contrainte  $C_2$ ). Les trois contraintes peuvent être hiérarchisées ainsi :  $A \gg B \gg C$ , la contrainte A étant donc la plus forte. Aucune des trois n'est cependant inviolable;
- $\text{cand}_1 \rightarrow \text{cand}_n$  sont les candidats potentiels pour une entrée (input) donnée;
- $[M_1 + M_2] X$  représente symboliquement un type d'input (objet morphologique), X étant le produit d'une opération morphologique concernant deux morphèmes dont un ( $M_1$ ) peut être une base (morphème lexical) et l'autre ( $M_2$ ) un morphème de type grammatical (un suffixe);

Le tableau pourrait être représenté sous la forme suivante :

$[M_1 + M_2] X$	A	B	C
Cand <sub>1</sub>	*		*
Cand <sub>2</sub>	*	*	
☞ Cand <sub>3</sub>		*	
Cand <sub>4</sub>		*	*

C'est donc le candidat 3 qui ne viole que la contrainte B (étant donc meilleur que le candidat 4 qui viole également la contrainte C) et qui est donc le candidat optimal.

9.4. Voyons maintenant quelques types de contraintes, notamment celles qui peuvent s'avérer pertinentes en morphologie constructionnelle (cf Plag 1999: 150, Ackema - Neeleman 2005, etc.). Une grande famille de contraintes est appelée traditionnellement FAITH (faithfulness constraints, „contraintes de fidélité“). C'est ce type qui prévoit une correspondance entre un segment ou un trait de l'input et de l'output (Pulleyblank 1997: 63).

MAX (maximality) : tout segment/trait de l'input a un correspondant identique dans l'output;

DEP (delete epenthesis) : tout segment/trait de l'output a un correspondant identique dans l'input;

A titre d'exemple, on peut donner comme exemple les adjectifs préfixés par *in-*. A l'entrée, on a donc : [*in-* + [Base<sub>Adj</sub>]], à la sortie, on obtient : [*in* + [Adj]]*inAdj*. Or on sait très bien que ce préfixe est sujet à des variations phonologiques en fonction du phonème initial de la base, d'où, par exemple :

- *In* + *habituel, utile* > *inhabituel, inutile*
- *In* + *lisible, réel* > *illisible, irréel*
- *In* + *mangeable, °manquable* > *immangeable, immanquable* (/ε/ nasal)
- *In* + *mature, matériel* > *immature, immatériel* (pas de nasalisation)
- *In* + *traduisible, domptable* > *intraduisible, indomptable* (/ε/ nasal)

9.5. Ces variations allomorphiques sont dues à l'action des contraintes phonologiques (cf. Pulleyblank 1997: 64) et, dans ce cas précis, à ce que ce même auteur appelle „Identical Cluster Constraints“ (une séquence de consonnes doit être identique quant à la sonorité, place de l'articulation, nasalité, etc.). Les contraintes de type phonologique entrent en conflit avec celles d'identité/fidélité, comme le prouvent les variantes allomorphiques citées ci-dessus. La différence de résultat entre, d'un côté, *immangeable* et, de l'autre côté, *immature* montre en plus qu'il doit y avoir une autre contrainte, car la nasalisation de l'élément préfixal dépend de toute évidence du type de base (base savante vs base héréditaire) concernée.

9.5.1. Parmi d'autres contraintes du type FAITH, on peut citer (cf., entre autres, Fanselow-Féry 2002: 62) :

- IDENT(F) : les segments correspondants de l'entrée et de la sortie doivent être identiques quant à la présence d'un trait donné (F). En morphologie constructionnelle, ce trait peut être par exemple catégoriel : si un suffixe contient par exemple le trait [+Masculin], comme c'est par exemple le cas des suffixes déverbatifs comme *-eur*, *-ier*, etc.), le dérivé formé à l'aide de ce suffixe devrait, lui aussi, être doté de ce même trait (*parleur*, *marbrier*, etc.).

9.5.2. Ce même postulat est applicable aussi aux bases : si une base verbale (*tue-*) contient le trait [ $\pm$  télique] ou [ $\pm$ processif], le dérivé construit à partir de cette base devrait conserver ces mêmes traits (*tueur*, *tuerie*, etc.). Les cas de distorsion catégorielle seraient interprétables grâce à des mécanismes de type métaphorique/métonymique qui interviennent à une phase post-dérivationnelle : ainsi le déverbal *décoration* < *décorer* [ $\pm$  télique], [ $\pm$  processif], pour ne citer qu'un exemple, est bien doté de ces deux traits dans des emplois du type (20) :

(20) *Les travaux de décoration ne sont pas encore terminés*

alors que dans (21), le même déverbal est, suite à des opérations de caractère métaphorique/métonymique, interprétable comme un artefact, donc nécessairement de nature non-processive :

(21) *La remise de décorations est prévue pour demain*

- LINEARITÉ (Pas de métathèse) : la structure (concaténative) de l'input correspond à celle de l'output, ce qui ne semble pas poser de problèmes pour la morphologie d'une langue comme le français. Le cas, très souvent cité, cf. Di Sciullo 2005: 14, des suffixes diminutifs ou évaluatifs italiens comme *-etto* et *-ino* (*tavolettino* vs *tavolinetto*) n'est pas, nous semble-t-il, à ranger dans cette catégorie.

- CONTIGUITÉ („No skipping“) : une portion de  $S_1$  qui correspond à  $S_2$  constitue une séquence continue. Le phénomène bien connu de haplogogie pourrait être concerné (cf., entre autres, Corbin 1987).

- ANCRAGE („ANCHOR“) : chaque élément d'une coupure morphologique (left/right edge) d'un  $S_1$  a un correspondant dans la coupure  $S_2$ . Il existe un français un type de

dérivation appelée communément „décalée“ où un élément interfixal (ou infixal) vient s’insérer entre la base et le suffixe (*côte-el-ette*, *bijou-t-ier*, *grue-t-ier*, etc.).

9.5.3. Une autre classe de contraintes représente le phénomène de „marquage“ (markedness constraints) où le choix se fait entre un élément „marqué“ vs „non-marqué“. En principe, c’est le terme non-marqué qui reçoit la préférence. En morphologie, c’est ce type de contraintes qui s’avère peut-être le plus porteur, car il s’applique tant aux bases qu’aux éléments affixaux. Comme nous allons voir, le marquage peut concerner le type syntaxique de la base (nominale, verbale, adjectivale), la taille de la base (base monosyllabique vs base polysyllabique), la sous-catégorisation de la base (par exemple : base savante vs base française), etc., mais il peut également déterminer le choix de l’élément suffixal par rapport à un type de base donné.

9.6. Pour donner un exemple simple, prenons un dérivé dénominal comme *aciériste*. Ce mot, relativement récent (1932 selon le TLF, la première et seule attestation de Frantext remonte à 1934), désigne un fabricant (métallurgiste) d’acier ou un industriel/commerçant spécialisé dans le domaine de l’acier au sens large comme dans (22) :

(22) *Le groupe Mittal est devenu le plus grand aciériste du monde*

On est donc en présence d’un dénominal à la structure :

$[[\text{acier}_N] + [-\text{iste}_{\text{Suff}}]]_N$

La base pourrait être sous-catégorisée avec les traits [+ concret], [+ mass] (objet concret non-comptable) qui peuvent être identiques à ceux dont sont dotés les bases que peuvent sélectionner d’autres suffixes comme par exemple *-ier* (et qui peuvent être aussi des adjectifs substantivés), tels *cimentier*, *betteravier*, *semencier*, etc. Les dérivés en *-ier* et en *-iste* sont dotés d’un certain nombre de traits ([+agentif], [+hum]) qui en font des concurrents (cf. Štichauer 2006). En plus, comme le constatent Dubois – Dubois-Charlier 1999: 178, “le suffixe *-iste* connaît un fort développement dans le français contemporain dans la mesure où se multiplient les activités où il est utilisé et où il ne connaît pas de différence entre forme masculine et forme féminine.” Or on ne trouve jamais le concurrent potentiel de *aciériste*, à savoir °*aciéristier*. L’explication pourrait faire appel au jeu des contraintes : dans ce cas précis, la contrainte (PHONO) de type phonotactique ou phonesthétique (le français évite la séquence \*/jeRje/, (cf. Roché

1997) a probablement un ranking supérieur par rapport aux contraintes de bonne formation morphologique. Si l'on simplifie à l'extrême, le tableau de dérivés agentifs (limité ici aux deux concurrents en question, pourrait être présenté sous la forme suivante :

PHONO >> BASE N

[N + Suff]]N <sub>Agentif</sub>	PHONO	BASE N
Aciérier	*	
☞ Aciériste		

9.7. Les bases peuvent être sous-catégorisée en bases héréditaires et en bases de type savant/latinisant. Certains affixes ne sélectionnent, comme on sait, qu'un seul des deux types, d'autres (comme *-eur* ou *-iste*) ne sont pas sensibles à ce paramètre. A titre d'exemple, on peut citer le préfixe *bi-* (Štichauer 2006 ) qui est d'origine savante (avec les allomorphes *bis-* et *bin-*) et sélectionne des bases savantes nominales et adjectivales : *métal* > *bimétal*, *casuel* > *bicasuel*, etc. On peut le trouver également dans les verbes, mais il s'agit de verbes dénominaux et/ou déadjectivaux qui ont la structure suivante : [[*bi* + Adj/N] + Suff]] V et non pas : [*bi* + [Adj/N + Suff ]V]V, comme on peut le montrer sur le verbe °*bilatéraliser* (*bilatéraliser les relations*, etc.), qui ne figure pas dans le TLF, mais qui est bien attesté sur le réseau (161 occurrences). Or à côté des dérivés formés à partir d'une base savante, il existe également un certain nombre de préfixés en *bi-* qui semblent violer ce type de contrainte : *bicourant*, *biplace*, *bipoint*, *bipied*, *bimoteur* (*moteur* étant un mot "demi-savant"). Si l'on y regarde de plus près, on observe cependant une certaine régularité qui concerne une propriété (trait) sémantique prototypique de la base : il s'agit à chaque fois d'un N caractérisé par un trait que l'on pourrait appeler [+dualité]. Prototypiquement, on est en effet en face d'une réalité à dualité inhérente : le courant électrique existe sous forme alternative et/ou continue, un avion *biplace* est une des deux variantes prototypiques (*monoplace* vs *biplace*), etc. La contrainte (BASE) pourrait donc être formulée comme une disjonction : base N/Adj savante  $\cap$  base N/Adj + [+ dualité].

9.7.1. Un autre exemple pourrait être celui de bases complexes qui ne sont sélectionnées que par certains affixes, comme c'est le cas, entre autres, du suffixe *-ation* qui nominalise régulièrement et "en exclusivité" les verbes en *-iser* (*fidélisation* < *fidéliser*, *sensibilisation* < *sensibiliser*, etc.), mais par contre, elle semble exclue dans le cas de bases verbales complexes formées à partir d'un nom (semi)-savant en *-ion*. Ainsi, on a *auditionnement*/\**auditionnation*, *visionnement*/\**visionnation*, *conditionnement*/\**conditionnation*, etc. Ce cas de figure rejoint en quelque sorte une autre catégorie de contraintes, celle d'alignement (ALIGN).

9.8. Le format général de l'alignement tel qu'il apparaît par exemple dans McCarthy – Prince 1993 : 2 a été présenté sous une forme simplifiée dans Plag (1999: 151) :

Align (Cat1, Edge1, Cat2, Edge2)

"for each element of Cat(egory)1 there is an element of Cat(egory)2 such that Edge1 of Cat(egory)1 and Edge2 of Cat(egory)2 coincide. Cat1 and Cat2 may be prosodic or grammatical (i.e. morphological or syntactic) categories. An Edge is either a left or a right edge of such a category."

Cette contrainte concerne en premier lieu le comportement prosodique des mots, par exemple la syllabation. Le cas de l'adjectif anglais *helpless* que mentionne Plag (1999 : *ibid.*) en est une illustration très convaincante : à la coupure morphologique (*help/less*), on observe que les principes de syllabation anglaise entrent en conflit avec la morphologie dérivationnelle, car il est plus naturel de poser la frontière syllabique de façon à ce que le principe de MaxOnset (la séquence initiale pluriconsonantique) soit respecté : *hel.pless*.

Pour notre propos, ce type de contrainte est applicable au moins à deux configurations qui mettent en jeu la base et le matériau affixal : la compatibilité de certains suffixes entre eux ou, en d'autres termes, la sensibilité de certains suffixes au type „constructionnel“ de la base et, deuxièmement, la dérivation „infixale“.

9.9. Certains affixes sont en effet moins sensibles que d'autres au type de la base (base simple vs base dérivée ou construite ou encore complexe non construite dans la



terminologie de D. Corbin). Si l'on prend, à titre d'exemple, deux suffixes dénominaux agentifs souvent complémentaires *-ier* et *-iste*, on s'aperçoit aussitôt qu'étant donné le format général :

$$[N+ \text{Suff}]N_{Ag}$$

les deux suffixes diffèrent d'une part en ceci qu'ils sélectionnent chacun, dans les cas où ils entrent vraiment en concurrence, des propriétés pragmatiques différentes de la base. Ainsi, pour prendre quelques exemples, on obtient *cuisinier* vs *cuisiniste*, *jardinier* vs *jardiniste*, etc. Dans les deux cas, le suffixe *-ier* actualise un aspect pragmatique de la base lié au concept de l'activité inhérente à l'espace défini comme *cuisine* ou *jardin* : le *N-ier* exerce dans les deux cas la principale activité liée à l'idée de cuisine et de jardin. En revanche, le suffixe *-iste* fait appel à un autre aspect pragmatique de l'espace utilitaire défini par la base, à savoir un espace qui est à aménager, au sens large du terme, afin qu'il puisse servir à sa finalité première : un *cuisiniste* est en effet un artisan/fabricant de meubles chargé d'équiper la *cuisine* pour qu'elle devienne fonctionnelle comme *cuisine*, un *jardiniste* est un artiste/architecte chargé de concevoir l'architecture d'un ensemble fonctionnel appelé *jardin*. Ce partage des tâches ne fonctionne pas toujours sans failles, les deux suffixes entrent relativement souvent en concurrence. Or, indépendamment des différences sémantiques qui peuvent apparaître dans les bases, on constate une autre différence due à la présence d'un autre suffixe, autrement dit à la présence d'une base qui est déjà passée par un premier cycle dérivationnel. Alors que *-ier* (*-er* après une palatale) se montre récalcitrant à la présence d'un suffixe comme *-age* (on trouve très peu d'exceptions comme le mot (relativement récent) *langagier* avec un statut incertain du suffixe). Quant aux aspects phonologiques de la présence des palatales / $\square$ / et / $\square$ / (cf. Roché 1997: 24), un certain nombre de mots nouveaux en *-iste* tels que *chauffagiste*, *éclairagiste*, *étalagiste*, etc. Prouvent que ce suffixe est capable de sélectionner les bases sur le seul critère catégoriel (base complexe de type nominal). L'exemple de *aménagiste* (cf. Štichauer 2006) où la séquence *-age* n'est pas un suffixe, peut s'expliquer peut-être par l'analogie (formation analogue sur le modèle *étalagiste*) sans que l'on doive supposer que la base serait verbale. Les deux suffixes agentifs *-ier* et *-iste* pourraient donc se différencier par ce type de contrainte d'alignement. Etant donné le format général :

$$[[X_V + S_1]_N + S_2/S_3]_N$$

où  $X_V$  est la base verbale et  $S_1$ ,  $S_2$  et  $S_3$  les trois suffixes concernés, la contrainte va porter certainement sur la différence de comportement entre  $S_2$  et  $S_3$ . Il va sans dire qu'au niveau de la syntaxe infralexicale, l'ordre  $S_1 - S_2/S_3$  est fixe (cf. *\*chauffistage*, etc.; un mot comme *dépistage* où la séquence *-ist-* n'est pas un suffixe montre que le suffixe *-age* est sensiblement vraiment aux unités morphologiques (affixales) et non pas à une quelconque séquence phonique), ce qui constitue aussi bien entendu, du point de vue de la grammaire universelle, une contrainte d'alignement. Si l'on obtient systématiquement *chauffagiste* face à *??chauffagier*, alors que la différence entre *jardiniste* et *jardinier*, les deux agentifs bien formés, ne se situe visiblement qu'au niveau sémantique/pragmatique, il faut introduire une contrainte capable de rendre compte de l'impossibilité de mots comme *\*chauffagier*, *\*éclairagier* et qui pourrait être formalisée de la façon suivante : (*\*BaseV + -age*). Les principales contraintes pourraient être hiérarchisées comme suit :

(AlignGen) >> (Base N) >> (*\*Base V + -age*)

[N + <i>-ier</i> ]N	(AlignGen)	(Base N)	( <i>*Base V + -age</i> )
☞ <i>éclairagiste</i>			
<i>éclairagier</i>			*!

9.9.1. Il est en plus tout-à-fait probable que dans ce cas précis du paradigme dérivationnel au format suivant : [V+ eur]N (*éclaireur, chauffeur, monteur*), [[V + age]N] + *-iste*]N (*éclairagiste, chauffagiste, \*montagiste*), on est en présence d'une autre contrainte plutôt sémantique. En observant cette série paradigmatique (forcément limitée, ce qui réduit la portée de toute conclusion théorique en la matière), on aperçoit une certaine régularité :

- <i>éclairer</i>	<i>éclaireur</i>	<i>éclairage</i>	<i>éclairagiste</i>
- <i>chauffer</i>	<i>chauffeur</i>	<i>chauffage</i>	<i>chauffagiste</i>
- <i>étaler</i>	<i>étaleur</i>	<i>étalage</i>	<i>étalagiste</i>
- <i>maquiller</i>	<i>maquilleur</i>	<i>maquillage</i>	<i>*maquillagiste</i>

- raffiner	raffineur	raffinage	*raffinagiste
- affûter	affûteur	affûtage	*affûtagiste

qui semble se prêter à l'explication suivante. Le dérivé du type [[V + *age*]N + *iste*]N est d'une part en corrélation avec le sens du dérivé V + *-eur* : si le second a un sens prototypique idiosyncrasique (comme *éclairneur*) ou vieilli (comme *étaleur*), donc qu'il ne représente pas un véritable agentif formé à partir du sens du verbe de base, le premier semble possible. Si d'autre part le dérivé en *-age* permet une lecture résultative/statique à côté d'une interprétation processive (*chauffage* est à la fois un dispositif servant à chauffer et le processus de chauffer), le dérivé en *-iste* semble être possible, car le suffixe active ce sens résultatif de la base. Lorsque par contre le sens processif prédomine comme dans le cas de *affûtage*, la dérivation agentive en *-iste* paraît difficilement acceptable (*\*affûtagiste*). Si par exemple on peut concevoir le *maquillage* non pas seulement comme un processus, mais comme un ensemble d'instruments/ustensiles, alors un agentif comme °*maquillagiste* désignant celui qui fabrique/installe cet ensemble et qui serait différent du *maquilleur* deviendrait imaginable.

## 10. Diachronie versus panchronie

10.1. Le lexique évolue-t-il? C'est par ce titre quelque peu provocateur que D. Corbin introduit un des chapitres de sa thèse (Corbin 1987: 40). D'après elle, les mots construits régulièrement sont toujours présents dans la langue si „les règles qui les construisent et les bases sur lesquelles ils sont construits sont dans la langue“ (ibid.). Ce qui change, c'est „l'actualisation discursive“ d'un mot construit, autrement dit le mot est présent dans la langue pour ainsi dire „en puissance“, mais il peut être actualisé au niveau discursif à un moment donné, et éventuellement réactualisé après une période d'„hibernation“. Ainsi, comme on vient de voir un peu plus haut, le déadjectival *froidure* commence à être utilisé au XX<sup>e</sup> siècle dans son sens „ancien“, prédictible, qui correspond au patron [Adj + ure] N<sub>ure</sub>, N<sub>ure</sub> = qualité, état de Adj. A titre d'exemple, on peut citer deux extraits, tous deux tirés de Frantext (23) et (24) :

(23) „...ses mains cessent de sentir la *froidure* râpeuse de la pierre.“ (Genevoix, 1938)

(24) „*Dédé* retombe brutalement sur la *froidure* du carrelage.“ (Lasaygues, 1985)

dans lequel le mot *froidure* a de toute évidence le sens de „froid, sensation du froid“ comme au XVI<sup>e</sup> siècle et non plus le sens „moderne“ de „saison froide“ ou de „lésion de la peau causée par le froid“. Le dérivé *froidure* est cependant loin de pouvoir concurrencer le substantif *froid*, comme le montre un exemple on ne peut plus convaincant : on trouve sur la toile un seule occurrence (d'ailleurs d'origine canadienne) du syntagme *mort de froidure* contre quelque 35 400 occurrences de *mort de froid*. Cet exemple peut-il cependant servir d'argument en faveur de la thèse d'une certaine pérennité d'un patron dérivationnel et/ou d'une règle de construction de lexèmes (RCL)? Dans ce chapitre, nous allons tester l'hypothèse inverse : existe-t-il des RCL et/ou des patrons qui soient susceptibles de disparaître de la langue / norme?

10.2. Que différents items lexicaux ne soient plus attestés à partir d'une telle ou telle époque, donc disparaissent de l'usage, est une observation banale. Quels sont les types de matériel lexical qui sont susceptibles de disparaître? A part les mots simples ou complexes, on peut observer également des disparitions de morphèmes lexicaux. Tel est le cas, pour ne citer qu'un seul exemple, de *ordure* dont la base, l'adjectif *ord/ort* (< horridus), n'apparaît plus dans les textes depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle.

10.2.1. Il est également fréquent d'observer des disparitions affectant l'un des deux concurrents suffixaux d'une série paradigmatique – citons, à titre d'exemple, celle des déverbaux en *-eur* et ceux en *-ant* : *habiteur*, attesté, entre autres, dans Thévet (1558: 37), comme on voit dans l'exemple (25) :

(25) *Voyla donc comme toute la terre est peuplée, & n'est iamais sans habitateurs.*

a été évincé par *habitant*, tout comme *conquereur* l'a été par *conquérant*, etc. Le même constat vaut pour les noms déadjectivaux : *lasseté*, dont la dernière occurrence relevée dans Frantext (exemple (26)) date de 1603 (O. de Serres) :

(26) *ceste herbe désopile la rate : résoud la lasseté (...)*

s'efface devant *lassitude*.

10.3. Un autre type de disparitions peut être dû au phénomène de pression paradigmatique ou de paradigmatization (cf. Bauer 2001). Un paradigme dérivationnel/constructionnel homogène est en effet à même d'exercer une sorte de pression uniformisante sur les différents membres (potentiels) de la série. Nous aborderons ce mécanisme en détail au chapitre 11.

Si donc les résultats des procédés morphologiques peuvent disparaître de l'usage, on doit se poser la question de savoir si les règles ou les patrons qui les sous-tendent peuvent disparaître eux aussi ou si au contraire ils sont «panchroniques». S'ils disparaissent, disparaissent-ils dans la langue ou bien dans ce qu'on appelle communément l'usage ou la norme?

#### 10.4. La panchronie des processus morphologiques?

10.4.1. Tout au début de son article consacré à la formation des adverbes en *-ment* au XVI<sup>e</sup> siècle, Michel Glatigny (Glatigny 1982: 65) pose la question fondamentale : «Les règles de formation étaient-elles les mêmes au XVI<sup>e</sup> siècle et de nos jours?» Tout l'enjeu théorique du problème est là. Les exemples de disparitions de matériel morphologique et/ou lexical que l'on vient de constater peuvent être en effet de nature contingente, dûs à de simples fluctuations de disponibilité morphologique d'un tel ou tel morphème ou à des facteurs historiques sans grand intérêt théorique (par

exemple le processus de (re)latinisation). Autrement dit les règles/patrons/procédés morphologiques seraient-ils de nature „panchronique“, non exposés à l’usure du temps, leur niveau de productivité ne dépendant que de facteurs discursifs et/ou pragmatiques?

10.4.2. Corbin (1987: 40) penche pour une position panchronique radicale : „[Les mots construits] dans leurs emplois réguliers, ne «naissent» ni ne «meurent». Ils sont toujours déjà dans la langue, si les règles qui les construisent et les bases sur lesquelles ils sont construits sont dans la langue. (...). Il est aussi vain de vouloir dater l’apparition d’un mot construit régulier dans la langue que celle d’une phrase. Ce que l’on peut dater, c’est son actualisation discursive, ce n’est pas son entrée dans la langue.“

Une telle position est, nous semble-t-il, difficilement défendable. On connaît en effet en diachronie des dizaines d’exemples de formations/procédés morphologiques aujourd’hui indisponibles, mais dont on a conservé un certain nombre d’instanciations. En reprenant l’exemple de *ordure*, on peut dire que cette règle de formation de noms suffixés en *-ure* à partir des adjectifs (*verdure* < *vert*, *froidure* < *froid*.) a produit des formes régulières dont certaines seulement ont survécu. Nyrop (1908: 145) mentionne, pour la «vieille langue» : „*blanchure, hauteur, laidure, roussure*.“ Peut-on en conclure que par exemple le dérivé *blanchure* et la règle formant des noms déadjectivaux en *-ure* seraient toujours «dans la langue», certes indisponibles dans la langue contemporaine, mais prêts à ressusciter pour une raison discursive et/ou pragmatique?

Un peu plus loin, Corbin (1987: 43) semble être plus prudente en affirmant : „En fait, la question véritablement morphologique n’est pas „les mots évoluent-ils?“, mais „les règles qui servent à les construire évoluent-elles?“ Il y a là matière à une recherche proprement linguistique. □

10.4.3. Dans son étude de 2006 consacrée à la dérivation en *-ier* en ancien français, Michel Roché (Roché 2006: 55) relance le débat : „Ou bien ces mots peuvent être analysés comme les productions de la synchronie actuelle, ce qui implique que les règles – ou les modèles – de construction des mots aient été les mêmes à toutes les époques. Ou bien ces règles ont changé, et l’on ne peut pas traiter de la même manière les mots construits hérités d’époques différentes.“ Dans sa conclusion (ibid.: 93-94), il propose d’abandonner la vision binariste par une approche inspirée de Lakoff : „À la conception rigide qui ne conçoit qu’un choix binaire entre règle et exception, il faut

substituer – au moins en ce qui concerne le lexique – la notion de modèle prototypique, dont les diverses réalisations peuvent s'écarter plus ou moins (...) C'est ainsi qu'on peut rendre compte des variations du modèle dans le temps. □

10.5. Roché (ibid.: 94) dégage deux modèles autour desquels s'organise la dérivation en *-ier* en ancien français, à savoir un modèle «actanciel» et un modèle «relationnel», instanciés, respectivement, par *barbier* et *printanier*.

10.5.1. Or on trouve dans la langue préclassique un certain nombre d'exemples d'adjectifs qui appartiennent visiblement au modèle relationnel : *savonnier* (*herbe savonniere* chez Cotgrave), *semencier* (FEW XI.431 : adj. «qui se rapporte à la semence»; *of seed, containing seed* chez Cotgrave), *fenestrier* (FEW III.453 „adj. «de fenêtre»); *belonging to a window, also placed in, or looking out at, a window* chez Cotgrave qui cite aussi le proverbe : *Fille fenestriere, & trotiere rarement bonne mesnagere*. M. de La Porte (1571: 280) mentionne cet adjectif comme une épithète potentielle pour le mot *vitre* : *vitre ou voirrieres (...) fenestrieres*. Si l'on les compare à l'usage contemporain, on constate (a) que ces mots sont aujourd'hui interprétés majoritairement selon le modèle actanciel de Roché, donc comme des noms désignant les personnes sont impliquées d'une certaine manière dans une activité commerciale et/ou industrielle (*semencier* rentrant dans le paradigme de *céréaliier*, *betteravier*, etc.); (b) qu'ils peuvent fonctionner aussi, à l'exception de *fenestrier*, (cf. le TLF), comme adjectifs : par exemple on trouve sur la Toile quelque 8 500 occurrences de „*systèmes semenciers*“. Tout ce patron dérivationnel pourrait donc être décrit en termes de prototypicité rapportés aux différents produits de la règle (disponibilité/rentabilité inégale en diachronie) tout aussi bien qu'à la règle elle-même. Si un syntagme comme *\*encadrement fenestrier* paraît inacceptable dans l'usage contemporain, on trouve en revanche des syntagmes comme *complot sondagier* ou *mouvement baissier*, ce qui montre que le suffixe peut désormais sélectionner aussi des bases nominales de type prédicatif abstrait.

## 10.6. L'usage et la norme

10.6.1. Corbin (1987: 41) estime que : „De même que le mots construits réguliers n'apparaissent pas dans la langue, mais seulement dans ce qu'on nomme

l'usage, ils ne disparaissent pas de la langue. Ils peuvent ne plus être attestés, mais ils sont toujours récupérables (...) soit dans leur sens régulier, soit dans une adaptation de celui-ci à un secteur particulier de la technique. La première partie de cette affirmation découle directement du postulat selon lequel „la distinction entre mots „potentiels“ et mots „réels“ n'a pas de pertinence linguistique“ (ibid.: 40-41) et que nous partageons sans réserve. Si l'on adopte cependant une perspective diachronique, les choses deviennent un peu moins claires, car un témoignage écrit reste, avec des reconstructions de phases non attestées, la seule trace qui nous reste d'une période révolue. Un mot (on se limite ici au plan lexical) attesté est toujours interprété et interprétable par rapport à son époque.

10.6.2. C'est le cadre théorique proposé par Coseriu que nous avons présenté au chapitre 5 qui permet d'approfondir un peu la question du rapport entre la langue et l'usage ou la norme. Le modèle de Coseriu (voir plus haut) est ternaire : il y a d'abord les réalisations/énoncés concrets et ensuite, à un niveau plus abstrait, la norme qui est en quelque sorte l'ensemble des usages courants, typiques, habituels observés à une époque donnée. A un niveau encore plus abstrait, il y a le système qui ne contient que des oppositions fonctionnelles. Cette conception remplace le concept de la synchronie des processus morphologiques dans une perspective compatible avec les données observables en diachronie. On comprend que la norme est à son tour susceptible de modifier le système si elle crée une opposition fonctionnelle suffisamment pertinente – c'est ainsi que l'on peut imaginer l'apparition d'une nouvelle catégorie systémique (par exemple la détermination dans les langues romanes).

## 10.7. Étiquetage et recatégorisation syntaxique

10.7.1. Que la morphologie constructionnelle et particulièrement la dérivation affixale recouvre deux mécanismes différents est une idée qui n'est pas neuve. Kurylowicz (1936/1960) parlait déjà de dérivation lexicale et de dérivation syntaxique, Coseriu (1987: 251) distingue d'un côté la «modification» qui ne change pas la catégorie lexicale, et, de l'autre côté, le «développement» («desarrollo») qui est une opération transcatégorielle. La différence entre les deux est donc de nature syntaxique :



il y a des opérations morphologiques qui se situent au niveau syntagmatique et il y en a d'autres, les développements dans la terminologie de Coseriu, qui sont de type syntaxique.

10.7.2. C'est Kastovsky (1986: 594) qui est probablement le premier à avoir théorisé sur les fonctions des patrons constructionnels/dérivationnels, à savoir la fonction d'étiquetage (*labeling*) et celle de recatégorisation syntaxique (*syntactic recategorization*)<sup>6</sup> : „Word-formation patterns may serve two different functions : labeling and syntactic recategorization, the former being basically lexical, the other basically syntactic».“

Kastovsky (ibid.: 595) reconnaît que les deux catégories peuvent être très proches l'une de l'autre et que la frontière entre les deux mécanismes reste relativement floue : „The two functions are of course not mutually exclusive; rather they represent the opposite poles of a functional scale, on which each single word-formation syntagma can be located.“

Les patrons dérivationnels servent donc souvent, à l'exclusion des vraies désignations référentielles, les deux finalités (Kastovsky 1986: 596) : „Usually, word formations, in principle, serve both functions, but there are also cases where all occurrences of a formation belong to one function only; this, however, only seems to happen with designations.“ (...) there are also types that are primarily used as recategorizations, such as action nouns in –ation, -ing; agent nouns, certain derived adjectives, etc., but with these the additional function of labeling is never excluded.“

C'est par exemple le cas de déverbaux en –eur (à l'exception des étiquetages comme le mot *pisteur*) dans les exemples (27) et (28) :

(27) *Plusieurs demandeurs d'emploi ont débuté une formation.* (étiquetage)

(28) *Le public se révèle très demandeur de ces modèles.* (recatégorisation)

10.8. A ce niveau de la réflexion, nous sommes tenté de formuler l'hypothèse selon laquelle (a) au-delà des disparitions de type lexématique dont on vient de citer un certain nombre d'exemples, les RCL peuvent, elles aussi, disparaître, cette disparition étant l'aboutissement d'un (long) processus pendant lequel la productivité du patron connaît une baisse constante; (b) la disparition n'affecte en règle générale que les

---

<sup>6</sup> Cf. aussi Booij (2007: 14) et Booij (2010: 170).

procédés de type syntagmatique/lexical (les étiquetages), alors que les dérivés recatégorisants échapperaient en règle générale à ce processus.

10.8.1. Ainsi, les déverbaux en *-ment*, *-ation*, *-age*, etc., instanciés ici par ceux en *-ance*, ou encore les déverbaux agentifs et/ou instrumentaux en *-eur* représentent une classe de dérivés recatégorisants dont la productivité n'est certes pas restée inchangée en diachronie, mais qui échappent, de par leur nature syntaxique, à une disparition pure et simple.

10.8.2. Par contre, les dérivés dénominaux, instanciés par les collectifs en *-age*, représentent un patron/une RCL que l'on peut considérer comme disparus. L'usage a certes conservé un certain nombre des formations issues de ce moule, mais le patron n'est plus reproductible.

Nous esquisserons maintenant, à titre illustratif, un bref aperçu de l'évolution des deux types de dérivés (déverbaux en *-ance* et N collectifs en *-age*) qui nous intéressent ici. C'est à partir de ces données que nous essaierons d'étayer l'hypothèse que nous venons de formuler.

## 10.9. Les dénominaux collectifs en *-age* en diachronie

10.9.1. Dans la langue médiévale, les dérivés en *-age*, qu'il s'agisse de déverbaux ou de dénominaux, sont relativement nombreux : Walker (1982: 58-69) en liste quelque 700 (cf. aussi Brunot (1905: 279)). Les dénominaux commencent cependant à regresser dès le moyen français, comme le constate Fleischman (1977: 98-99) : „Middle French and notably Modern French have witnessed a rise in the number of deverbals in *-age*, a change which has strongly affected the function of the suffix such that at present, with rare exceptions, *-age* has lost all capacity to form denominal derivatives.“ Ce processus affecte en premier lieu les dénominaux collectifs (*légumage*, *fructage*...). La littérature consacrée à ce sujet est unanime : les collectifs en *-age* perdent progressivement toute productivité. Brunot (1905: 504) constate que « (...) jamais *-age* ne s'emploie plus en parlant d'un ensemble d'objets. Un mot comme *feuillage* est sans analogue dans les néologismes du moyen français.» Marchello-Nizia

(1992: 357) confirme tout-à-fait ce constat : «-age et -aille n'ont plus aucune valeur de collectif, mais restent usuels.»<sup>7</sup>

10.9.2. Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, Brunot (II: 190) ne cite, parmi les «mots nouveaux» que *fleurage* et *ondage*. Dans sa nomenclature, Cotgrave semble ne faire plus aucune distinction entre, par exemple, *legume* et *legumage* («legume as legumage»). *Jardinage* peut désigner tout simplement *jardin* («...also a garden»). Le suffixe se transforme dans ce cas en un morphème vide et le patron rappelle le type de dérivation que Roché (2006: 85) a qualifié de tautologique.

Un autre signe de cette perte de vitalité sont les fréquents emplois de dénominaux collectifs en -age au pluriel, le trait de pluralité devenant ainsi redondant. L'exemple (29) emprunté à Rabelais (*Pantagrueline pronostication*, 1533, Frantext) le montre clairement :

(29) *De blez, de vins, de fructaiges et legumaiges on n'en veit oncques tant (...)*

Dans l'Argument du premier acte de *La mort de Seneque* de Tristan L'Hermitte<sup>8</sup>, on peut observer le même phénomène concernant le pluriel de *ombrage* (30) :

(30) *Sabine s'efforce de jeter des ombrages dans son esprit pour donner le coup a Seneque.*

10.9.3. Dans la langue classique, le processus se poursuit. Féraud ignore dans sa nomenclature par exemple *légumage* et *fruitage*. On peut observer également un autre type de changement les concernant, à savoir un glissement sémantique. Ils peuvent désormais désigner moins un ensemble homogène d'unités de même type qu'une classe de noms saisie dans un sens générique, une classe d'objets formés à partir du nom de base. Ainsi *lainage* peut désigner les artefacts fabriqués à base de laine, comme l'explique Roubaud III: 8 dans l'exemple (31) :

(31) *Lainage désigne les laines en général ou en gros, le genre de matieres, les choses ou les productions de ce genre : un Curé dixme sur le lainage ou les laines. Un négociant fait trafic de lainage, c'est-à-dire de laines ou de laineries (...).*

---

<sup>7</sup> Cf. aussi Baldinger (1950: 225-227)

<sup>8</sup> Nous citons d'après l'édition de 1645, Paris, chez Toussaint Quinet, disponible sur le site : [www.gallica.bnf.fr](http://www.gallica.bnf.fr)

Certains dénominaux en *-age* conservent en français classique leur statut de collectif. C'est le cas notamment de *feuillage* ou de *fenêtrage* que Féraud qualifie de «nom/terme collectif».

10.9.4. Dans la langue contemporaine, les dénominaux en *-age* constituent une classe fermée et relativement hétérogène. Leur statut de collectifs est contestable. Ainsi Berrendonner – Clavier (1997: 37) montrent que la possibilité „d'employer *branchage* au singulier pour dénoter un objet individuel“ dans une phrase comme dans (29):

(32) *Je me suis pris le pied dans un branchage.*

permet de „ penser que la valeur «collective» prétendue tient moins au sémantisme propre du substantif qu'au morphème de pluriel qui l'accompagne ordinairement».“ Ils poursuivent en affirmant (ibid.: 39) que : „Tout au plus peut-on conclure qu'il (sc. *-age*) marque une opération mentale de «saisie globale» d'un référent pluriel, sous la forme d'une entité singulière tantôt discrète, tantôt continue.

Dans leur modèle sémantique, les dérivés comme *feuillage* ou *plumage* ont une base qui „est déjà une forme construite de structure N + plur : [[feuille<sub>N</sub>-s]<sub>N</sub> *-age*]<sub>N</sub>»□.

## 10.10. Les déverbaux en *-ance* en diachronie

10.10.1. Les déverbaux en *-ance* constituent en ancien français une classe extrêmement bien fournie, mais qui perd en productivité dès le moyen français. On peut citer à ce propos Nyrop (1908: 94)<sup>9</sup> : „Les dérivés en *-ance*, qui marquent l'action ou le résultat de l'action, abondaient dans la vieille langue. (...) Depuis le moyen âge, l'emploi de *-ance* est allé en diminuant (...)“

10.10.2. La langue du XVI<sup>e</sup> siècle, comme le fait observer François (1950: 15), «semble avoir encore conservé toute sa faveur à l'ensemble des mots en *-ance*.» Cependant Brunot (1906: 190) ne signale, parmi les mots nouveaux apparus dans le lexique du XVI<sup>e</sup> siècle, que *survivance* et *clairvoyance*. Dans la seconde moitié du siècle, les déverbaux en *-ance* commencent à être fortement concurrencés par ceux en *-ment* et *-ation*. François (1950: 16) montre que par rapport à son texte manuscrit, Amyot «remplace *remembrance* dans le texte imprimé, par *mémoire*, *commémoration*, *souvenance*.» Un autre témoignage qu'il cite (ibid.) est encore plus éclairant : „ En

---

<sup>9</sup> Cf. Walker (1982: 24-35) et Brunot (1905: 279)

1609, un certain Vital d’Audiguier occupé à rafraîchir la Vie d’Héliodore traduite par Amyot, en fait disparaître *appercevançe* (remplacé par *cognoissance*), *démonstrance*, *demourance* (remplacés par *démonstration et demeure*), *usance* (remplacé par *manière*).“

10.10.3. Cette perte de vitalité de *-ance* connaît une phase intermédiaire où un certain nombre de dérivés de ce type sont réduits à des emplois plus ou moins figés. Ainsi le *Dictionnaire des rimes* de Le Fèvre (1587: 26) ne note *semblance* que sous forme d’une locution prépositionnelle à *la semblance*. On la trouve fréquemment chez un bon nombre d’auteurs du XVI<sup>e</sup> et de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, en l’occurrence chez Thévet (1558: 144) dans l’exemple (33) :

(33) *car ce lac croist & décroist à la semblance de la mer*

Un autre type courant de constructions figées est l’emploi d’un N-*ance* avec un verbe support, notamment *avoir*, comme dans l’exemple (34) : (Descartes, *Discours de la méthode*, 1637, Frantext) :

(34) (...) *des progrès, que j’ay esperance de faire a l’avenir dans les sciences.*

10.10.4. Dans la langue classique, plusieurs déverbaux en *-ance* commencent à être ressentis, du moins dans ce qu’on appelle le bon usage, comme vieux ou vieilliss, comme en témoignent, entre autres, les marques d’usage que l’on retrouve dans la première édition du *Dictionnaire* de l’Académie française (1694) : *souvenance* „vieillit“, alors que *oubliance* „commence à vieillir“. (cf. François 1950: 16).

Le tableau (4) ci-dessous montre, sur un siècle et demi entre 1500 et 1649, l’évolution des fréquences d’emploi des trois déverbaux en *-ance* :

Tableau 4 :

F. absolue/relative	<i>souvenance</i>	<i>repentance</i>	<i>oubliance</i>
1500 - 1549	26/24	10/9	1/0
1550 - 1599	144/30	121/25	27/5
1600 - 1649	109/10	81/8	36/3

10.10.5. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Roubaud (I: 325) constate, lui aussi, que des mots en *-ance*, en l'occurrence *souvenance*, *repentance* et *espérance*, peuvent être sortis de l'usage, mais il offre un commentaire qui mérite d'être cité in extenso : „La terminaison *ence*, *ance*, lat. *antia*, *entia* désigne l'existence, la durée, la possession d'être, l'état de subsister; du mot *ens*, être, qui est. Ainsi la *souvenance* (mot également disgracié) n'est pas un simple souvenir, quelquefois momentané, accidentel, fugitif, c'est un souvenir durable, constant, fidele, toujours plus ou moins présent en quelque sorte. Ainsi l'espérance désigne une habitude, une disposition de l'ame, une maniere d'être : l'espérance fait des actes, elle habite, pour ainsi dire, en nous, tandis que nous n'aurons souvent qu'un espoir léger, instantané, qui passe, s'éclipse comme une lueur, un éclair. (...) *Repentance*, mot autrefois usité, se dit à peine dans le style de la dévotion, quoi que tous les Moralistes du dernier siecle, & même les Ecrivains profanes, l'ayent souvent employé. C'est à tort qu'on a confondu ce mot, & qu'on le confond encore avec celui de repentir.

La repentance est au repentir ce que la pénitence est à la peine. Le repentir & la peine peuvent être bornés à un acte, à un mouvement, à un sentiment, à un ressentiment passager : mais la repentance & la pénitence annoncent une durée, une succession, une habitude, un exercice ou une souffrance continue ou habituelle de repentir & de peine.“

Ce qui est essentiel (et fascinant) dans son analyse, c'est son insistance sur la valeur processive du suffixe et/ou des déverbaux en *-ance*. Celle-ci est moins évidente dans le cas de *espérance/espoir*, étant donné que les deux ont été lexicalisés dès le XVII<sup>e</sup> siècle (cf. Gossen 1955). Féraud, quant à lui, ignore *oubliance*, mais *repentance* tout aussi bien que *souvenance* font partie de sa nomenclature. En bon lexicographe qu'il est, il précise que : «*Repentance* et *Repentir* ont le même sens sans avoir le même emploi». L'exemple qu'il donne : «*Il est mort avec beaucoup de repentance*» admet visiblement une lecture plus processive : comme le dit Roubaud, „*repentance annonce une durée*“. Quant à *souvenance* face à *souvenir*, les deux mots „ont le même sens; mais le premier est vieux“. Féraud ajoute une définition de *souvenance* qui va tout-à-fait dans le sens de Roubaud : «Action de la mémoire par laquelle on se ressouvient».

10.10.6. Dans sa *Néologie* (1801), Mercier propose plusieurs néologismes en *-ance* dont certains semblent être motivés par le souci de donner à ces dérivés un sens processif. Ainsi *aidance* est glosé par : « (...) avec l'aide de Dieu et l'aidance de mon

*frère*», *souvenance* par : « *Je me délecte seul avec la souvenance des voyages de ma jeunesse; ce qui efface le souvenir des pertes et des chagrins de l'âge mûr.* »<sup>10</sup>

10.10.7. Dans la langue contemporaine, l'engouement pour les déverbaux en *-ance* (*gouvernance, repentance, bien-pensance, maltraitance, etc.*) est très perceptible. La plupart répondent, au-delà d'un évident effet de mode, au besoin réel de départager les dérivés à interprétation résultative et les vrais processifs. Face par exemple aux déverbaux en *-ation* comme *imitation* qui admettent les deux lectures : processive (35) et résultative (36) :

(35) *Cela s'apprend par simple imitation.*

(36) *Cette toile n'est qu'une vulgaire imitation de Modigliani.*

ceux en *-ance* (*imitance*) paraissent offrir une variante nettement processive qu'un certain nombre de locuteurs natifs jugent plus ou moins acceptable comme dans (37) (cf. Štichauer 2010b: 417) :

(37) *?Le processus d'imitance s'avère essentiel dans l'apprentissage des techniques manuelles.*

10.11. Les deux patrons ont donc connu en diachronie des baisses de productivité plus ou moins importantes, mais selon notre hypothèse, seul le patron déverbal est potentiellement capable d'un regain de productivité. La différence tient à la nature même de la recatégorisation, autrement dit à l'ancrage syntaxique de la RCL. Dans le patron de format  $[[N\_ ] -age]_N$ , la règle a fini par n'apporter à la base  $N\_$  qu'un trait de pluralité, donc un trait redondant. En effet, dans son évolution, la langue française n'a pas retenu – pour des causes qui sont probablement liées à l'économie de l'expression – le concept de collectivité linguistique exprimé d'une façon homogène, autrement dit le patron homocatégoriel de type  $[[N\_ ] -suff]_{N_{collectif}}$  n'a pas résisté au simple marquage de pluriel (*légumage* vs *légumes*). On comprend que les seuls vrais survivants, par exemple *feuillage*, sont ceux qui, sur le plan cognitif, peuvent présenter

---

<sup>10</sup> L'exemple est aussi cité dans François (1950: 19)

un référent différent d'une simple pluralité. Le même constat vaut pour *cousinage* comme représentant des collectifs humains en *-age*.

10.12. Les dérivés homocatégoriels (les diminutifs en diachronie en seraient un autre exemple) peuvent donc être évincés par un marquage concurrent, ce qui est moins probable pour les déverbaux. Si l'équilibre entre emplois processifs et emplois résultatifs se trouve altéré (par exemple à la suite de la spécialisation d'un suffixe), la norme peut recourir à un autre suffixe pour compenser cette disproportion. C'est probablement ce qui se passe pour *-ance* dans la langue contemporaine.



## 11. Evolution des noms de qualité (Nq) déadjectivaux

11.1. Dans la langue préclassique et même classique, on observe, en ce qui concerne les Nq déadjectivaux, un panorama extrêmement riche en formes aussi bien qu'en tendances évolutives. Certains Nq anciens (*cruauté*, *beauté*) parmi les plus fréquents restent bien ancrés dans l'usage de l'époque, d'autres subissent une latinisation complète (*certitude* vs *certaineté*) ou partielle, c'est-à-dire suffixale (*lassitude* vs *lasseté*) ou une restructuration paradigmatique due par exemple au phénomène d'uniformisation paradigmatique (les Nq de „mesure“). Nous essaierons de voir s'il est possible d'attribuer, par exemple, des évolutions du type *lasseté* > *lassitude* ou *simplesse* > *simplicité* à des facteurs et/ ou des contraintes linguistiques (au sens large du terme), autrement dit de proposer un cadre explicatif, aussi modeste qu'il soit, et de dépasser ce constat plutôt pessimiste de Guiraud (1968: 49) : «Les suffixes *-itude* et *-ité* sont concurrents et mal différenciés; on justifie mal des oppositions du type : *lâcheté* et *lassitude*, *habileté* et *aptitude*; bien que *-ude* ait, en général, des valeurs plus concrètes : *longitude*, *platitude*, *décrépitude*, etc.»

### 11.2. Typologie des Nq

11.2.1. Pour ce faire, nous commencerons, dans un premier temps, par esquisser une typologie sommaire des Nq déadjectivaux dans une perspective diachronique. En français préclassique (et dans une moindre mesure en français classique), on relève la restructuration des paradigmes et des patrons dérivationnels. Les Nq concernés sont le plus souvent suffixés en : *-té/-ité* (*sûreté*, *facilité*); *-eur* (*pâleur*, *grosneur*); *-esse* (*mollesse*, *tendresse*); *-itude* (*lassitude*, *fortitude*); *-ise* (*vaillantise*); *-ie/-erie* (*modestie*, *huguenoterie*); *-ance/-ence* (*vaillance*, *clairvoyance*); *-ure* (*ordure*). Pour des raisons de commodité, nous allons cibler ici nos analyses essentiellement sur les Nq formés à partir des quatre premiers suffixes, c'est-à-dire *-té/-ité*, *-eur*, *-esse* et *-itude*.

11.2.2. Les restructurations des paradigmes peuvent être classées en plusieurs catégories :

1. allomorphisme savant : on observe, dans un certain nombre de Nq, sur une durée plus ou moins longue, une évolution qui consiste dans le passage d'une forme traditionnellement appelée héréditaire ou populaire vers une forme savante (latinisante) : *humblesse* vs *humilité*, *simplesse* vs *simplicité*, *rondeur* vs *rotondité*, *sourdesse* vs *surdité*, etc.
2. supplétivisme suffixal : dans quelque cas, les suffixes héréditaires formant des Nq sont progressivement évincés au profit d'un suffixe savant, ce qui est en particulier le cas de *-itude* : *lasseté* vs *lassitude*, *exacteté* vs *exactitude*;
3. supplétivisme savant : un ou plusieurs Nq dérivés à partir d'un adjectif héréditaire se voient remplacés par une forme latinisante étymologiquement différente, c'est le cas notamment de : *aveugle* + suff vs *cécité*.

11.2.3. Il convient de faire ici un certain nombre de remarques préliminaires. Premièrement, il est clair que l'évolution d'un patron dérivationnel de format [[Adj]<sub>suff</sub>]]Nq est loin de présenter un tableau homogène. A l'intérieur d'un même paradigme en effet, les différents items évoluent à des rythmes différents en fonction de plusieurs facteurs tels la fréquence d'emploi de la base adjectivale, la richesse connotative de l'item concerné, la rentabilité (dans le sens de Corbin 1987), l'ancienneté et de la base et du dérivé et bien d'autres que nous aborderons plus loin.

Deuxièmement, il est souvent malaisé de distinguer les formations françaises et les emprunts directs au latin. Merrilees (2006: 97-98) distingue d'un côté la dérivation «verticale», les cas où un item lexical français est dérivé clairement d'un autre item français (*humble* > *humblesse*), et, de l'autre côté, la dérivation «horizontale» lorsqu'un item savant est construit à partir d'un mot simple lui aussi de type savant. Ainsi, le mot *facilité*, attesté dès 1503 serait, d'après le FEW III.358, un emprunt direct au latin FACILITAS et attesté postérieurement à l'adjectif *facile* (1441, toujours d'après le FEW III.358). *Limpidité* (cf. FEW V.348), attesté pour la première fois chez Furetière, serait dans le même type de relation avec l'adjectif *limpide*. Pour le FEW XIV. 209, les deux dérivés formés à la Renaissance à partir de l'adjectif *vaste*, à savoir *vastité* et *vastitude*,

seraient, eux aussi, des emprunts faits au latin au XVI<sup>e</sup> siècle, contrairement à Nyrop (1908: 162) qui attribue la paternité de *vastitude* à Chateaubriand (cf. aussi Guiraud (1968: 42) selon lequel «le français a créé *platitude*, *exactitude*, voire *vastitude* ou *esclavitude*» selon le modèle des latinismes comme *certitude*, *amplitude*, etc.

### 11.3. Facteurs explicatifs

11.3.1. Un des facteurs qui reste mal exploré et qui mérite une recherche approfondie est l'influence potentielle de la langue des humanistes latinisants sur le français de l'époque. Quant aux dérivés et aux suffixes qui nous intéressent ici, Stotz (2000: 294) précise pour sa part que « Im Latein des MA und dem der Renaissance hat sich das Suffix nur mehr schwach ausgebreitet », mais Hoven 2006 cite un certain nombre de néologismes en *-itude* forgés par les humanistes français comme Bovelles (*sanitudo*, *serenitudo*) et aussi ceux en *-itas*, beaucoup plus productifs. Il mentionne par exemple *similaritas*, *memorabilitas*, *fungositas*, *ferreitas*, *cerebrositas* que l'on doit à Budé et à Bovelles.

11.3.2. En revanche, les remarqueurs du XVII<sup>e</sup> siècle semblent souvent plutôt réservés dans leurs observations concernant les déadjectivaux en *-itude*. Il suffit de citer ici la remarque bien connue de Vaugelas (1647: 239) à propos du mot *exactitude* : «S'il (sc. *exacteté*) fust venu le premier, peut-estre qu'on l'auroit mieux receu d'abord qu'*exactitude*, quoy que tous deux ayent des terminaisons, qui ne sont pas nouvelles en nostre langue (...)». Bouhours (1692: 225) se montre très hostile vis-à-vis du mot *aptitude* : « (...) On peut absolument s'en passer, comme d'un mot qui est un peu barbare & qui n'est pas fort nécessaire. »

11.3.3. En étudiant l'évolution des items concrets, on est le plus souvent confronté à des trajectoires très différentes les unes des autres. Prenons pour exemple les couples *simplesse/simplicité* et *humblesse/humilité*. Les deux variantes savantes, *simplicité* (FEW XI. 636 : *simplex*) et *humilité* (FEW IV.511 : *humilis*) sont attestées en moyen français, mais à des taux de fréquences inégaux. En effet, on relève dans le DMF 9 occurrences pour *simplicité* dont 3 sont postérieures à 1500, mais pas moins de 374 pour *humilité/humilite*. Frantext offre pour la période 1500 – 1700 564 occurrences pour *simplicité* et 91 pour *simplesse* (la dernière remontant à 1666), 867 occurrences pour *humilité* et 25 pour *humblesse* (la dernière datant de 1620). Les témoignages

métalinguistiques et/ou lexicographiques sont intéressants, mais il est difficile d'en tirer des conclusions trop hasardeuses. Lewicka (1960: 172) cite l'emploi de *humblesse* dans le théâtre comique : «je vous prie en toute humblesse, que vous ayez pitié de nous», alors que Palsgrave (2003: 573) cite *humilité* comme un mot que l'anglais a emprunté au français : «(...) tous nos noms abstraits se terminent en *-nesse* (...), sauf dans les cas où nous empruntons des substantifs au français, comme *humilite, fragilite, grauite* (...)» Le mot *simplesse* figure par ailleurs dans le *Dictionnaire des rimes françoises* (Le Fèvre 1587: 24) et aussi dans la partie français-italien du Dictionnaire de Canal (*simplesse* : *semplicità*), alors que la seconde partie ne connaît que *semplicità* : *semplicité*. Presque un siècle plus tard, Andry de Boisregard (1688: 639) estime que le terme *simplesse* «peut avoir sa place» et que «il ne se dit bien que d'une action de simplicité, *c'est une simplesse qu'il a fait*, pour dire que c'est une action de simplicité. Je ne crois pourtant pas ce mot fort usité».

#### 11.4. Paradigmatisation

11.4.1. Le phénomène de paradigmatisation et de pression paradigmaticque responsable d'un certain niveau d'uniformisation d'un paradigme donné est un processus relativement bien connu (cf. Guiraud (1967: 192)), en particulier dans le domaine de la morphologie inflectionnelle, comme le fait observer Janda (2007: 646) : „Historical linguists are very familiar with the fact that paradigms change and that paradigm change often seems motivated by the various parallels that exist within and across paradigms. It appears that successive generations of speakers perceive and use these parallels to make the inflectional patterns of their language more regular.“ Le même type d'attraction exercée par un paradigme sur ses membres potentiels est également observable en morphologie constructionnelle. Il peut être également à l'origine de la formation de nouveaux items lexicaux : „In some cases, the paradigmatic force seems to be a major factor allowing the coining of a new word, whether or not another member of the appropriate paradigm is textually adjacent.“ (Bauer 2001: 72).

11.4.2. Face à la variété des formes suffixales apparentées à un patron dérivationnel, on peut, même dans une perspective diachronique, observer en effet certaines correspondances. Il est évident qu'il s'agit plutôt des tendances que de vraies

régularités morphologiques. Si, comme l'affirme Zwanenburg (2006: 585), « (...) il semble permis de penser (...) que les langues tendent universellement à faire ainsi se correspondre de façon disjointe des ensembles de classes dérivationnelles et des ensembles d'affixes », on peut supposer qu'il peut y avoir certains mécanismes sous-jacents à ce processus. La paradigmatization ou l'uniformisation paradigmatique peut en être un. On observe en effet qu'une classe dérivationnelle sémantiquement homogène, en l'occurrence celle de Nq désignant des dimensions mesurables, donc comportant un trait sémique [+Quant] (*longueur, largeur, hauteur, grandeur, grosseur, pesanteur, épaisseur, profondeur, etc.*) est formée sur un même patron [[Adj]<sub>eur</sub>]Nq. Or ce paradigme ne s'est constitué que progressivement et le français préclassique connaît toute une série de concurrents, suffixés par exemple en *-esse*, en *-té/-ité*, sans oublier des latinismes en *-itude*. Les exemples (38) – (41) illustrent bien cette variété de suffixés concurrents :

(38) (...) *que la terre contient en toutes ses dimensions : haulteur, profondeur, longitude et latitude* (...) (Rabelais, Le Tiers Livre, Frantext)

(39) *Sa longueur et largeur, hautesse et profondeur* (Du Bellay, 1558, Frantext)

(40) (...) *pouvoir passer outre, pour la vastité & amplitude de la mer, qui s'estendoit iusques à son orizon* (...) (Thevet 1558: 4)

(41) (...) *comprendre quelle est la longueur, largeur, profondeur et hautesse de cognoistre la dilection de Christ* (...) (Calvin, 1560, Frantext)

11.4.3. Or il est intéressant d'observer que d'autres concurrents non conformes au paradigme [[Adj]<sub>eur</sub>]Nq ont (i) progressivement disparu de l'usage courant et/ou ont (ii) revêtu des sens spécialisés. Ainsi, selon le FEW XXIV.364 : *altitudo*, „Lt. *altitudo* wurde erstmal im 15. jh. vom fr. entlehnt und blieb nur bis zur mitte des 16. jh. in gebrauch. Fr. *altitude* taucht dann erst wieder im 19. jh. auf, und zwar in der heute noch üblichen verwendung.“ Cette trajectoire vaut, mutatis mutandis, pour les autres latinismes du même type (*longitude, latitude, amplitude, etc.*). Un autre cas de spécialisation de sens est particulièrement bien illustré pour un terme d'adresse honorifique comme *hautesse* (on peut y ajouter des emprunts comme *altesse*) dans l'exemple (42) dû à Guez de Balzac (1654, Frantext) :

(42) (...) *dans la harangue qu'il fit au pape Leon, luy donna de la hautesse au lieu de luy donner de la sainteté.*

ou dans des emplois plus ou moins métaphoriques comme dans (43) :

(43) (...) *quand Dieu parle en sa hautesse* (Calvin, 1560, Frantext)

Le Nq *bassesse* n'échappe pas à cette tendance : comme la base n'est pas dotée du trait [+Quant], la force de paradigmatization n'opère pas sur lui et le mot développe, comme dans bien d'autres langues, un sens de type psychologique. A titre d'exemple, on peut citer (44) emprunté à Montaigne (1592, Frantext) :

(44) (...) *mais cecy surpasse toute bassesse de coeur* (...)

#### 11.5. Evolution du type *aveuglement* / *cécité*

11.5.1. Lewicka (1960: 182) fait observer que : « parfois toute une famille de mots populaires disparaît devant un mot savant : ainsi *cécité* devient l'arbitre de la lutte entre *aveuglure*, *aveugleté*, *aveuglement*, *aveuglerie*. » Un examen approfondi ne nous permet pas cependant de souscrire complètement à ce jugement. A l'exception d'*aveuglement*, aucun des concurrents mentionnés par Lewicka n'est en effet attesté ni dans le DMF, ni dans Frantext. Il est vrai que *aveugleté* („*blindnesse*, as *Aveuglement*“) figure dans la nomenclature de Cotgrave. Le FEW (XXIV.35-36 : *ab oculis*) signale par ailleurs d'autres déadjectivaux comme *aveuglesse* (1515) et *aveuglerie* („*Verblindheit*“) figurant dans le dictionnaire de Hulsius (1602). Le mot *aveuglement* (graphié aussi *avoglement*, *avoeglement*, etc.) renvoie, dès l'ancien français, tout aussi bien à la cécité qu'au « trouble de la raison ». Or le latinisme *cécité* a souvent, dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, le sens psychologique, comme en témoigne l'exemple (45), emprunté à Thenaud (Frantext, 1515-1519) :

(45) *Car d'ignorance est engendré cecité d'ame qui ayme confusion, c'est à dire luxure.*

Comme les deux concurrents ne sont pas trop fréquents, il n'est pas étonnant que le mot *cécité* ne soit pas encore d'usage courant vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, comme un

témoigne cette observation d'Andry de Boisregard (1688: 105-106) : « J'ay veu des personnes treshabiles dans la Langue qui croient que *cécité* est un beau & bon mot en parlant de la privation de la veuë. Je déférerois assez à leur jugement, si je le voyois autorisé par l'usage, mais il ne me semble pas que cela soit, quoyque ce fust une chose à souhaiter; car enfin il est constant qu'*aveuglement* ne se dit guères bien dans le propre (...) il me semble qu'on ne dira pas bien d'un aveugle, qu'il est dans l'*aveuglement*.»

11.5.2. Ce qui a contribué à la scission des sens entre un sens physique désignant une infirmité et un sens psychologique (« trouble de la raison »), c'est précisément, nous semble-t-il, le mécanisme de pression paradigmatique/paradigmatisation, lié aussi, dans ce cas concret, au processus de constitution du langage médical français. Les Nq désignant les deux grands types d'infirmité (*cécité*, *surdité*; quant à *mutité*, le mot n'est attesté qu'en 1803) constituent un petit paradigme savant responsable de l'éviction des concurrents comme, d'un côté, *aveuglement* et, de l'autre côté, *sourdesse*, *sourdeté*, *sourdise* (cf. FEW XII.453-456 : *surdus*) L'exemple (46) tiré de la *Logique* de Dupleix (Frantext, 1607) illustre, par un rapprochement synonymique, le processus de constitution d'un tel paradigme :

(46) (...) *des Primitifs, lesquels jamais ne peuvent estre ensemble en un mesme sujet, pour le moins en mesme temps et en une mesme partie : comme la veuë et l'aveuglement ou cecité, l'oüïe et la surdité etc.*

## 11.6. Restructuration des relations lexicales

11.6.1. A côté de la paradigmatization, il peut y avoir un autre mécanisme que l'on pourrait appeler la restructuration des relations lexicales ou du champ lexical. L'apparition ou la disparition d'un item lexical peuvent être en effet provoquées par des modifications liées au phénomène de la synonymie. Les deux exemples cités ci-dessous (*lasseté/lassitude* et *fortitude*) servent à illustrer ce phénomène.

### 11.6.2. *Lasseté/lassitude*

En mentionnant la substitution du Nq *lasseté* par le latinisme *lassitude*, le FEW (V.196 : *lassus*) propose une explication qui consiste à voir en *lassitude* un substitut des dérivés populaires : „*lassitude* : (...) aus dem lt. entlehnt, als ersatz für populäre *lasseté*, *lassesse*, *lasseur*.“ Or ce type d’explication ne résiste guère à une analyse approfondie. Quant au mot *lassitude* (« état de celui qui est las »), le FEW (ibid.) situe sa première attestation vers 1390. Le DMF n’en offre qu’une seule occurrence (datée de 1480) puis une autre graphiée *laccessitude* (1450-1460). Pour la période 1500-1700, Frantext relève une seule occurrence pour *lasseur*, 7 pour *lasseté* (1550-1603), aucune pour *lassesse* et 93 pour *lassitude* dont 8 seulement sont antérieures à 1600). Le *Dictionnaire* de Cotgrave (1611) ne semble faire aucune distinction d’emploi ou de sens entre *lasseté* et *lassitude* : « *lassitude* as *lasseté* ». Le dictionnaire de Canal (1603) ne connaît que *lasseté*, tandis que la nomenclature de Richelet (1680) ne fait apparaître que *lassitude*.

11.6.3. Tout porte donc à croire que l’adoption de *lassitude* est relativement tardive et que l’hypothèse d’une simple substitution pour *lasseté*, *lassesse*, *lasseur* ne s’avère pas trop convaincante. Une autre piste mérite donc d’être explorée, à savoir celle qui recourt au mécanisme de restructuration des relations lexicales. A côté du Nq *lasseté/lassitude*, un autre déverbal, à savoir le mot *fatigue* dans le sens « action de fatiguer; sensation pénible causée par un effort très grand », commence à se répandre dans l’usage dès la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. D’après le FEW III.434 : *fatigare*, il est attesté depuis le Dictionnaire de Thierry (1564). Pour la période 1500-1700, on trouve dans Frantext 199 occurrences de ce mot, dont 4 seulement sont antérieurs à 1600. Chez O. de Serres (Frantext, 1603), on peut relever encore le sens initial du mot qui était à peu près équivalent du mot *travail* (dans son sens prototypique), comme il apparaît clairement dans la citation (47) :

(47) *Il est certain que la plus grande fatigue du mesnage est ès moissons, tant pour la difficulté d’avoir des ouvriers pour couper les blés, que pour la peine et despense de les nourrir.*



L'exemple (48) tiré de l'*Heptaméron* (Frantext, 1550) montre bien que le sens paraphrasable par « sensation pénible causée par un effort très grand » peut être, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, rendu par *lasseté* :

(48) *Et lors se donnerent tant de coups et à l'un et à l'autre, que le sang perdu et la lasseté les contraingnit de se seoir à terre, l'un d'un costé et l'autre de l'autre.*

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on relève de plus en plus d'occurrences de *lassitude* au sens de ce que le TLF désigne (sous la rubrique B) comme « état de fatigue mentale, morale, affective ou psychique », comme dans l'exemple (49), emprunté aux *Maximes* de La Rochefoucauld (Frantext, 1665) :

(49) *Ce qui nous fait aimer les connaissances nouvelles n'est pas tant la lassitude que nous avons des vieilles ou le plaisir de changer, que le dégoût (...).*

11.6.4. L'hypothèse que nous formulons donc à ce niveau de recherche est que le sens d'épuisement physique a été repris progressivement, à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle, par le déverbal *fatigue*, tandis que le latinisme *lassitude* s'est doté du sens psychologique, plus abstrait, ce qui cadre bien avec ce sentiment de solennité („eine gewisse Feierlichkeit“) que les dérivés en *-tudo* évoquaient dès l'Antiquité (Stotz 2000: 294). En simplifiant à l'extrême, on pourrait donc dire que la substitution de *lasseté* par *lassitude*, suivie d'un glissement de sens prototypique, a été provoquée par l'apparition et le changement de sens du mot *fatigue*.

#### 11.6.5. *Fortitude*

En commentant les mots savants apparus au XVI<sup>e</sup> siècle, Huguet (1935: 294-5) évoque à propos de *fortitude* son apparente utilité : « *Fortitude* (...) se rencontre souvent chez les écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle. (...) *courage* n'avait nullement le même sens qu'aujourd'hui. (...) Le XVI<sup>e</sup> siècle n'avait pas, comme nous, le mot *bravoure* : c'est un

italianisme qui n'apparaît qu'au XVII<sup>e</sup> siècle. *Fortitude* était un utile emprunt pour combler un vide. »

11.6.6. Constatons d'abord que le mot fait défaut dans la nomenclature de Cotgrave, mais ceci peut être une simple omission, étonnante mais pas impossible (cf. Rickard 1983: 14). Pour la période 1500 – 1700, la fréquence d'emploi du mot s'avère nettement moins importante que ne le suggère Huguet. On ne compte dans Frantext que 16 occurrences de *fortitude* dont pas moins de 8 ont pour auteur Guy de Brués et 5 sont de la plume de Montaigne. Or si le mot n'a pas comblé un vide, c'est qu'un tel vide n'a pas vraiment existé, car le concept de « courage » était investi dans d'autres items lexicaux, notamment *hardiesse* et *vaillance*. Il suffit de passer en revue les fréquences relatives établies dans Frantext pour observer que, pour *hardiesse*, la courbe des fréquences par tranches de cinquante ans monte de 27 pour la période 1500-1549 pour passer à 48 de 1550-1599 et également à 48 de 1600 -1649, pour retomber ensuite à 22 et continuer à baisser par la suite. Pour *vaillance*, on obtient à peu près le même tableau des fréquences, avec un pic (30) pour la période 1600-1649. Parallèlement à cela, on constate une désémantisation progressive du mot *hardiesse* dans de nombreux emplois, ce qu'illustre l'exemple (50), emprunté à d'Urfé (1610, Frantext) :

(50) *Clorian n'avoit pas la hardiesse de declarer à cette belle fille l'affection qu'il luy portoit.*

11.6.7. Le mot *fortitude* n'était donc pas appelé à combler une lacune lexicale. Il y a peut-être d'autres facteurs responsables de sa malchance, mais le recours au mécanisme de restructuration des relations lexicales (en l'occurrence de type synonymique) peut offrir un élément d'explication plausible.

11.6.8. L'évolution d'un patron, en l'occurrence celle des Nq déadjectivaux, a pu donc être régie par différents facteurs. Nous avons proposé un certain nombre de paramètres et de mécanismes qui, nous semble-t-il, offrent un début de réponse. A ce stade de la recherche, une vision unifiée des processus en jeu ne nous semble pas possible.

## 12. Evolution des déverbaux en *-ment* en français préclassique et classique

12.1. Les déverbaux en *-ment* représentent un patron dérivationnel très productif dès l'ancien et le moyen français – Nyrop (III: 108) cite, entre autres, pour „la vieille langue“ : „*assentement, detenement, faillement, partement, repentement, sentement, soustenement*, etc.“ (cf. aussi Walker 1982: 744-785). En français préclassique, cette productivité semble se confirmer, comme en témoignent, entre autres, Posner (1997: 168) : „Verbal noun formation with *-ement* remains productive.“, ou Lewicka (1960: 69) : “ *Les déverbatifs en -ment (...) foisonnent dans les textes du théâtre comique.*“ Dans le *Thrésor de la langue françoise* de Nicot (1606), les dérivés nominaux en *-ment* représentent presque 3,5% (629 entrées sur 18 123) de l'ensemble de sa nomenclature. Même si cette richesse peut être en partie imputable à une vieille tradition de paradigmatization complète remontant aux vocabulaires médiévaux (cf. Merrilees 1998), elle en dit long sur la malléabilité de la dérivation en français préclassique. Les dictionnaires du XVI<sup>e</sup> siècle, de Robert Estienne 1539 à Cotgrave 1611, sont cependant loin d'enregistrer tous les items que l'on peut trouver dans les textes, notamment ceux du début du siècle. Ainsi, aucun ouvrage lexicographique n'a fait entrer dans sa nomenclature un déverbal comme *choisissement*, pourtant attesté chez Lemaire de Belges (Humpers 1921: 110) comme le montre l'exemple (51) :

(51) *ceste treschrestienne maison (...)a este et est tousiours esleuee et conseruee en si grand degre par choisissement de la providence celeste.*

12.2. Nous allons, dans un premier temps, essayer d'esquisser une brève typologie des déverbaux en *-ment* dans la langue préclassique, avec de très nombreux empiètements sur la langue classique, car il est impossible d'inscrire ce type d'exploration dans une chronologie précise. Les différentes catégories ces dérivés et même certains dérivés appartenant à une même catégorie ont connu des sorts extrêmement variés. Il en est beaucoup qui ont commencé à disparaître de l'usage dès le XVII<sup>e</sup> siècle (*pensement, sauvement, méprisement, preschement*, etc.), le plus souvent face à des concurrents de type morphologique et/ou savant (*pensée, salut, mépris, prêche/prédication*, etc.). Au XVII<sup>e</sup> siècle, certains de ces mots ont fait l'objet d'après

critiques de la part des remarqueurs que nous essaierons d'analyser, ou, par contre, ont bénéficié d'un engouement certain auprès des précieux (cf. Lathuillère 1987: 257).

Le questionnement que nous nous proposons de faire poursuit un double objectif. Il s'agira de fournir un cadre explicatif général permettant de situer les déverbaux en *-ment* par rapport à d'autres suffixés nominalisateurs dans la langue préclassique et, dans un deuxième temps, d'identifier les mécanismes/processus sous-jacents à la disparition d'un certain nombre eux. L'exemple du déverbal *partement* et de ses rivaux nous permettra de tester l'opérabilité de certains concepts de la théorie de l'optimalité (OT), notamment la hiérarchisation des contraintes. L'évolution des dérivés formés à partir de la base *assasin-* va montrer un exemple intéressant du conflit ayant opposé deux interprétations de la base qui ont généré deux paradigmes différents.

### 12.3. Typologie des déverbaux en *-ment*

Esquissons maintenant une brève typologie de ces déverbaux en *-ment* attestés dans la langue (pré)classique. On peut en distinguer plusieurs types en fonction notamment des concurrences suffixales.

#### 12.3.1. Type *damnement* > *damnation*

Dans le premier groupe, nous classons les déverbaux en *-ment* formés à partir des bases (prototypiquement) savantes et qui ont été par la suite remplacés le plus souvent par des formations concurrentes en *-ation* : *damnement, crucifiement, temporisement* > *damnation, crucifixion, temporisation*.

Huguet (1935: 114) cite encore „*accusement, aggravement, amelioement, exhortement, lamentement, separement*“ en ajoutant que „dans beaucoup de cas, (...) le suffixe *-ement* a été éliminé par *-ation*.“, même si „le suffixe *-ement* a quelquefois aussi été préféré à *-ation* : nous ne disons plus *couronnation, denigration*.“ (ibid.: 115). Certains déverbaux en *-ment* peuvent apparaître à la première vue comme de simples variantes des formes en *-ation*. Ainsi, on trouve par exemple chez Calvin (Frantext, 1560) le déverbal *excommuniement* comme dans (52) :

(52) (...) où il est ordonné que, sur peine d'excommuniement, tous communiquent à la Cène

tout aussi bien que la variante en *-ation* (*excommunication*) sans aucune différence sémantique et/ou stylistique, comme dans l'exemple (53), (Frantext, 1560) :

(53) (...) *qui esmeut les évesques d'Aphrique d'ordonner que nul n'appellast d'oultre la mer sous peine d'excommunication.*

La forme en *-ment*, relativement rare (Frantext n'en offre que 15 instances graphiées *excommuniement* et 2 graphiées *excommuniment* dont 12 et 2, respectivement, sont dues à Fauchet 1601), se trouve également chez Brantôme (I, 129) :

(54) (...) *soubz ombre de quelque [meschant] excommuniment que le pape Jules, ennemy de nostre roy et de sa couronne (...) avoit fulminé et jetté.*

Le témoignage de Cotgrave qui n'a retenu dans sa nomenclature que *excommuniement* peut suggérer que *excommunication* n'était pas en usage à l'époque, ce qu'infirmant les données de Frantext qui en donne en tout, pour la période 1500-1602 (Fauchet), 33 occurrences dont 2 remontant à Rabelais, pourtant une des sources authentifiées de Cotgrave (cf. Smith 1980, Rickard 1983). Il peut très bien s'agir d'une simple omission ou d'un choix idéologique de la part d'un Anglais, quelques décennies seulement après l'excommunication par le pape d'Henri VIII.

12.3.1.1. En revanche, il semble bien qu'un déverbal comme *desgradement* attesté chez Brantôme (IV, 24) que nous citons dans (55) :

(55) (...) *pour servir d'exemple à ceux qui, ne pouvans estre induictz par l'honneur à bien faire, qu'ilz le fussent par la craincte du supplice, ou du deshonneur ou desgradement des armes.*

est une instance de nominalisation en *-ment* antérieure aux formes en *-ation*. Frantext ne donne, il est vrai, aucune occurrence de *desgradement* (toutes les graphies confondues : *desgradement*, *degradement*, *dégradement*), mais les concurrents en *-ation* semblent être plus récentes : 1 occurrence pour *desgradation* (Béroalde de

Verville, 1610), 8 pour *degradation* (la première étant de Fauchet 1601) et 10, encore plus récentes, pour *dégradation* (Molière, 1669).

12.3.1.2. Même s'il existe d'énormes différences de fréquence d'emploi entre les déverbaux en question (pour n'en donner que deux exemples : pour *damnement*, on en relève dans Frantext que deux occurrences contre 169 pour *damnation*, 85 pour *crucifiement* (première attestation chez François de Sales, 1619), *crucifixion* n'étant attesté pour la première fois que chez Abbadie (1684), *crucifiement* n'étant pas complètement sorti de l'usage, cf. TLF), on peut dire qu'en règle générale, les nominalisateurs en *-ation* se sont avérés plus résistants en diachronie, car ils sont à même de recouvrir à la fois le sens processif et le sens résultatif (*excommunication* peut désigner tout autant l'acte d'excommunier que le résultat/support matériel de cet acte, une bulle par exemple, alors que *excommuniement* n'est qu'un processif).

12.3.1.3 Il existe néanmoins des doublets comme *prolongement* – *prolongation* dont les deux éléments ont survécu, avec le plus souvent une différenciation de sens plus ou moins nette. L'exemple suivant (56) de *prolongement* (Bouelles 1551: 27) :

(56) *De l'heptagone regulier par le prolongement des costez, survient l'heptagone saillant ou egredient*

est de beaucoup antérieur aux deux seules attestations du mot dans Frantext 1500 - 1700 (Montaigne, 1592 et Dupleix, 1607). Pour *prolongation*, attestée pour la première fois chez Calvin (1560), on ne recense que 11 occurrences.

### 12.3.2. Type *violement* > *viol*

12.3.2.1. Cette classe réunit les déverbaux en *-ment* qui ont été évincés dans l'usage par des formes à suffixe zéro : *violement*, *retardement*, *abandonnement*, *troublement* > *viol*, *retard*, *abandon*, *trouble*, etc. Là aussi, le traitement réservé en diachronie à ces déverbaux est loin d'être homogène (cf. Huguet 1935: 102). Certains exemples, notamment ceux empruntés à des traductions, peuvent faire penser à un calque, mais on en recense bien d'autres où ce procédé n'est sûrement pas en jeu. Ainsi, on trouve *espouvantement* chez Le Maçon (III/7. pp. 312-313) :

(57) (...) *pource qu'ilz cognoissent que tant moins il y a de possesseurs d'une grande richesse, tant plus ilz sont à leur ayse, ilz se parforcent tous par leurs crieries & espouvantemens, de demouvoir autruy, de ce en quoy ilz desirent le plus de demourer seulz (...)*

et on serait tenté d'attribuer son emploi au texte original de Boccace : „ (...) *ognuno con romori e con ispaventamenti (...)* (éd. Mursia, p.219), alors que Frantext offre 18 autres occurrences d'*espouvantement* (entre 1552 et 1630) dont par exemple (58) due à d'Urfé (1627) :

(58) (...) *avec des cris si plains d'espouvantement*

12.3.2.2. Certains déverbaux en *-ment* sont extrêmement rares : *mesprisement* est attesté chez Lemaire de Belges (Humpers 1921: 45), une occurrence due à Calvin 1560 est recensée dans Frantext. Cotgrave distingue bien *mesprisement* („a contemning“, etc.) et *mespris* („disestimation, contempt“). Un certain nombre d'exemples de nominalisations en *-ment* présentent en revanche des symptômes – quoique indirects – d'une vraie présence dans l'usage de l'époque. Ainsi Frantext ne recense que 4 occurrences pour *preschement* (entre 1550 et 1610), mais un exemple de ce même mot emprunté à Le Maçon (IX/9, p.866) :

(59) *Mais laissons pour le present le preschement, & venons à ce que ie vueil dire (...)*

montre que cette solution, rendant en français l'infinitif substantivé de l'italien (*il predicare*) comme on voit dans (60) :

(60) *Ma, lasciando ora stare il predicare, a quel venendo che di dire ho nello animo, dico che (...)* (éd. Mursia, p. 605)

est un choix d'une variante nettement processive par rapport à l'infinitif substantivé.

12.3.2.3. On rencontre aussi des exemples de déverbaux en *-ment* qui se maintiennent pendant un laps de temps relativement long. *Entretienement*, pour donner un exemple de cette longévité est attesté dans Frantext 1500 – 1700 avec en tout 114 occurrences dont la dernière remonte à 1670. Une séquence comme *entretienement de son armée* se trouve par exemple chez Amyot (1565, p. 1013) et également chez Coëffeteau (Frantext, 1646) :

(61) (...) *n'épargnoit rien pour l'entretienement des armées*

Deux exemples de formations concurrents de type *V-ment* vs *V-Ø*, à savoir *violement/viol* et *retardement/retard* sont peut-être les plus représentatifs de cette classe et méritent qu'on les observe de plus près.

### 12.3.3. *Violement / viol*

12.3.3.1. Pour le dérivé *violement* on recense dans Frantext (1500-1700) 29 occurrences qui recouvrent dès le début les deux sens partagés dans la langue moderne par *viol* et *violation*. Le sens abstrait de violation de normes, règles etc., est attesté dès 1558 chez Thévet (p. 4) :

(62) (...) *desquels ils usent autant inhumainement que de bestes brutes, en tous leurs affaires, outre la perdition des ames, pour le violement & transgression du Christianisme.*

alors que le sens de violence faite à une femme se retrouve encore chez Corneille dans l'exemple (63) (Frantext, 1660) :

(63) (...) *je ne tiendrais pas la sienne indigne d'y paraître, si la pureté de notre scène pouvait souffrir qu'on y parlât du violement effectif de ses deux filles (...)*

12.3.3.2. Le mot *viol* est attesté pour la première fois dans Frantext en 1696 (Bussy-Rabutin) :

(64) *...prétendu viol fait à une honneste fille de Nismes*



tandis que l'on relève 29 occurrences de *violement*, auxquelles il faut ajouter les formes au pluriel (3 occurrences pour *violemens* et 5 pour *violements*). L'entrée *violement* figure aussi dans les dictionnaires (*Dictionarium latinogallicum* de R. Estienne, 1552).

Nicot aussi bien que Cotgrave le font apparaître comme synonyme de *violation* (ce dernier étant relativement rare dans les textes, Frantext 1500-1700 n'en offre en tout que 3 occurrences). Au XVII<sup>e</sup> siècle, le déverbal en *-ment* est défendu par la plupart des remarqueurs et lexicographes. Vaugelas (1647: II, 136) condamne *viol* tout en admettant son existence : " Et *Viol*, qui se dit dans la Cour et dans les armées pour *violement*, est tres-mauvais." Signalant une observation de Chapelain, Thomas Corneille (cité dans Vaugelas (1647: II,136), se rallie sans réserve à ce jugement : „...M. Chapelain ajoute qu'il (sc. *viol*) est aussi du Palais. *Viol* est assurément un très-mauvais mot." Chiflet (1675: 35) est lui aussi, péremptoire : „*Viol*, dites *violement*". Le *Dictionnaire Royal* de Pomey ne connaît que *violement* („violement de femme, stuprum feminis per viam illatum, oblatum“) et également *violation* („violation, Uebertretung“) Pour sa part, Richelet (1680: 532) poursuit dans son dictionnaire la ligne de Vaugelas : „*Viol* est tres mauvais, de sorte qu'il faut dire *violement*."

La première édition du DA (1694) établit une distinction entre *viol* : „violence qu'on fait à une femme qu'on prend par force“, et *violement* : „infraction, contravention à ce qu'on doit à certaines choses. *Le violement des traitez, des loix &c.* Il signifie aussi, La violence qu'on fait à une femme qu'on prend par force. (...) Et en ce sens on dit plus ordinairement, *Viol*." Furetière donne une définition très proche de celle du DA (1694), mais encore plus nuancée : „*violement* se dit aussi figurément en choses morales, & signifie, Infraction; contravention aux loix, aux traitez, en ce sens *viol* ne se dit point (...) Un siècle plus tard, Féraud résume l'évolution d'une manière on ne peut plus claire : „Vaugelas et Richelet voulaient qu'on dît toujours *violement*, et condamnaient *viol*, mais l'usage n'admet que celui-ci, et ne souffre l'aître que dans les Ordonnances, où les anciens mots sont conservés.“

#### 12.3.4. *Retardement/retard*

12.3.4.1. Le dérivé *retardement* est extrêmement fréquent dans les textes préclassiques dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle dont voici deux exemples (65) et (66) empruntés, respectivement, à Marguerite de Navarre (Frantext, 1550) et à Thévet (1558: 42) :

(65) (...) *amour luy faisoit ce retardement pour luy faire trouver la joissance meilleure (...)*

(66) (...) *Le vent, que nous eumes depuis contraire : qui nous causa quelque retardement*

En tout, Frantext donne pour la période 1500 – 1700 pas moins de 238 occurrences de *retardement* qui est attesté dans tous les ouvrages lexicographiques de l'époque (dès le *Dictionnaire francoislatin* de R. Estienne où il figure sous la forme archaïsante *retargement*) : Nicot („retardatio, cunctatio, mora, remora“) aussi bien que Cotgrave („a foreflowing, flackening, delaying, impeaching, hindering, staying“), et bien d'autres dictionnaires de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, il ne suscite, à notre connaissance, aucune observation critique de la part des grammairiens ou des remarqueurs. Son concurrent à suffixe zéro (*retard*) ne s'imposera que bien plus tard. Dans Frantext, on ne relève que 3 occurrences de *retard* antérieurs à 1700, tous dus à Foigny (1676).

Parmi les grands dictionnaires de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, seul Furetière signale l'existence de *retard* („quelques-uns se servent de ce mot; mais il n'est pas du bel usage. Il signifie retardement. Estre en retard“) qui figure pour la première fois dans la quatrième édition (1762) du DA („...qui dans certaines matières se dit au lieu de retardement) et ensuite, comme une entrée à part entière, dans la sixième (1835). Féraud rapporte l'opinion du Dictionnaire de Trévoux selon lequel *retard* „n'est pas du bel usage“ tout en ajoutant une remarque d'une grande finesse : „il semble que *retardement* exprime mieux l'action de retarder, et *retard* l'effet de cette action.“

#### 12.4. Type *pensement* > *pensée*

12.4.1. Ce groupe représente les déverbaux en *-ment* remplacés par la suite par les déverbaux concurrents en *-ée* : *pensement, levement, coulement, poussement* > *pensée, levée, coulée, poussée*. (pour *pensement/pensée*, voir le chapitre 13)

12.4.2. Il s'agit, là aussi, d'une classe de dérivés relativement hétérogène. Sur le plan formel, on peut y faire entrer des couples dont l'élément en *-ment*, quoique attesté, est resté fort rare, dépassant à peine le statut d'un hapax et. Très souvent, la variante en *-ée*, lexicalisée/institutionnalisée depuis un certain temps, affiche un sémantisme plus ou moins divergeant par rapport au concurrent en *-ment*. Quelques exemples suffiront pour illustrer cette configuration.

12.4.3. *Meslement* est recensé une seule fois dans Frantext (de Lucinge, 1601). Cotgrave ignore *meslement* et enregistre les deux sens pour *meslée* : „a mixture, or medley, (...) also, a fight, fray, conflict (...)“. Ce second sens („bagarre, cohue“) est fréquemment attestée dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle – l'exemple (67) (Jeanne Flore, 1537, Frantext) en est une illustration :

(67) (...) *longuement dura le meslée par ce l'assailly se deffendoit comme pour saulver sa vie (...)*

12.4.4. *Arrivement* est, lui aussi, attesté dans un certain nombre de dictionnaires (Estienne 1539, Nicot, Cotgrave („an arriving, or comming to“), mais fait défaut dans Frantext. La seule occurrence que nous ayons pu trouver (Brantôme IV, 344) est, à ce stade de la recherche, un hapax :

(68) (...) *et ce fut lors qu'on envoya faire la levée de six mille Souysses, qui vindrent après (...) et sur cet arrivement M. Le Prince ne chauma pas de bastir pour soy (...)*

Notons encore la différence entre la définition de Cotgrave citée ci-dessus et celle de Nicot, hérité de R. Estienne („appulsus“), alors que pour *arrivée*, le *Thrésor* donne „adventus, accessus“.

## 12.5. *Lèvement/levée*

12.5.1. Le déverbal *levement/lèvement*, lui aussi rare dans les textes, présente un type de nominalisation processive qui a été évincé sous l'effet de la contrainte de la taille (voir 12.10.4.). Le mot est attesté dans R. Estienne („*levement de deniers, levement en hault*“), dans Nicot (*levement de deniers* : „*exactio pecuniarum*“) et Cotgrave pour qui il affiche un sens processif („*A raysing*“, etc.) à côté de *levée* dont l'un des sens est également processif : „*a raysing, hoysing*“, etc. *Levement* ne figure par la suite ni dans Monet, ni dans Richelet. Frantext (Chapelain, 1656) en recense un seul exemple au pluriel : *levemens de siege*. Dans les autres sources que nous avons pu utiliser, nous n'en avons retrouvé que deux occurrences. La première citée dans (69) est tirée de Brantôme (II, 414) :

(69) (...) *encor que ceste place ne fut si forte comme je l'ay vue despuis, car ils n'en pouvoient plus; dont bien servist le secours et le lèvement de siège que donna et fist M. de la Pallice.*

La deuxième (70) a été relevée dans la *Gazette* de 1631 (le 21 septembre) :

(70) (...) *que le chef des Imperiaux a esté fait prisonnier & plusieurs des siens tuez : d'où l'on croid asseurement le levement du siege.*

En revanche, le dérivé *levée* (*faire des levées de troupes, levée de boucliers, levée d'un siège, etc.*) est extrêmement courant dès le XVII<sup>e</sup> siècle et on en trouve des témoignages dès le XVI<sup>e</sup> siècle, le premier en date se trouvant chez Du Fail (Frantext, 1548) : *une belle levée de bouclier*. Il figure aussi dans tous les dictionnaires de l'époque.

## 12.6. Type *parlement*

12.6.1. Les déverbaux en *-ment* peuvent être interprétés, selon trois modes : (a) processifs; (b) processifs et résultatifs et (c) résultatifs. Sur le plan diachronique, c'est l'évolution du groupe (c) qui présente, nous semble-t-il, le plus grand intérêt, étant

donnée la processivité inhérente du suffixe, du moins à l'époque qui fait l'objet de notre analyse. Ce groupe classe inclut les déverbaux en *-ment* comme *parlement*, *logement*, *bâtiment*, *mandement*, *commandement*, etc. dont le sens processif a plus ou moins vieilli ou disparu dès la langue (pré)classique au profit d'un sens prototypiquement résultatif et/ou locatif.

12.6.2. Si l'on se limite ici aux seuls deux premiers exemples de la petite liste ci-dessus (*parlement*, *bâtiment*), on voit tout de suite que les mécanismes sémantiques inhérents à la restructuration diachronique des sens ne sont pas identiques et, ce qui plus est, il semble bien que l'explication doit tenir compte des facteurs extra-linguistiques, notamment dans le cas de *parlement*. Le blocage progressif de l'interprétation processive („acte de parler, entretien, échange de propos“) peut être imputable au sens „institutionnel“ (un locatif humain dans la terminologie moderne). Pourtant, des exemples d'emplois de *parlement* à lecture processive ne manquent pas dans la langue préclassique. Ainsi, on en trouve chez Marguerite de Navarre (Frantext, 1550) ou encore chez Brantôme (VII, 360) comme on voit dans les exemples (71) et (72), respectivement :

(71) (...) *et, jusques ad ce qu'il partist de la court, continuerent tous les soirs ces longs parlements (...)*

(72) (...) *car je luy vis dire à Blois, estant sur le parlement avec Monsieur, qu'elle ne supplioit rien tant Dieu (...)*

12.6.3. Quant à *bâtiment*, il est, lui aussi, largement attesté dans la langue préclassique dans le sens processif (action de bâtir) comme le montrent les exemples (73) et (77), tirés, respectivement, de Brantôme (IV,274) et de la Gazette (1632: 296) :

(73) *Mais on dira que ses debtes se sont faictes pour le bastiment de la Ligue (...)*

(74) *Icy nous continuons le bastiment de nos 3. forts (...)*

12.6.4. Quand on compare les dérivés nominalisateurs des verbes *bâtir* et *construire*, on observe que *construction*, à la différence de *bâtiment*, a conservé les deux

interprétations processive et résultative (*La construction de l'édifice a pris deux ans vs La construction date du XVIII<sup>e</sup> siècle*). La perte d'interprétabilité processive de *bâtiment* tient, nous semble-t-il, à l'irrégularité morphologique de ce dérivé. Dans la langue moderne, l'élément infixal *-iss-* de ce type de verbes se retrouve régulièrement dans les dérivés : *vieillessement, jaunissement, raidissement*, etc. Les variantes sans infixes présentent des anomalies sémantiques et/ou syntaxiques (*blanchiment*), autrement dit ne constituent pas le déverbal prototypique à interprétation processive.

## 12.7. *Sauvement*

12.7.1. Le déverbal *sauvement* (cf. FEW XI. 130-131 : *salvare*) présente un cas intéressant d'un dérivé en *-ment* concurrencé par plusieurs concurrents de différents types. Huguet (1935: 282) estime que „Quatre synonymes au moins, à ne considérer que les mots disparus, expriment le fait de sauver ou d'être sauvé : *sauvation, sauvement, sauveté*, et *salvation*. Tous étaient fort anciens, de beaucoup antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle.“ Il convient d'abord d'observer que parmi ces quatre prétendus synonymes, le premier - *sauvation* – n'affiche aucune occurrence dans Frantext 1500-1700 (toutes graphies possibles confondues : *saulvation, sauvacion, saulvacion*). L'ensemble de concurrents devrait cependant inclure aussi le principal rival qu'est le mot *salut*.

12.7.2. Le tableau (5) ci-dessous résume les nombres d'occurrences de ces quatre items relevés dans Frantext 1500-1700. Dans la troisième colonne, on trouve les nombres d'occurrences postérieures à 1630, autrement dit la fraction du nombre total d'occurrences correspondantes aux décennies 1630 – 1700. La date de 1630 marque globalement la fin de la période préclassique (cf. Combettes 2003, Caron 2002) :

Tableau (5) :

Items	Nombres d'occurrences	Nombres d'occurrences postérieures à 1630
<i>le salut</i>	573	344
<i>sauveté</i>	56	2
<i>sauvement</i>	5	0
<i>salvation</i>	11	5

L'interprétation semble ne guère poser problème. On n'observe en effet, pour les deux tranches, qu'un faible écart entre les nombres d'occurrences de *salut*, ce qui prouve que le mot garde sa vitalité au cours des deux siècles concernés. Quant à *salvation*, il est malaisé de tirer une quelconque conclusion, étant donné la quantité très limitée d'occurrences et le fait que le mot revêt souvent un sens fortement connoté et n'est donc pas un vrai déverbal (action de sauver). *Sauveté* est visiblement sur le déclin et ne survivra pas à l'époque préclassique. Ceci est d'autant plus vrai pour *sauvement*, mais la question est de savoir quelle sont les raisons de sa disparition et/ou les contraintes qui ont pesé sur ce déverbal.

12.7.3. Premièrement, il faut noter qu'on le trouve dans les textes plus souvent que ne le laisse penser le nombre de ses occurrences dans Frantext. A titre d'exemple, on peut citer ces vers tirés des Chansons spirituelles de Marguerite de Navarre (Oeuvres complètes IX, éd. Michèle Clément, Champion 2001, p. 178) :

(75) *Ta resurrection /Au damné justement / Octroye sauvement*

La valeur de ce témoignage est bien entendu hypothéquée par le fait que le mot est à la rime (cf. Merk 1980).

12.7.4. Notre texte de référence, la traduction du Décaméron par Le Maçon, offre une demi-douzaine d'occurrences de *sauvement* qui montrent indubitablement l'emploi de ce dernier comme un dérivé nominalisateur (action de sauver ou le résultat de cette action). A titre d'exemple, voici l'exemple (72) (X/8, p. 952) :

(76) (...) *la cõpassion de Titus est desormais trop tardive à mon sauvement.*

Le texte italien que nous reproduisons dans (77) prouve que le traducteur a eu recours à une solution originale, indépendante du modèle :

(77) (...) *la pietà di Tito alla mia salute è omai troppo tarda.*

Comme Le Maçon ne répugne parfois pas à utiliser un simple calque (*salut* < *salute*) qui serait une solution de facilité, on peut dire que son emploi du déverbal *sauvement* constitue une preuve de la vitalité du mot vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

12.7.5. Le *Dictionarie* de Cotgrave fait une très nette distinction entre le sens processif de *sauvement* („a saving, safe-keeping, securing, protecting, preserving“) et le sens résultatif de ses concurrents. Ainsi pour *sauveté*, on a : „safetie, securitie, assurance, protection, defence“, pour *salut* : „health, safetie, soundnesse, (...) also salvation, safeguard, preservation (...)“, alors qu’il n’a retenu pour *salvation* que le sens administratif/juridique : “a bill, replie, or pleading, which maintains the truth of an account, the despositions of witnesses or the goodnesse of a deed (...)“. L’*Invantaire* de Monet est le dernier dictionnaire à avoir conservé *sauvement* (*sauvemant*, *salut* : haec salus), alors que *sauveté* est rendu en latin par „haec incolumitas, haec salus.“ On peut noter encore que l’on peut trouver *salvation* dans des emplois nominalisateurs (action de sauver) sans aucune connotation religieuse, comme le montre l’exemple (78) emprunté à Brantôme (IV, 247) :

(78) *Ilz disoient que c’estoit un traict plus d’un fin et rusé capitaine que non pas d’un zellé et curieux de la salvation de son compagnon M. le connestable.*

Le déadjectival *sauveté* est le plus souvent attesté dans le sens de „sécurité, lieu sûr“, comme dans les exemples (79) et (80) empruntés, respectivement, à Brantôme (III, 375) et à Yver (Frantext,1572) :

(79) *Ainsy qu’il en arriva de mesmes à M. de Thoré qu’on vouloit bien attraper comme les autres, dont fallut qu’il se retirast en Allemaigne en sauveté (...)*

(80) (...) *où je m’estois retiré pour mon assurance et sauveté.*

12.7.6. La disparition de *sauvement* pourrait s’expliquer (voir ci-dessous) par le conflit entre la valeur processive du suffixe et le sémantisme du déverbal qui est prototypiquement un mot événementiel désignant une situation/état ponctuel (situation de celui qui a été sauvé). Comme on verra plus tard dans la partie consacrées aux contraintes OT, le vrai processif désignant une opération de sauver (et donc compatible



avec une préposition de temps comme *pendant*) n'est apparu qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle : le mot *sauvetage*.

C'est précisément la processivité du suffixe *-ment*, autrement dit l'interprétabilité du déverbal en *-ment* que nous allons analyser maintenant en détail.

## 12.8. La processivité du suffixe *-ment*

12.8.1. Considérons maintenant, à titre d'exemple, deux déverbaux en *-ment*, *troublement* et *revoltement/révoltement*. Ils sont concurrencés, dès l'époque préclassique, par les formes à suffixe zéro qui sont les seules à avoir survécu (*trouble*, *révolte*). Les taux de fréquence de ces deux dérivés en *-ment* sont très faibles : Frantext 1500 – 1700 fournit en tout 6 occurrences pour *revoltement/révoltement* et 10 pour *troublement*. Les exemples (81) et (82) sont empruntés, respectivement à Poissenot (1583, Frantext) et à Saconay (*Discours catholique*, 1568, p. 19) :

(81) (...) *et dura ce troublement en eux jusques à ce que, quinze jours après (...)*

(82) (...) *que ce soit une tresrigoureuse punition des pechez commis contre La Loy de Dieu, que l'heresie et revoltement contre sa sainte doctrine (...)*

12.8.2. Cotgrave fournit des indications très claires quant à la processivité du suffixe *-ment* qui est mis en parallèle avec le suffixe *-ing*. Pour *troublement*, opposé à *trouble* („*trouble, disquiet, molestation*“, etc.), on relève : „*a troubling, busying, disturbing*“, etc. La même différence de processivité vaut pour *revoltement* („*a revolting*“, etc.), le déverbal *revolte* étant traduit par „*a revolt, a rebellion*“. C'est chez Roubaud et Féraud que l'on peut trouver le mieux explicitée la différence de processivité entre les déverbaux en *-ment* et à suffixe zéro. A propos de *retardement*, ce dernier ajoute l'observation suivante : „il semble que *retardement* exprime mieux l'action de retarder, et *retard* l'effet de cette action.“ Roubaud (1785-6: IV,16) explique la différence entre *râle* et *râlement* dans les termes suivants : „(...) la terminaison substantive *ment* désigne la puissance, le moyen, l'instrument, ce qui fait qu'une chose est ainsi, ce qu'opere l'agent, ce par quoi un effet est produit. Ainsi *râle* exprime le bruit

que l'on fait en râlant, & *râlement* marque la crise qui fait qu'on *râle*, qui donne le *râle*."

12.8.3. Cette valeur processive des déverbaux en *-ment* explique aussi leur fréquence relativement élevée dans la langue préclassique et, dans une moindre mesure, la langue classique. Les hapax ou quasi hapax sont relativement fréquents, comme c'est le cas de *carillonnement* dans l'exemple (83), tiré de la *Gazette* (1632: 524)<sup>11</sup> :

(83) (...) *estourdit si fort les oreilles par le carillonnement de ses grosses cloches* (...)

Il n'est pas étonnant de constater que le français classique cherche à en réduire l'usage, comme en témoignent notamment les dictionnaires de l'époque (cf. aussi Ayres-Bennett 2004: 183). Ainsi, Furetière 1690 semble accepter *trempelement* (... *un long trempement dans l'eau*), mais l'édition de 1701 ajoute : „*On doute de l'usage de ce mot*“. De nombreux dérivés sont relégués dans le vocabulaire burlesque ou populaire – on peut citer le commentaire de Furetière 1690 sur *trépassement* : „ (...) *Il ne se dit sérieusement qu'en cette phrase : Les Apostres assisterent au treppasement de la Vierge* (...)“.

## 12.9. *Partement*

12.9.1. L'éviction de *partement* au profit de *départ* constitue un cas extrêmement intéressant. Rey (1992: 579-580) qualifie le mot *départ* d'“anomalie morpho-syntaxique due en partie au monosyllabisme et aux autres valeurs de *part*, *partage*. (...) *Départ* n'est plus senti comme lié à *départir*.“ Cette observation pose cependant un certain nombre de problèmes. Les deux déverbaux ont coexisté pendant plus d'un siècle avant l'éviction définitive de *partement*, ce qui est en parfaite harmonie avec le modèle canonique de changement linguistique du type : A > (A + B) > B (cf. Brinton-Traugott 2005: 26) qui présuppose donc une période de coexistence de la forme ancienne (A) et de la forme nouvelle (B) laquelle finira par s'imposer. Nous sommes en présence d'un

---

<sup>11</sup> Frantext offre un seul exemple de *carillonnement* (*Journal des Goncourt*, 1890)

cas de recatégorisation syntaxique, le dérivé pouvant acquérir progressivement le statut de „label“ (*départ des trains*).

11.9.2. Commençons notre analyse en présentant un certain nombre d'exemples (84) – (89) qui montrent que *partement* a survécu, avec un taux de fréquence pas très important, jusqu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la dernière occurrence étant due à Tristan L'Hermite :

(84) *apres le partement de son pere (poi che partito fue il padre)* – (Le Maçon, 1558)

(85) *quelques jours avant le partement de sa femme* – (Poissenot, 1583, Frantext)

(86) *où il arriva trois jours apres son partement de Troyes* (Fauchet, 1602, Frantext)

(87) *soudain après le partement de mon fils* – (Pasquier, 1613, Frantext)

(88) *avant son partement pour l'Angleterre* - (Mersenne, 1640, Frantext)

(89) *le partement du pape disgracié avec sa maistresse* – (Tristan L'Hermite, 1667, Frantext)

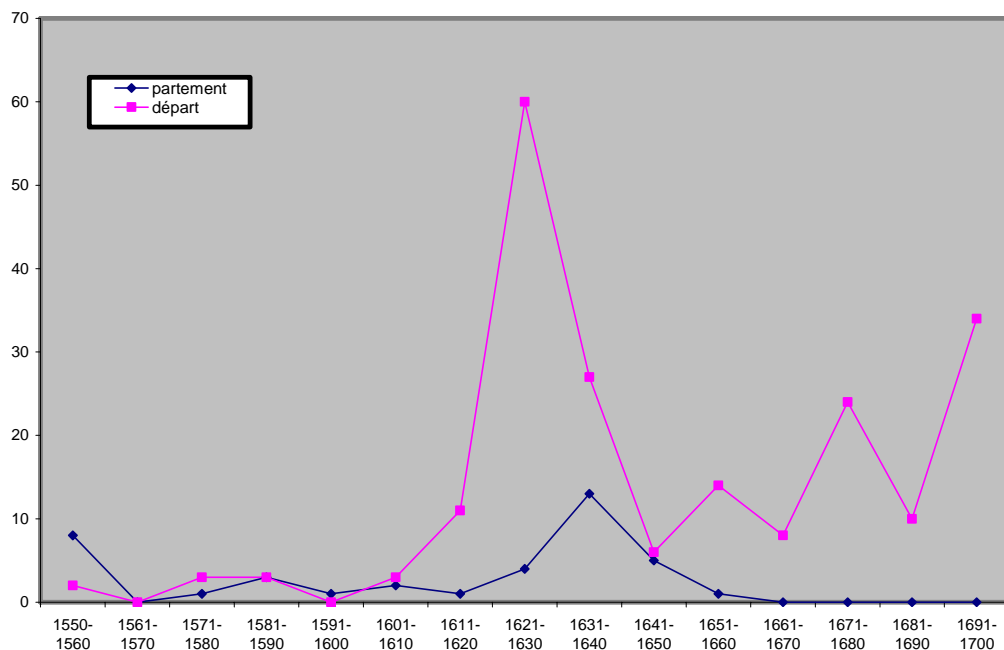
### 12.9.3. Témoignages lexicographiques

12.9.3.1. Le mot *partement* est également bien documenté dans les ouvrages lexicographiques. Dans la lignée Estienne 1539 - Mots francoys - Nicot – Cotgrave, on retrouve le mot sous la forme *partiment* (pour ce dernier, les équivalents anglais sont : „a parting, dividing (...), also, a parting, or departing“, morphologiquement et sémantique différente de *partissement* (Pour Nicot, *partissement et division : distributio, divisio*). *Partement* fait partie de la nomenclature de Pallet qui lui donne un autre équivalent („partencia“) qu'au mot *depart* („partida“), mais il fait défaut dans celle de Canal pour qui *depart* semble être la forme canonique („partita, partenza“) à côté des variantes *departie* („depart ou departie, & eslongnement : partita, partenza, allontanamento“) et *departement* („partita, allontananza“). Pour Monet, il est encore synonyme de *départ* („partemant, depart – haec Profectio“), mais Richelet constate que „ce mot pour dire *départ* a vieilli“.

#### 12.9.4. *Partement* vs *départ* : données statistiques

12.9.4.1. Le mot *départ* dans le sens „d’action/moment de partir“ est attesté dans les ouvrages lexicographiques dès le *Dictionnaire françoislatin* de R. Estienne (*depart & esloignement, abscessus, abscessio*) et il commence à apparaître massivement dans les textes surtout à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le graphique du tableau (6) ci-dessous compare, à titre indicatif, les nombres d’occurrences des syntagmes *son partement* et *son depart/départ* (le choix du possessif a été dicté par la nécessité d’écarter des sens divergeants de *départ*) tels qu’ils figurent dans Frantext pour les décennies 1550 -1700. Tableau (6) :

**Partement vs départ : fréquences absolues dans Frantext (1550-1700)**



12.9.4.2. Le graphique dégage, il est vrai, une tendance générale, mais la taille du corpus (cf. infra) ne nous permet pas d’en tirer des conclusions qui rendraient possible une hypothèse de type „chronolectal“ (cf. Caron 2002). On peut formuler cependant deux observations. Premièrement, les 90 occurrences de *partement* que l’on relève en tout dans Frantext pour la période 1620 – 1700 sont dues, dans leur écrasante majorité, à la plume des auteurs nés avant 1600 : Coëffeteau 1574, Peiresc 1580, Chapelain 1595, Voiture 1598. Cependant, on ne trouve

aucun exemple de *partement* face à 52 occurrences de *depart* chez d'Urfé (les éditions d'*Astrée* s'échelonnent entre 1607 et 1631) qui est pourtant né bien avant, en 1567! Deuxièmement, le dépouillement que nous avons fait des deux premières années de parution de la Gazette (1631, 1632) a donné, quant à la fréquence d'emploi de *partement* et de *départ*, des résultats surprenants, notamment par rapport aux statistiques obtenus grâce à Frantext. Pour l'année 1631, on relève 5 occurrences de *partement* et 3 de *depart*, pour 1632, 13 occurrences de *partement* et 11 de *depart*. (Renaudot est né en 1586).

#### 12.9.5. *Departement*

*Departement*, un autre concurrent, est très présent dans la langue du théâtre comique (Lewicka 1960: 72) à la fois dans le sens de séparation et dans le sens de départ (équivalent de *partement*). Il apparaît dans le *Dictionarium latinogallicum* de R. Estienne comme l'équivalent des entrées *abitus* et *discessus*. Nicot fournit plusieurs équivalents latins : *abitus*, *decessus*, *discessus*, *discessio*, etc. *Departement* apparaît également, mais non pas toujours dans le sens qui nous intéresse ici, dans les dictionnaires de Canal (voir ci-dessus) et de Pallet („apartamento, repartimiento“). On trouve également des témoignages textuels, comme le montre l'exemple (90), tiré de la traduction du *Parfait courtisan* par G. Chapuis :

(90) *Ainsi le jour apres le departement du Pape (cosi il giorno appresso la partita del Papa)*

Le même sens temporel est attesté aussi dans *Astrée* (Frantext, 1631) :

(91) *je diray seulement qu'enfin estant pressé de partir, après avoir reculé mon departement*

Dans ce même texte, le mot est doté également du sens de “partage, répartition” etc., comme le prouve l'exemple (92) :

(92) *le departement des chambres avoit esté fait ainsi (...)*

Le sens technique de □ligne de partage, ligne de séparation□ apparaît clairement chez Thévet (93) :

(93) *Environ ce grand promontoire est le departement de la voye du Ponent & Leuant (...)*

C'est ce sens-là qui semble s'imposer au XVII<sup>e</sup> siècle, comme on peut le constater déjà dans le *Thresor des trois langues* de C. Oudin (1607). *Departement* figure dans la partie français-espagnol comme l'équivalent de *repartimiento*, *apartamiento*, alors que pour *depart* et *partement*, on a, respectivement, *partida* et *partida*, *partencia*, y *ida*. Pour Cotgrave, ce même sens paraît également dominant : *A parting, or departing; also a dividing, an alotting (...) hence a division, or partition of a cuntry.*

#### 12.9.6. *Departie*

Un autre concurrent dont on a conservé des traces dans les textes est *departie*, attesté depuis l'ancien français (Littré : "Pour départ dans le sens d'action de partir l'ancien français disait *departie*"). En langue préclassique et classique, ses occurrences sont relativement peu fréquentes. La dernière en date est l'exemple (94) de 1630 (Mairet, Frantext) et on peut se demander si la rime n'y est pas pour quelque chose :

(94) *Ainsi malgré l'aigreur de cette departie*

*Je te laisse de moy la meilleure partie*

*Departie* figure dans Nicot (*depart*, ou *departie*, ou *dure departie* : *tristis discessus & molestus*) , dans Canal (voir plus haut) et dans Cotgrave (*departie* : *as depart; a parting, or departure*), mais les ouvrages lexicographiques du XVII<sup>e</sup> siècle, à commencer par le *Thresor* d'Oudin, l'ignorent tous.

#### 12.9.7. *Partance*

Le dernier rival attesté, à savoir *partance*, est extrêmement rare. Oudin et Cotgrave l'ignorent tous les deux. On peut en relever deux occurrences dans les *Lettres* de N. de Peiresc (Frantext, 1637), dont la suivante (95) :

(95) (...) *le retardement de la partance de Mr. Le Conte de Marcheville luy servira beaucoup à ce dessein (...)*

Les cinq autres exemples de *partance* antérieurs à 1700, sur les sept occurrences relevées dans Frantext, affichent déjà ce sens spécialisé qui se trouve explicité dans Richelet : „*Terme de Mer*,

*C'est le départ du vaisseau*“.

#### 12.9.8. Fréquences relatives de *partir/départir* (1500-1700)

12.9.8.1. Observons maintenant s'il existe une corrélation statistique entre l'évolution des taux de fréquences deux verbes de base concernés, c'est-à-dire *partir* et *départir*, avec leurs variantes pronominales *se partir* et *se départir*. Comme le montre le tableau (7), la trajectoire semble très nette : dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle en effet, (*se*) *départir* se retrouve fortement marginalisé par rapport à son concurrent, :

**Tableau (7)**

	<i>(se) partir</i>	<i>(se)departir, (se) départir</i>	Fréquence relative normalisée
<b>1500-1600</b>	279	118	0,04‰ vs 0,02‰
<b>1600-1700</b>	1574	113	0,07‰ vs 0,005‰

12.9.8.2. Le tableau n'a bien entendu qu'une valeur indicative, étant donné la différence de taille des deux sous-corpus de Frantext (5 831 351 mots pour le XVI<sup>e</sup> et 22 017 300 pour le XVII<sup>e</sup> siècle) et le choix arbitraire des formes à l'infinitif (la sélection de plusieurs (ou d'autres) formes verbales donnerait peut-être des résultats différents. Néanmoins, il semble être fiable quant à la tendance générale dans l'évolution des emplois des deux verbes de base. Les enseignements des lexicographes le confirment. Alors que Cotgrave met en vedette les deux verbes avec à peu près la même distribution des sens, le proverbe qu'il mentionne (*Ce n'est pas tout de courir, il faut partir à temps*) privilégie évidemment *partir*. Monet est encore dans la même configuration : *partir, departir, se mettre an chemin – proficiscor (...)*, mais son exemple n'admet que *partir* : „*Je pars demain à l'aube*“.

#### 12.10. Les contraintes et la théorie de l'optimalité (OT)

11.10.1. Peut-on expliquer cette „anomalie morpho-sémantique“ qu'est le mot *départ* à partir des critères essentiellement (mais pas uniquement) morphologiques, et cela dans une perspective diachronique? La condamnation de *partement* de la part de Leven de Templery que

l'on lit dans ses *Nouvelles Remarques sur la langue françoise* (1698: 333) : „Ce terme, pour dire *départ*, n'est plus dans le beau commerce. Il sent la corruption des siècles gothiques.(...)“ peut-elle être le symptôme d'une nouvelle sensibilité vis-à-vis de ce patron dérivationnel que sont les déverbaux en *-ment*?

12.10.2. Nous nous proposons de tester ici, à l'aide de quelques principes inspirés de la Théorie de l'optimalité (OT), si une analyse basée sur différentes contraintes et leur (re)hiérarchisation peut s'avérer porteuse. L'existence des différents paramètres (notamment phonologiques) qui entrent en jeu dans les différents procédés de formation des mots (cf. Roché 1997) ou encore le phénomène d'“échangisme suffixal“ (cf. Dal - Namer 2005) sont désormais des faits bien connus. Que l'OT puisse être mise à contribution pour expliquer le changement linguistique a été postulé dès les années 1990, comme l'affirment Archangeli – Langdoen (1997: 31) : “Under OT, the formal characterization of language change through time is that constraints are reranked. A prevalent view of diachronic language change is that change occurs when there is imperfect transmission from one generation to the next. Combining these two claims implies that constraints can only be reranked when the evidence for a particular ranking is not very robust. Thus, OT makes clear predictions both about the effects of change and about the type of change that might occur.“ (cf. aussi Haspelmath 1999: 8).

12.10.3. Passons maintenant en revue un certain nombre de contraintes pertinentes pour notre analyse pour essayer, dans un deuxième temps, de les hiérarchiser.

#### 12.10.4. Taille/gabarit de la base

12.10.4.1. Qu'il existe des incompatibilités (morphologiques, mais pas seulement) entre certains types de bases et certains suffixes ou encore dans des concaténations de certains suffixes est un constat somme toute banal. On observe par exemple que plusieurs suffixes sont incompatibles avec les bases monosyllabiques. S'agissant du suffixe *-ment*, la langue moderne semble rejeter les dérivés formés à partir des bases monosyllabiques comme *\*scielement* ou *\*tuement*, attestés dans quelques dictionnaires du XVI<sup>e</sup> siècle. (Cotgrave donne pour *tuement* : „a killing, slaying, massacring“). Lewicka 1960 fournit d'autres exemples de ce type, attesté dans le théâtre comique (*priement*) (Cotgrave offre pour *priement* : „a praying, beseeching, requesting (...)“ D'autres suffixes nominaux (*-age*, *-erie*) sont moins sensibles à cet aspect, d'où *scierie*,



*tuerie, sciage, tuage, etc.*

12.10.4.2. On observe également la disparition des dérivés monosyllabiques non-préfixés en *-ment* comme par exemple *touchement* (attesté par exemple dans Cotgrave et Baldinger (1978: 359) dans le sens de „action de toucher par les mains“), mais aussi *croissement*, etc., alors que les déverbaux préfixés en *-ment* sont toujours restés dans l’usage (*attouchement, accroissement/décroissement*, etc.). C’est très probablement le même facteur de la taille de la base

### 12.10.5. Blocage

12.10.5.1. Lorsqu’un mot possible, construit régulièrement, est bloqué par un synonyme lexicalisé/institutionnalisé, on parle d’un blocage occurrence (token-blocking, cf. Rainer 1988: 161). La puissance de blocage est directement proportionnelle à la fréquence de l’item bloquant dans le lexique. Dans le cas des noms suffixés, on peut attribuer à ce phénomène la faible présence dans le lexique des formes qui sont homophones/homographes par rapport à des unités d’une autre catégorie lexicale. Ainsi, N *lâchement* (< *lâcher*) pourrait être bloqué par Adv *lâchement* (< *lâche*), N *sèchement* par Adv *sèchement*, N *sauvage* (< *sauver*) par Adj *sauvage* (la première attestation de *sauvetage* dans Frantext remonte à 1774 – l’introduction de l’infixe est très certainement explicable par la nécessité d’éviter ce blocage transcatégoriel). Les données chiffrées que l’on peut relever sur la Toile confirment cet état de fait. Face à 1 400 000 occurrences de *séchage*, on n’en recense que 360 pour N *sèchement* et la situation est comparable dans le cas de N *lâchement* (139 occurrences), confronté à 138 000 occurrences pour *le lâcher* et 28 300 pour *lâchage*. Ce type de blocage peut opérer également dans le cadre d’une famille de mots apparentés étymologiquement : *baptême* bloque l’emploi d’un déverbal de type *°baptisement* (attesté par exemple chez Lemaire de Belges, cf. Humpers 1921: 21).

12.10.5.2. Le blocage de type (type-blocking, cf. Rainer 1988: 173) intervient dans le cadre d’un même patron dérivationnel. Dubois - Dubois-Charlier 1999: 30 mentionnent le cas de *°criement, °pleurement* bloqués par les dérivés à suffixe zéro *cri, pleur*.

### 12.10.6. Contraintes de type phonologique (phonesthétique)

12.10.6.1. Comme l’ont montré, entre autres, Roché 1997, Plénat – Roché 2004 et Dal –

Namer 2005, les facteurs phonologiques, prosodiques ou phonesthétiques jouent un rôle dans la suffixation. A titre d'exemple, nous nous contenterons d'indiquer des cas du type \*°*chôtement* (< *chômer*), \*°*mimement* (< *mimer*). Certains des dérivés de ce type peuvent être attestés, c'est le cas par exemple de *perfumement* (Cotgrave : „a perfuming“), de *assommement* (Brunot 1906: 190) ou encore d'*affamement* dont on trouve un exemple dans Frantext (Philippe d'Alcricpe, 1580) (l'exemple est aussi cité dans Mecking 1993: 3) :

(96) (...) *ce n'est qu'affamement les avoir l'une après l'autre* (...)

#### 12.10.7. Contrainte de compatibilité base – suffixe

12.10.7.1. Comme on sait, certains suffixes sont sensibles au type de la base. Le suffixe *-ment* sélectionne, mais non pas de façon exclusive, les bases non-savantes. Là aussi, cette contrainte dépend, dans une large mesure, de la fréquence, notamment celle du verbe de base. Ainsi, un verbe comme *claudiquer* (4 occurrences dans Frantext) a un dérivé canonique *claudication*, alors que pour *claudiquement* (absent dans le TLF), on recense sur la Toile quelque 1 240 000 occurrences (35 700 seulement pour *claudication*). En français préclassique, on trouve de nombreux dérivés en *-ment* formés à partir des bases savantes (*admonestement*, *temporisement*, etc.) qui ont été, par la suite, remplacés dans l'usage par notamment les dérivés en *-ation*. Les exemples (97) et (98), empruntés, respectivement, à Brantôme (III, 135) et à Vigenère (Frantext, 1577) en constituent une petite illustration:

(97) (...) *les presches ne leur servent plus, mais les exercices et l'administration de leur foy, de leurs saints sacremens, et l'admonestement de les continuer et n'y manquer quand il faut* (...)

(98) *Car ils n'interpreteront point d'autre sorte nostre temporisement, nostre advis, prudence, et sages considerations* (...)

Les déverbaux en *-ment* à base savante ont rejoint par la suite la classe des déverbaux savants en *-ation* (*admonestation*, *temporisation*, etc.).

#### 12.10.8. Contrainte de la pression paradigmaticque

12.10.8.1. La pression paradigmaticque (cf. Bauer 2001: 71, cf. aussi le „Network Model“ de Bybee 2007: 281, mais aussi 10.4.) est un phénomène qui entraîne l'uniformisation d'un

paradigme dérivationnel. On peut voir ce phénomène à l'œuvre par exemple dans la série des déverbaux en *-ment* désignant les cris d'animaux. Cette série, sémantiquement homogène, est en effet remarquablement stable sur le plan morphologique dès le français préclassique : *braiement, coassement, hennissement, mugissement, etc.*

12.10.8.2. C'est peut-être aussi cette force qui est à l'origine du rééquilibrage des déverbaux à suffixe zéro formés à partir des verbes préfixés/composés sur *tenir* : *maintenir, soutenir, entretenir* > *maintien, soutien, entretien*. L'observation critique d'Andry de Boisregard (1689: 195) qui privilégie *entretient de soldats* au détriment d'*entretienement de soldats* pourrait être une illustration de cette tendance. Les dérivés en *-ment* formés à partir de ces trois verbes n'ont jamais constitué une classe morphologique homogène – le seul des trois qui a survécu jusqu'en français moderne, *soutènement*, est réservé à des emplois spécialisés (*mur de soutènement*). Analogiquement, le dérivé *partement* ne rentre pas dans la série de déverbaux formés à partir des verbes morphologiquement et sémantiquement apparentés que sont *venir, sortir, partir* > *venue, sortie, partement*.

#### 12.10.9. Contrainte de processivité du suffixe

12.10.9.1. De nombreux témoignages montrent qu'en français préclassique et même classique, les déverbaux suffixés en *-ment* qui servaient à nominaliser les verbes étaient interprétables comme fortement processifs (voir le chapitre consacré à ce sujet). On comprend dès lors pourquoi les remarqueurs étaient aussi récalcitrants vis-à-vis de mots comme *brisement, rompement, etc.* qu'ils n'acceptaient que „dans le figuré“. Andry de Boisregard (1689: 97) accepte *brisement de coeur* ou *rompement de tête* (ibid: 614). Les mots anciens comme *violement, retardement*, même s'ils sont pendant longtemps défendus par les grammairiens et les lexicographes (cf. supra), finissent par être éliminés (ou relégués dans des sens spécialisés) précisément en raison de ce conflit entre l'interprétation processive du dérivé et son sémantisme propre qui est plutôt résultatif. Ce facteur peut être aussi en jeu dans le cas de *partement*.

#### 12.11. Evaluation des contraintes

12.11.1. Pour terminer, essayons d'appliquer au dérivé potentiel de *partir* (V\_\_)<sub>suff</sub> quatre de ces contraintes, à savoir l'évitement d'une base monosyllabique (\*MONOσ), la pression

paradigmatique (PP), le blocage dû à l'homophonie (\*BLOC) et le conflit entre l'interprétation processive canonique du dérivé et le sémantisme du verbe de base (PROC). Leur hiérarchisation pourrait être la suivante : PROC >> \*BLOC >> PP >> \*MONOσ. Le candidat potentiel *partie* remplit la condition PP (cf. la série *venue, sortie, partie*), mais viole la contrainte \*BLOC (blocage hétérocatégoriel de type *token*), ce qui indique que cette dernière contrainte est hiérarchiquement supérieure. L'existence, quoique fort rare, de déverbaux monosyllabiques de type *port < porter* justifie le faible ranking de la contrainte \*MONOσ. Les candidats en *dé-*violeraient normalement la contrainte de fidélité entre l'input et l'output (MAX), mais étant donné que le verbe *départir* n'était pas encore sorti complètement de l'usage à l'époque concernée, on peut ne pas en tenir compte.

Le tableau d'évaluation des candidats pourrait être représenté ainsi :

(V__) <sub>suff</sub> N	PROC	*BLOC	PP	*MONOσ
<i>part</i>		*		*
<i>partie</i>		*		
<i>partement</i>	*		*	
<i>partance</i>			*	
☞ <i>départ</i>				
☞ <i>départie</i>				
<i>département</i>	*		*	
<i>départance</i>			*	

12.11.2. On obtient donc deux meilleurs candidats (cf. McCarthy 2008: 20). A ce niveau de la recherche, il n'est pas clair pourquoi l'usage a préféré l'un d'eux. (cf. Littré cité supra à propos de *departie*). On pourrait rapprocher peut-être le type *partir > départ* des paires de verbes tels que *gaster / degaster* dont le déverbal à suffixe zéro dans la langue moderne est d'un type comparable : *dégât*, à ceci près bien entendu qu'il ne s'agit pas d'un vrai nominalisateur formé à partir du verbe *gâter*. La complexité de la dérivation suffixale en français (pré)classique est telle qu'il serait pour le moment prématuré de vouloir en broser un tableau tant soit peu complet. Les dépouillements de textes apportent chaque fois des surprises et ne cessent de modifier les schémas préétablis. La théorie de l'optimalité offre certes une perspective intéressante pour la

recherche, mais comme les différents items rentrant dans une classe morphologique donnée peuvent évoluer à chaque fois d'une façon relativement autonome en raison des facteurs imprédictibles dans le modèle et même, bien entendu, en raison des influences externes, il faudra adapter les principaux concepts, notamment celui de réhiérarchisation (reranking) en recourant peut-être au principe wittgensteinien de rassemblement de famille.

### **13. L'infinitif substantivé concurrent des déverbaux : exemple de : *le penser vs le pensement vs la pensée***

13.1. Dans ce chapitre, nous voulons enchaîner sur la problématique des déverbaux qui peuvent entrer également en concurrence avec les infinitifs substantivés. Cette catégorie vouée à disparaître, du moins dans la plupart des emplois nominaux, complexifie cependant considérablement le tableau de l'ensemble des déverbaux. Nous allons laisser délibérément de côté la question de savoir si ce type de formation est dû à l'influence hellénisante comme le suggère Gougenheim 1974: 138 : "Le moyen âge avait connu l'infinitif substantivé, mais ce moyen d'expression est fortifié au XVI<sup>e</sup> siècle par l'imitation du grec. Il figure parmi les hellénismes que recommande du Bellay." (cf. aussi Buridant 2008: 214). Fournier (2002: 274) reprend, elle aussi, cette idée : „Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'infinitif substantivé est en grande faveur, par imitation du grec, et il est recommandé par du Bellay.“ Elle ajoute (ibid.) un certain nombre de paramètres syntaxiques caractérisant l'emploi de l'infinitif substantivé et constate son déclin en langue classique : „Les substantivations sont multiples et très libres; elles se caractérisent par la variété des déterminants possibles (...) et surtout par la capacité que conserve l'infinitif de régir toute sorte de compléments, compléments du nom, adjectifs et compléments déterminatifs (*un vivre soldatesque, la différence du vivre de mes valets à bras à la mienne*, Montaigne), et surtout compléments du verbe, direct et indirect (*le savoir mourir, le veoir sainement les biens, le parler de soy*). Le français classique va réduire très sensiblement et très vite cette liberté, et la faveur des infinitifs substantivés ira en déclinant tout au long du siècle, encore fréquents et variés chez

Malherbe, d'Urfé, Balzac, ils ne se maintiendront guère au-delà de 1650 que dans des genres (...) et chez des auteurs (...) archaïsants.“

13.2. Pour ce qui est des causes sous-jacentes à la disparition progressive de cette formation, Buridant (2008: 29) cite S. Heinemann selon lequel : „La régression, et finalement la disparition totale de l'infinitif substantivé comme moyen d'expression vivant, devait aussi être dans le rapport le plus étroit avec la victoire de la tendance latinisante qui, depuis le Moyen Age finissant, l'emporte dans l'élaboration de la forme des mots et rompt la tradition stylistique de la langue vulgaire, interne au français.“

Il est cependant certain que cette disparition est en grande partie imputable à des facteurs typologiques, comparables par exemple à l'évolution des diminutifs dans la langue classique. Le processus voit apparaître un nombre croissant de contraintes qui restreindront l'emploi de l'infinitif substantivé : par exemple un verbe comme *partir* sera progressivement réduit aux emplois de type *au partir*, d'autres contraintes concerneront la possibilité d'emploi au pluriel, avec un déterminant indéfini, etc.

13.3. Ce qui nous intéressera ici, c'est la restructuration du paradigme morphologique dont l'infinitif substantivé fait partie. Buridant (2008: 211) affirme par exemple que „*Arriver* est ainsi très largement employé en face d'*arrivée*, auquel il ne résistera guère : *Son arriver fut pour moy bien eueux*.“ (Marguerite de Navarre). Or le nombre d'occurrences relevées dans Frantext pour 1500 – 1600 pour la forme substantivée *arriver* est loin de confirmer ce constat. En effet, pour le syntagme *son arrivée* (graphié *arrivée* et/ou *arrivee*), on recense 19 occurrences contre une seule pour *son arriver*, la forme infinitivale n'apparaissant d'ailleurs pas, à la différence du dérivé *arrivée*, avec d'autres possessifs (*\*mon arriver*, *\*nostre arriver*).

13.4. Observons maintenant un certain nombre d'emplois de l'infinitif substantivé *penser*, concurrencé par *pensée* et *pensement*. Buridant (2008: 226) relève pour *penser*, dans le premier tome des Oeuvres poétiques d'Olivier de Magny, „4 occurrences, dont 2 emplois au pluriel (*mes pensers*)“. Un rapide survol des *Souspirs* (1557) suffit pour montrer qu'un tel relevé n'a qu'une valeur indicative à partir de laquelle il est difficile de tirer une quelconque conclusion : on recense en effet 1 occurrence pour *mon penser*, 3 pour *mes pensers*, 1 pour *caduque penser* et une autre pour *cauteleuse pensée*. Buridant (2008: 225) constate par ailleurs que *penser* était, au XVI<sup>e</sup> siècle, „largement concurrencé par *pensée* et occasionnellement *pensement*“. Comme c'est précisément ce type de concurrences, notamment suffixales, qui nous intéresse ici, nous allons

essayer de procéder à une microsonde afin de pouvoir observer dans le détail le comportement des différents types d'items concernés.

13.5. La VII<sup>e</sup> nouvelle de la Deuxième Journée du Decameron dans la traduction d'Antoine Le Maçon (édition de 1558) présente un excellent terrain d'exploration pour notre propos, car le texte français contient les trois concurrents *penser*, *pensement* et *pensée*. Nous les citons dans (99) – (102) :

(99) *il tumba en un penser estrange & cruel : auquel s'ensuyvit sans gueres tarder l'effet malheureux.* ( p. 176)

(100) *apres plusieurs et divers pensements, pensant plus a son ardente amour (...)* (p.180)

(101) *il mit tout son pensement aux tromperies (...)* (p. 180)

(102) *ayant toutesfois tousiours Constantin l'entendement & la pensee a celle dame (...)* (p. 184).

Or dans le texte original, on ne retrouve que *pensiero/pensier*. Les numéros de page dans les exemples (99a) à (102a) sont ceux de l'édition Mursia :

(99a) *cadde in un crudel pensiero : et al pensiero seguì senza indugio le scelerato effetto* (p. 125)

(100a) *e dopo molti e vari pensieri, pesando più il suo focoso amore che la sua onestà (...)* (p. 128)

(101a) *agl'inganni tutto il suo pensier dispose (...)* (p. 128)

(102a) *avendo sempre Constanzio l'animo e 'l pensiero a quella donna (...)* (p. 130)

Les trois variantes morphologiques qui apparaissent dans la traduction française ne sont pas de toute évidence dictées par le texte original et présentent une solution autonome qui ne saurait s'expliquer que par des considérations stylistiques et/ou sémantiques du traducteur. (observons que dans l'exemple (100a), Le Maçon n'a pas bien compris la construction absolue au gérondif de Boccace : „*pesando più il suo focoso amore che la sua onestà*“ (son ardent amour ayant plus de poids que son honnêteté) et traduit le passage comme s'il s'agissait de la construction :

*pensando più al suo foso amore....* Cette erreur peut être imputable aux incertitudes typographiques de l'époque où les consonnes nasales étaient souvent - mais pas systématiquement - remplacées par une tilde, il était donc facile de confondre *pensando* / *pesando* / *pēsando*).

13. 6. Avant d'essayer d'avancer sur ce terrain, il conviendrait d'observer un certain nombre de relevés statistiques faits à partir de Frantext pour la période 1500 – 1650 (375 textes, quelque 15 800 000 mots au total). Le tableau (8) suivant visualise pour cette même période les nombres d'occurrences de quelques types d'emplois des trois concurrents :

Tableau (8) :

Syntagmes	Nombre d'occurrences 1500 - 1650
<i>Un penser</i>	26
<i>Un pensement</i>	0
<i>Pensement</i>	58 (dernière occ. en date : Peiresc 1637)
<i>Le pensement</i>	1 (B. des Périers, 1558)
<i>Une pensée + une pensee</i>	42
<i>La pensée + la pensee</i>	291
<i>Mon pensement</i>	0
<i>Mon penser</i>	47 (+ 1 occ. pour : <i>ce mien penser</i> )
<i>Ma pensée + ma pensee</i>	132
<i>Mes pensements + mes pensemens</i>	1
<i>Mes pensers</i>	46
<i>Mes pensées + mes pensees</i>	114
<i>Pensements</i>	8 (dernière occ. en date : Peiresc, 1637)
<i>Pensemens</i>	38 (dernière occ. en date : de Viau, 1621)

Le tableau offre plusieurs enseignements qu'il faut prendre bien entendu avec précaution, vu la taille du corpus, l'indistinction entre les genres littéraires concernés, etc. Premièrement, on



voit que *pensement*, presque inexistant dans certains types d'emploi, est en passe de disparaître de l'usage dès la fin de la période préclassique. La prédominance grandissante de la forme *pensée* est évidente, et ceci dans tous les emplois. Le type *mes pensers* dont on retrouve deux occurrences encore chez Corneille, connaît un regain d'intérêt chez les poètes de la fin du XVIII<sup>e</sup> et chez les romantiques du XIX<sup>e</sup> siècle (Chénier, Lamartine, Hugo, etc.), mais cela ne rentre pas dans notre propos.

13.7. La configuration *le penser – pensement – pensée* que l'on trouve dans notre texte rend fidèlement la situation du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. L'infinitif substantivé, *le penser* en l'occurrence, désigne le processus de penser saisi dans sa totalité ou la capacité de penser. Dans l'exemple (1a), Marate (Marato) „tombe“ dans ce processus qui abouti à „l'effet malheureux“. En revanche, les déverbaux en *-ment* représentent dans un premier temps, comme on a déjà vu, un type de nominalisation par excellence et ce n'est que progressivement que le suffixe s'est doté d'une valeur processive. Le choc de l'interprétabilité processive du déverbal d'un côté et du sémantisme de la base verbale de l'autre a conduit par la suite à l'élimination d'un grand nombre d'entre eux. Dans les exemples (2) et surtout (3), la processivité de *pensement/pensemens* est bien nette : on est en présence du processus de penser envisagé dans sa durée – les déverbaux en *-ment* sont prototypiquement capables d'être les compléments d'une préposition temporelle comme *pendant*. Le déverbal en *-ée pensée* revêt dans notre extrait le sens d'idée fixe, de focalisation sur un objectif précis (*la pensée a celle dame*). L'éviction des deux autres concurrents a fait que, dans la langue moderne, les déverbaux de ce type peuvent désigner à la fois une action saisie comme un événement ponctuel et comme une durée, donc figurer comme compléments prépositionnels des prépositions temporelles *après/avant* aussi bien que *pendant*. En termes d'OT, la forme en *-er* représenterait le candidat le plus contraint du fait de sa perte progressive de disponibilité, la forme en *-ment* serait contrainte par le conflit de processivité entre la base et le suffixe et donc la forme en *-ée* serait le candidat qui ne violerait aucune des contraintes : V-*ée* >> V-*ment* >> V-*er*.

13.8. L'interprétation processive de *pensement* face à *pensée* est bien documentée dans Cotgrave : *pensée* a pour équivalent „*A thought*“, etc., tandis que pour *pensement*, on trouve : *as Pensée, or, a thinking, weening, imagining, (...)*. C'est Montaigne qui offre un certain nombre d'occurrences de *pensement(s)* présentant une évidente interprétation processive. Ainsi, si l'infinitif substantivé renvoie plutôt à la capacité/manière de penser comme dans (103) :

(103) *pourquoy ne mettons nous en doubte si nostre penser, nostre agir, n'est pas un autre songer, et nostre veiller quelque espece de dormir?* (Montaigne, Frantext)

Le déverbal en *-ment* invite prototypiquement à une lecture processive comme dans (104) et (105) :

(104) *est-il possible qu'on se puisse deffaire du pensement de la mort (...)* (Montaigne, Frantext)

(105) (...) *ay-je perdu mon temps de m'estre entretenu tant d'heures oisifves à pensements si utiles et agreables?* (Montaigne, Frantext)

13.9. Le déverbal *pensement* a survécu encore au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le sens de *souci(s)/soin(s)*. L'*Invantaire* de Monet offre deux entrées : „*pansement, pensée*. Haec Cogitatio; *pansement, cure,soin, souci*. Haec Cura, haec Sollicitudo“. C'est encore Féraud (III.124) qui l'enregistre dans ce sens comme „un vieux mot, qui se dit encôre en certaines Provinces“.

#### 14. Les dérivés formés à partir de la base *assassin-* : un essai d'archéologie lexicale

14.1. Comme il est largement reconnu (cf. FEW XIX.69 : *hāšīš*; et aussi Rey 1992: 127, TLF<sup>12</sup>, Hope 1971: 157, Huguet 1935: 112), le verbe *assassiner* et les noms *assassin* et *assassinat*, attestés pour la première fois en français moderne vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (*assassinat* 1547, *assassineur/assassinateur* (1552), *assassiner* 1556, *assassin* 1560)<sup>13</sup> seraient des emprunts directs à l'italien. On peut y ajouter une occurrence précoce de la forme latinisée *assassinus*, attesté chez Antoine Arlier (environ 1502-1545, cf. Hoven (2006: 48)). Si cette origine ne pose aucun problème, il n'en est pas de même en ce qui concerne l'aspect morphologique des dérivés nominaux. Quand on se penche sur l'histoire de ces mots au XVI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, on est en effet confronté à un certain nombre d'anomalies du point de vue de la morphologie dérivationnelle.

14.2. Premièrement, le mot *assassin* entretient avec le verbe *assassiner* une relation ambiguë : il s'agit ou bien d'un nom de base et le verbe serait dénominal (*assassin* > *assassiner*), ou bien au contraire le mot *assassin* serait un déverbal (*assassiner* > *assassin*) formé avec un suffixe zéro. La langue du XVI<sup>e</sup> siècle connaît bien ce type de formation appelée traditionnellement dérivation régressive et offre de nombreux exemples de doublets du type : *degast/degastement*, *accroist/accroissement*, *tremble/tremblement*, etc. (cf. Huguet 1935 : 89). Les deux éléments de ces couples, quelle que soit leur évolution ultérieure, ont d'abord un sens paraphrasable par N + Ø/ N + *-ment* = action/résultat de l'action décrite par le V. On verra que les textes aussi bien que de nombreux témoignages lexicographiques de la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle (parfois même bien au-delà dans la langue populaire et/ou les parlers régionaux) attestent cet état de fait pour *assassin* et *assassinement*. Les locuteurs ont donc pris le verbe pour l'élément de base de ce paradigme dérivationnel et formé des noms déverbaux d'une façon tout-à-fait régulière.

14.3. Deuxièmement, si *assassin* décrit l'action (ou le résultat) d'*assassiner*, il n'est pas étonnant qu'on puisse trouver dans les textes et les dictionnaires les „vrais“ agentifs

---

<sup>12</sup> *Trésor de la langue française*, édition électronique disponible sur : [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr)

<sup>13</sup> Je laisse délibérément de côté les emplois médiévaux (cités également dans Rey 1992 : 127) qui ne sont pas pertinents pour mon propos, aussi bien que le problème de l'étymologie du mot *assassin*.

formés régulièrement à l'aide du suffixe *-eur/-ateur* : *assassineur* et *assassinateur*. On verra que cet agentif en *-eur/-ateur* se maintiendra relativement longtemps.

14.4. Troisièmement, le dérivé *assassinat* pose, lui aussi, un certain nombre de problèmes. S'il est emprunté directement à l'italien, comment expliquer la présence du suffixe *-at*, alors que toutes les attestations de *assassinato/assassinati* dans les textes italiens de l'époque (cf. LIZ<sup>14</sup>, Hope 1971: 157) ont un sens nettement adjectival? S'il est vrai, comme l'affirme Rey 1992: 12, que *assassinat* „...est probablement un dérivé de *assassiner* (qui serait alors antérieur à la date retenue)“, il faut qu'il s'agisse d'un patron dérivationnel (relativement) productif. C'est aussi vers cette solution que penche Hope (ibid.) : „*Assassinat* may be a French coinage with *-at* < *-atus* implying result of action, as in words such as *attentat* (attested 1326). The suffix is more productive in Gallo-Romance than elsewhere.“ On verra que le patron dérivationnel du type  $V_{trans} + at > Nat$  n'est cependant pas aussi productif que l'on pourrait le croire et qu'une autre solution serait également envisageable.

14.5. Pour faire un bref historique du verbe *assassiner* et des ses principaux dérivés nominaux, on peut commencer par une rapide analyse des témoignages littéraires, grâce, en premier lieu, à Frantext. Si l'on limite la période critique par l'année 1611, année de la parution du *Dictionarie* de Cotgrave, on trouve une quantité relativement restreinte d'occurrences d'*assassinement* (graphié aussi *assasinement*). Huguet (1935: 116) cite Amyot, (*Timoléon*, 16) que nous reproduisons dans (106) :

(106) *Ces soudards envoyez pour faire cet assassinement furent d'aventure advertis que Timoleon devoit un jour sacrifier à ce dieu.*

14.5.1. Dans son dictionnaire (Huguet 1927: 340-341)<sup>15</sup>, il cite en plus six autres exemples dont deux sont particulièrement intéressants. L'un se trouve dans „*Les Epithetes*“ de M. de la Porte<sup>16</sup> (1571), ouvrage très connu à son époque et qui a été destiné „...à ceux qui font profession de la Poësie, mais fort propre aussi pour illustrer toute autre composition Française“. Le mot-vedette *assasinement* se voit donner 13

<sup>14</sup> *Letteratura italiana Zanichelli*, CD-Rom, terza edizione per Windows, Bologna, Zanichelli, 1998;

<sup>15</sup> Huguet, Edmond : *Dictionnaire de la Langue Française au XVI<sup>e</sup> siècle*, Tome 1<sup>er</sup>, Paris, Champion, 1927;

<sup>16</sup> M. de la Porte : *Les Epithetes*, Paris, chez Gabriel Buon, 1571;

épithètes différents, dont *huguenotique* et surtout *poltrot* (du nom de Jean de Poltrot, assassin de François de Guise en 1563). Les treize épithètes sont suivis d'un bref commentaire sur cet événement et dans lequel apparaît par ailleurs l'agentif *assassineur* :

(107) *Pour autant qu'un assassineur de ce mesme nom, fit ainsi mourir poltronnement feu Monseigneur le Duc de Guyse, alors lieutenant pour le Roi en son camp mis devant la ville d'Orleans.*

14.5.2. En revanche, le *Dictionnaire des rimes françoises* de Jean Le Fèvre et de Tabourot des Accords<sup>17</sup> dont la seconde édition est postérieure (1587) d'une quinzaine d'années au précédent ouvrage ne connaît que *assassin*, alors qu'elle contient relativement beaucoup d'entrées suffixées (rimes) en *-at* ou en *-eur/ateur*.

14.5.3. Matoré (1988: 152) signale l'existence du mot *assassinement* au XVI<sup>e</sup> siècle, mais sans toutefois en indiquer la source : „...*pilleries* [on dit aussi *ravissements* (Nicot)], *desrobements* (Nicot) et *assassinementz* étaient pratiqués d'une manière journalière.“ Le Littré<sup>18</sup> cite, lui aussi, l'emploi d'*assassinement* au XVI<sup>e</sup> siècle („On dit aussi, au XVI<sup>e</sup> siècle, *assassinement*“).

14.5.4. Frantext ne fournit cependant, pour la période concernée, qu'une seule occurrence d'*assassinement* au singulier (Pierre de l'Estoile, 1584) et une autre au pluriel : *assassinementz* (Bonaventure des Périers, 1558). Les exemples de Frantext, plus nombreux, d'*assassin* (en tout 2 occurrences pour *assasin*, 5 pour *assasins*, 14 pour *assassin* et 11 pour *assassins*) ne semblent apporter aucun témoignage de l'emploi d'*assassin* pour *assassinat*, pourtant abondamment documenté par Huguet (1927: 340). Citons ce passage (108), tiré des *Recherches de la France* (IV, 27) d'Etienne Pasquier :

(108) *L'assassin commis en la personne du Duc d'Orleans estoit abominable devant Dieu et devant les hommes (...)*

---

<sup>17</sup> Le Fèvre, Jean – *Dictionnaire des rimes françoises, augmenté, corrigé en bon ordre par le Seigneur des Accords*, Paris, chez Jean Richer, 1587;

<sup>18</sup> Je cite d'après l'édition électronique sur CD-ROM : *L'Atelier historique de la langue française*, Marsanne, Redon;

Il faut signaler aussi que sur les 14 occurrences de Frantext du mot *assassin*, 9 sont dus à un seul auteur, à savoir Pierre de L'Estoile.

14.5.5. Les témoignages lexicographiques de l'époque sont, eux aussi extrêmement variés quant aux dérivés *assassinement/assassin*. Le *Thrësor de Nicot*<sup>19</sup> fait une distinction très nette entre le déverbal agentif (*assassin, assassinateur*) d'un côté et le déverbal résultatif (*assassinat, assassinement*) de l'autre. *Assassinement* apparaît toutefois très clairement comme une variante synonymique de *assassinat*. Les autres dictionnaires de la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup>, bilingues ou plurilingues, attestent *assassinement*, souvent au détriment de *assassinat*. Ainsi, Mellema<sup>20</sup> ne connaît que *assassinement*, Hornkens<sup>21</sup> ne donne, lui aussi que *assaissinement* (sic), équivalent de *matança, cohechada*, Pallet<sup>22</sup> suit sur ce point fidèlement son modèle qu'était le *Recueil* de Hornkens, Hulsius<sup>23</sup> ignore, lui aussi, *assassinat* et ne donne que *assacinement*. Cotgrave, lui, donne les deux mots en vedette et sa leçon mérite que l'on s'y attarde un peu, car ses définitions semblent amorcer une évolution intéressante. Pour *assassinat*, on trouve en effet comme équivalents anglais (109) :

(109) *A murther, or murtherous act committed for gaine, or in hope of a reward; also, a suddaine assault, made of set purpose, and with a murtherous intent, although th'assaulted be not killed.*

Or sa définition lexicographique de *assassinement* (110) :

(110) *A killing, slaying, murthering; also, an assaulting with a murtherous intent.*

suggère que les deux dérivés n'ont pas tout-à-fait le même sens. S'ils ne diffèrent pas trop au plan sémantique, les équivalents anglais en *-ing* semblent donner à *assassinement* une interprétation processive, alors que *assassinat* (*murtherous act*) se

---

<sup>19</sup> Nicot, Jean- *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, chez David Douceur, 1611;

<sup>20</sup> Mellema, E.F.L. – *Dictionnaire ou Promptuaire François-Flameng*, Rotterdam, chez Jean Waesberg, 1602;

<sup>21</sup> Hornkens, H. – *Recueil de dictionnaires françoys, espaignolz et latins*, Bruxelles, par Rutger Velpius, 1599;

<sup>22</sup> Pallet, Jean – *Diccionario muy copioso de la lengua española y francesa/Dictionnaire tresample de la langue espagnole et françoise*, Paris, chez Matthieu Guillemot, 1604;

<sup>23</sup> Hulsius – *Dictionnaire François-Allemand & Allemand-François*, Noribergae, 1602;

voit assigner une lecture résultative. D'autres paires de dérivés en *-at/-ment* présentent chez Cotgrave le même type de spécialisation de sens :

*crachat* : *spittle, or spit, also, a spitting.*

*crachement* : *a spitting, spatling, spattering, spawling*

*pissat* : *pisse, urine, lant, stale.*

*pissement* : *a pissing.*

14.5.6. Si l'intuition de Cotgrave est correcte, on est à même de comprendre pourquoi le dérivé à interprétation processive qu'est *assassinement* a pu s'effacer devant un concurrent à interprétation plus résultative : étant donné que le verbe de base est indiscutablement de nature télique, le dérivé résultatif a toutes les chances d'avoir un taux de fréquence supérieur par rapport à son concurrent, autrement dit sa chance de lexicalisation s'avère beaucoup plus grande.

14.5.7. Le déverbal *assassinement* survit encore dans quelques ouvrages lexicographiques de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'édition de 1625<sup>24</sup> du *Grand Dictionnaire François-Latin* donne en vedette *assassinat*, mais *assassinement* est présenté comme une variante synonymique. Dans l'*Invantaire* de Monet<sup>25</sup> (1636), on retrouve *assassinement*, toujours synonyme de *assassinat*, dans les exemples qui illustrent l'entrée principale qu'est le mot *assassin*. Le *Thresor des trois langues* d'Antoine Oudin<sup>26</sup> (1627) ne donne dans sa nomenclature française que *assassinement* (*assassinamento, rubamento, matança, cohechada*), mais dans un de ses ouvrages postérieurs, à savoir les *Recherches italiennes et françaises* (1640)<sup>27</sup>, on ne trouve, dans les deux parties, que *assassinat* (*assassinamento, uccisione*). Dans ses *Observations sur la langue française* (p. 582), Gilles Ménage<sup>28</sup> „observe“ que „...*en parlant de l'action, il faut dire, assassinat : & non pas assassin, comme on dit dans les Provinces : ny assassinement, comme l'a dit Nicod.*“ Il semble en effet que dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le dérivé *assassinement* était complètement sorti de l'usage. Ni Richelet<sup>29</sup>

---

<sup>24</sup> *Le Grand Dictionnaire François-Latin augmenté*, Lyon, par Claude Larjot, 1625;

<sup>25</sup> Monet, Philibert – *Invantaire des deus langues, française et latine*, Paris, chez Claude Obert, 1636;

<sup>26</sup> Oudin, Antoine – *Thresor des trois langues*, Paris, par Jacques Crespin, 1627;

<sup>27</sup> Oudin, Antoine – *Recheches italiennes et françaises*, Paris, chez Antoine de Sommaville, 1640;

<sup>28</sup> Ménage, Gilles – *Observations de M. Ménage sur la langue française, Segonde Edition*, Paris, chez Claude Barbin, 1675;

<sup>29</sup> Richelet, Pierre – *Dictionnaire françois*, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680;

(1680), ni Furetière<sup>30</sup> (1690), ni la première édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*<sup>31</sup> (1694) ne le mentionnent même plus. Quant à la variation diatopique de l'emploi du mot *assassin* dans le sens de *assassinat* que laisse suggérer Ménage, on a plusieurs témoignages qui vont dans ce sens, cf., entre autres, France Laguenière (1993 : 120) : „Le terme (sc. *assassin*) est admis dans la lexicographie française jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle (1560-1637) et vieilli au 18<sup>e</sup> siècle; Féraud (1787)<sup>32</sup> condamne cet emploi qui se maintient le siècle suivant, notamment dans l'aire méridionale et francoprovençale.“

14.6. Passons maintenant en revue l'histoire de l'agentif *assassineur/assassinateur*. Frantext n'en fournit que très peu d'exemples : 3 pour *assassinateurs*, aucun pour ce mot au singulier, 1 pour *assassineur* et 2 pour *assassineurs*.

14.6.1. Huguet donne un certain nombre d'occurrences pour *assassinateur* aussi bien que pour *assassineur*. Un de ces exemples renvoie à *Deux Dialogues du Nouveau langage françois italianisé* d'Henri Estienne<sup>33</sup> (1579). A la page 51, Celtophile présente, sur un ton ironique, un exemple de cet engouement pour les mots italiens, et „...premierement ce mot *Assacinateur*. Car il a bien falu que l'Italie ait dict *Assassino* long temps devant que la France dist *Assacin* ou *Assacinateur* (...)“. Ce qui est intéressant ici pour notre propos, c'est l'apparente équivalence entre les deux formes. Il semble néanmoins que *assassinateur* paraissait plus naturel aux yeux d'Estienne, comme en témoignent les extraits suivants : „... vous avez (...) appelé ce mestier des *assassinateurs* ou *assassins*, un mestier horrible et diablique.“ (p. 54), et surtout : „... pourquoy le mettez vous en avant sur le propos des *assassinateurs*? (p. 55). Ajoutons encore que ni LIZ ni le *Vocabolario della Crusca* (1612)<sup>34</sup> n'apportent aucun témoignage de l'existence en italien de „*assassinatore*“ (en revanche, LIZ donne pour le 'cinquecento' et le début du 'seicento' une dizaine d'exemples de *assassinamento*), ce qui veut dire que le déverbal agentif *assassinateur* devait être ressenti comme parfaitement naturel et compatible avec une base verbale empruntée à l'italien.

14.6.2. Les dictionnaires de l'époque attestent, une fois de plus, cette situation de fait. Nicot présente *assassinateur* comme synonyme du mot-vedette *assassin*, Hulsius

<sup>30</sup> Furetière, Antoine – *Dictionnaire universel*, 3 volumes, La Haye-Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690;

<sup>31</sup> je cite d'après l'édition électronique sur CD-ROM : *Les Dictionnaires de l'Académie française*, Paris, Champion;

<sup>32</sup> Féraud, Jean-François - *Dictionnaire critique de la langue française*, 3 volumes, Marseille, 1787-1788

<sup>33</sup> Estienne, Henri – *Deux dialogues du nouveau langage italianisé*, Paris, chez Guillaume Niergue, 1579;

<sup>34</sup> disponible sur : [www.vocabolario.signum.sns.it](http://www.vocabolario.signum.sns.it);



connaît les deux dérivés et les met en vedette et les équivalents allemands ne suggèrent pas une différence notable de sens (*assacin* = *der die Leut um gelt zu Todt schlägt*, *assacineur* = *Mörder, Todtschläger*). Mellema fait également des deux dérivés deux entrées indépendantes. Il est à noter que Hornkens n'a que *assaissinateur* (sic) (*salteador y matador*), alors que Pallet qui le suit normalement dans beaucoup de cas, ne donne, dans sa nomenclature française, que *assassin* (*matador, salteador, robador*). Cotgrave donne également les deux en vedette, mais *assassinateur* (as *assassin*) renvoie directement à *assassin* (*an appoasted manslayer, cut-throat, murtherer, etc.*), ce qui signifie très certainement que pour lui, le dérivé en *-ateur* n'est qu'une variante du mot de base qu'est *assassin*. Le *Dictionnaire des rimes* de Le Fèvre (1587) ne donne que *assassin*, alors qu'il présente plusieurs dizaines de mots en *-ateur*. Les deux dérivés semblent coexister en revanche dans certains ouvrages lexicographiques de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : Le Grand Dictionnaire François-Latin (1625) donne le mot *assassin* en vedette, mais sa définition lexicographique commence par : *Assassineur qui tue un homme pour certain pris d'argent...*). Monet n'a plus qu'*assassin*. Dans son *Thresor des trois langues*, Oudin ne connaît que *assassinateur* dans la partie française, alors que *assassin* apparaît, à côté de *brigand*, comme équivalent de *assassino* dans la partie italienne. Treize ans plus tard, le même auteur ne donne, dans ses *Recherches*, que *assassin* (dans les deux parties). Ni Richelet, ni Furetière ne connaissent autre dérivé agentif que *assassin*.

14.7. Cependant, l'agentif en *-eur/ateur* semble avoir la vie dure dans la langue populaire. Ménage fait remarquer au début du chapitre CCCLVII de ses *Observations* citées plus haut, qu'il „faut dire *assassin*, en parlant de la personne qui a assassiné; & non pas *assassinateur*, comme plusieurs disent, & comme l'a dit Nicod en son Dictionnaire.“ Bouhours<sup>35</sup> signale dans ses *Doutes* (p.13-14) trois déverbaux en *-ateur* (*murmurateur, coronateur, assassinateur*) qui lui paraissent contraires à l'usage. Etant donné que les deux premiers étaient certainement des formations ad hoc, il devait mettre le dernier sur le même plan, autrement dit le ressentir comme une espèce de néologisme à propos duquel il demande de savoir seulement : „...si ces mots entreront dans le Dictionnaire de l'Académie“ (ibid.). Or si l'on en croit le témoignage de Mercier (1782, Frantext) : „le peuple dit et dira toujours *assassineur* : cela lui semble plus énergique“

---

<sup>35</sup> Bouhours, D. – *Doutes sur la langue françoise*, Paris, chez Sebastien Mabre-Cramoisy, 1674;

(*Tableau de Paris*), on peut supposer (cf. Laguenière 1993 cité plus haut), l'agentif en *-eur/ateur* survivra encore longtemps, du moins dans la langue populaire. On peut traduire le terme 'énergique' par 'paradigmatique' ou encore 'bien formé au plan morphologique'. Un témoignage encore plus récent, celui d'Etienne Molard (1810)<sup>36</sup>, auteur du *Mauvais langage corrigé*, va tout-à-fait dans le même sens. Le mot *assassineur* y figure en effet comme une expression à corriger : „Dites, *assassin*, s.m. Le peuple dit souvent : on a commis un *assassin*, au lieu de dire, un *assassinat*. Ce dernier mot est le nom du crime, *assassin* est le nom du criminel.“ (p. 26). Il n'est pas difficile de comprendre cette force de résistance de *assassineur/assassinateur* : le suffixe *-eur/-ateur* est en effet le plus représentatif de tous les suffixes de nominalisation agentive et le seul qui sélectionne prototypiquement les bases verbales, alors que le suffixe *-ment* est concurrencé par *-ation*, *-age*, etc.

14.8. Il nous reste à passer en revue les occurrences de *assassinat* (graphié également *assasinat*). Frantext fournit 1 occurrence pour *assasinat* (Bénigne Poissenot, 1583), 5 pour *assassinat* au pluriel et 20 pour *assassinat* au singulier. Sur ces 25 occurrences, pas moins de 21 sont dues à un seul auteur, à savoir Pierre de l'Estoile (*Registre-journal du regne de Henri III, 1579-1587*)! A l'exception de Nicot et de Cotgrave qui donnent tous les deux, comme on a vu un peu plus haut, et *assassinat* et *assassinement*, aucun des lexicographes cités (Hornkens, Pallet, Mellema, Hulsius) ne connaît le dérivé en *-at*. L'*Invantaire* de Monet et le Grand Dictionnaire François-Latin suivent encore Nicot, alors que le Thresor d'A.Oudin ignore *assassinat*, alors que le mot apparaît dans ses *Recherches italiennes et françoises*. Les trois grands dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle (Richelet, Furetière, Dictionnaire de l'Académie) ne connaissent que *assassinat*.

14.8.1. Le suffixe *-at* a, comme le précise Nyrop (1908: 150-151), une double origine : il est le prolongement de *-atus*, mais aussi de *-atum*. Ce dernier „qui s'ajoute surtout aux verbes, a été bien moins productif, on le trouve dans *alternat, assassinat, assignat, crachat, orgeat, pissat*.“ (ibid.). Comme le montrent Dubois - Dubois-Charlier 1999 : 42-43, le dérivé en *-at*, notamment quand il entre en concurrence (interrelation) avec d'autres suffixes, a toujours un sens résultatif (*raffinat, éjaculat, distillat*, etc.). Ce constat, comme on l'a vu un peu plus haut, concorde parfaitement avec les définitions

---

<sup>36</sup> Molard, Etienne – *Le mauvais langage corrigé*, Lyon-Paris, 1810;

de Cotgrave. Les suffixés en *-at* (< *atum*) formés à partir d'une base verbale (le verbe de base étant transitif) ont été à toutes les époques plutôt rares : quand on passe en revue les créations modernes, on s'aperçoit qu'elles sont le plus souvent relativement récentes (d'après le PRE) : *broyat* (1920), *distillat* (1908), *conglomérat* (1818), *plagiat* (1697), etc. Dans Nicot, on ne trouve que *pissat* et ...*assassinat*.

14.8.2. Or les dérivés comme *crachat* ou *pissat* que l'on a observés chez Cotgrave diffèrent sensiblement de *assassinat* en ceci que leur base verbale n'est pas prototypiquement transitive. Le *Dictionnaire des rimes* de Le Fèvre liste en tout 89 mots terminés en *-at* (dans de nombreux cas, il ne s'agit pas bien entendu d'un suffixe (*combat*, *chat*, *rat*, etc.), car il catalogue des rimes en puissance!). L'auteur précise même (p. 179) que „sous ceste terminaison *at*, se reduisent tous noms qui signifient estat de quelque dignité ou office, et pareillement les noms d'assemblees, lesquels la Langue Latine met en la quatrieme declinaison...“ Sur cette liste, on ne trouve, si l'on essaie d'en extraire les bases verbales à sens transitif, que *pissat*, *assassinat*, *attentat* et *estropiat* (un évident italianisme à côté duquel Cotgrave met aussi en vedette la forme française (*estropié*). Ceci peut aussi servir d'une preuve indirecte corroborant la thèse selon laquelle ce type de formation était au XVI<sup>e</sup> siècle tout-à-fait rare. Il est donc difficile de se rallier à l'avis de Hope cité plus haut, du moins pour ce qui est le français préclassique. En plus, l'italianisme *estropiat* (mentionné aussi dans Nicot) ne saurait être mis en parallèle avec *assassinat*, car il désigne une personne estropiée, mutilée, et non pas le résultat d'une mutilation.

14.8.3. Il semble donc que le dérivé *assassinat* fait figure d'une formation isolée. On a déjà vu qu'il ne pourrait pas être attribué à l'influence italienne (et encore moins espagnole). Comment expliquer alors que le paradigme qui aurait pu être tout-à-fait naturel et qui est, comme on vient de le voir, bien attesté, du moins pour la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle :

*assassiner* > *assassin* ou *assassinement* (déverbal à sens résultatif)

*assassiner* > *assassineur/assassinateur* (déverbal agentif)

a été évincé par :

*assassiner* > *assassinat* (sens résultatif)

*assassiner* > *assassin* (agentif)

14.8.4. On peut, d'entrée de jeu, écarter l'hypothèse selon laquelle la chronologie des premières attestations des différentes formes concernées (voir plus haut) aurait pu jouer un quelconque rôle. Les écarts ne sont en effet que de quelques années et il est tout-à-fait possible que les nouvelles recherches aboutiront à des datations différentes. Toujours est-il que, comme on l'a déjà constaté, si l'on a pu rencontrer des dérivés comme *assassinement* et *assassineur/assassinateur*, c'est que les locuteurs de l'époque les ont très certainement ressentis comme des déverbaux naturels formés à partir d'une base verbale.

14.9. La question qui se pose donc est de savoir quels pourraient bien être les facteurs sous-jacents à ce double paradigme que l'on a vu à 14.8.3. Même si l'élément *-in* dans *assassin* n'est pas un suffixe dérivationnel, mais plutôt un intégrateur paradigmatique dans le sens de Corbin 1987, on ne peut pas exclure la possibilité que la classe des adjectifs en *-in* ait pu exercer, là aussi, une pression paradigmatique, intégrant le mot dans cette classe. On sait (cf., entre autres, Terreaux 1968, Lewicka 1958, Gawelko 1977) que les adjectifs en *-in* étaient très productifs au XVI<sup>e</sup> siècle. Comme le mot *assassin* a aussi connu très tôt des emplois adjectivaux (*main assassine*, etc.) aujourd'hui considérés comme vieillissés ou littéraires, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle ce patron dérivationnel a pu, lui aussi, jouer en faveur de l'intégration du mot *assassin* dans la classe des noms simples, au détriment de son statut de déverbal avec suffixe zéro (de type *heurt* < *heurter*). En plus, un certain nombre d'italianismes en *-in* acclimatés déjà en français comme *citadin* ou *fantassin* (cf. Smith 1980: 248) ou encore *spadassin* (cf. Trescases 1978: 262) ont pu, eux aussi, faciliter l'adoption du mot *assassin*.

14.10. Revenons maintenant à *assassinat*. Comme le confirment les exemples de Cotgrave, les dérivés en *-at* étaient perçus comme résultatifs à la différence des processifs en *-ment*. Comme ce patron était de toute évidence plutôt rare, le seul ressort explicatif qui nous reste est le principe d'analogie qui commence à (re)gagner l'intérêt des morphologues depuis quelques années. Le principe d'analogie s'oppose à celui de régularité – Bauer (2001: 92) parvient à une conclusion préliminaire selon laquelle on peut opposer, d'un côté, la régularité basée sur des règles et la productivité et, de l'autre côté, l'analogie et la créativité („we can equate rule-governed with productive and analogical with creative“). Etant donné qu'aucune règle ne prévoit apparemment la

nominalisation du type *assassiner* > *assassinat* (à la différence d'un patron courant comme, par exemple, celui de *assassiner* > *assassinement*), la nominalisation de *assassiner* en *-at* pourrait, hypothétiquement, être fondée sur l'analogie. Le seul modèle qui s'offre est celui du mot *attentat* (attesté dès 1326). Hope (1971: 157) cité plus haut laisse entrevoir déjà une solution de ce type. Il s'agit en effet d'un dérivé dont l'interprétation résultative (à la différence de *estropiat*) est comparable à celle de *assassinat*. La seule preuve, indirecte il est vrai, que nous avons pu trouver se trouve dans le *Registre-journal du regne de Henri III* de Pierre de l'Estoile (Frantext) où les deux mots se trouvent juxtaposés (111) :

(111) (...) *encores que ce fussent marques de rebellion, d'attentat, d'assassinat et de trahison, crimes détestés entre les plus barbares (...)*

C'est peut-être ce type d'attraction analogique (*attenter* > *attentat*; *assassiner* > *assassinat*) qui constitue un des facteurs qui ont déterminé la formation du déverbal *assassinat*. Il faut ajouter cependant que même chez Pierre de l'Estoile, on trouve une occurrence de *assassinement* (Frantext) :

(112) (...) *se detrapper de leurdit prince par force, par argent, par assassinement, par prison ou autrement (...)*

et quelques exemples de *assassinateur* (l'agentif *assassin* étant majoritaire). Ceci prouve que la pression paradigmatique du patron „régulier“ (*assassiner/assassin(at)eur/assassinement*) a bel et bien existé même au niveau individuel.

14. 11. L'analyse qui précède a donc visé à expliciter les raisons qui pouvaient sous-tendre l'abandon progressif de ce patron régulier au profit d'une configuration dérivationnelle originale. A ce stade de la recherche, il est certainement impossible de retracer ce développement dans son intégralité – nous n'avons fait qu'essayer de dégager un certain nombre de facteurs (analogie en particulier) qui ont pu contribuer à l'adoption par l'usage de ces „nouveaux venus“.

## 15. Etude d'un suffixe atypique : *-aison*

15.1. Le suffixe *-aison* qui est, comme on sait, l'équivalent héréditaire de *-ation* (cf. Nyrop 1908: 92-93), correspond globalement à deux types de formations : d'un côté, on a les déverbaux tels que *conjugaison* ou *siglaison*, de l'autre côté des dénominaux (ou déverbaux formés à partir des bases verbales rares) désignant une „activité rurale ou artisanale“ (Dubois – Dubois-Charlier 1999: 27) ou des espaces de temps (*fenaison*, *olivaison*, *lunaison*, etc.). Nyrop (ibid.) constate, (cf. un jugement plus nuancé dans Dubois - Dubois-Charlier : ibid.) que „dans la langue moderne, il (sc. *-aison*) n'est presque plus productif“. Huguet (1935: 116-117) se contente de relever que „le suffixe savant *-ation*, en concurrence avec le suffixe populaire *-aison*, a eu le dessus pour les mots *alteraison*, *derivaison*, évincés par *altération*, *dérivation*. Le contraire s'est produit pour *peroration*, *termination*, remplacés par *peroraison*, *terminaison*.“ C'est Georges Merk (cf. Merk 1980 et Merk 1982) qui a essayé de dégager une tendance sous-jacente à l'évolution parallèle des dérivés en *-aison* et en *-ation*. Avant d'analyser ses thèses en la matière, il convient de passer d'abord en revue les différents types de dérivés en *-aison* qui nous intéressent pour la période concernée. Nous n'allons aborder que les déverbaux et notamment ceux qui entrent en concurrence avec les formations en *-ation* (ou éventuellement d'autres suffixe comme *-ment* ou *-age*), car c'est précisément ce type qui connaît, surtout dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, un développement intéressant.

15.2.. Signalons, d'entrée de jeu, que toutes les sources dont on dispose pour le français préclassique ne fournissent qu'un nombre relativement limité de dérivés. Le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne (édition de 1549 numérisée aux Editions Champion) n'en contient que 4 (*liaison*, *lunaison*, *ramoison*, *venaison*), son *Dictionarium latinogallicum* (1552) offre en tout, si l'on ne tient pas compte des dérivés déjà anciens (*comparaison*, *guarison*, *venaison*, *semoison*, *equiparaison*, *liaison*) deux dérivés en *-aison*, à savoir *donnaison/donaison* et *declinaison*. Le *Thresor* de Nicot, ne donne que 12 exemples de dérivés en *oison/-aison*. Cotgrave semble ne pas être trop prolifique non plus quant aux dérivés (et notamment les déverbaux) en *-aison* : on ne trouve dans le *Dictionarie* que 28 entrées ou sous-entrées en *-aison* (aucun dérivé nominal formé à partir de *deriver* ou de *conjug(u)er*). La nomenclature de

mots en *-oison/-aison* du *Dictionnaire des rimes françoises* (p. 116) de Le Fèvre comprend en tout 9 vocables qui sont des déverbaux (*comparaison, declinaison, demangeaison, duraison, guerison, mangeaison, eschaufaison, pasmoison, terminaison*).

15.3. Frantext permet de répertorier un certain nombre d'autres exemples qui sont le plus souvent de vrais hapax ou des mots sortis de l'usage (*convoitison, interpretoison, reputoison*, etc.). Nos textes de référence n'abondent pas non plus en dérivés en *-aison* : Le Maçon ne connaît en tout que *oraison, venaison* et *comparaison*, Joubert ne donne, pour sa part, que *comparaison*, mais son texte est riche en dérivés en *-ation* (graphiés *-acion*) tels que *declinacion, duracion, curacion*, etc. Dans du Bartas, on ne relève que cinq occurrences de *exhalaison*. Pierre Belon ne fournit, mis à part *chaufaison*, que *comparaison*, mot lexicalisé/institutionnalisé depuis longtemps. Chez Bovellet, on ne trouve que trois occurrences de *comparaison*. Tout ceci semble prouver que le français préclassique n'affiche pas un degré très élevé de productivité pour ces formations.

15.4. Revenons maintenant aux analyses de Georges Merk telles que l'on les trouve dans Merk 1980 et Merk 1982. On voit apparaître, d'après lui, un phénomène étonnant et quelque peu paradoxal qu'est l'éviction, au XVI<sup>e</sup> siècle, des formes en *-ation* par celles en *-aison*, mais ce processus ne concerne que deux domaines (Merk 1980: 369), à savoir les sciences naturelles et la grammaire. Le tableau suivant (9) emprunté à Merk 1980: 374 illustre ce constat :

Tableau (9) :

	-ATION	-AISON
<i>combin-</i>	XIV <sup>e</sup> - XVII <sup>e</sup> s.	XVII <sup>e</sup> s. →
<i>compar-</i>	XII <sup>e</sup> - XVI <sup>e</sup>	XII <sup>e</sup> s. →
<i>conjug-</i>	XIII <sup>e</sup> - XVI <sup>e</sup> s.	XVI <sup>e</sup> s. →
<i>déclin-</i>	XII <sup>e</sup> - 1605	XIII <sup>e</sup> s. →
<i>péror-</i>	1576 - 1660	1671 →
<i>termin-</i>	1272 - 1660	1370 →

La conclusion de Merk (Merk 1980: 375) est la suivante : „...le suffixe *-aison*, dès le XVI<sup>e</sup> s., prend une valeur non-agentielle : les noms en *-aison* expriment ou bien un phénomène naturel pour lequel il n’y a pas d’agent (si ce n’est la „Personne Univers“), ou bien une action humaine mais que l’homme-agent ne maîtrise pas de sa propre volonté (c’est la „voie moyenne“).“ Avant de soumettre cette conclusion à un examen approfondi, contentons-nous de constater que les données figurant au tableau (très peu nombreuses) sont, à mon sens, loin de dégager une ligne directrice nette. Sur les six exemples, trois seulement relèvent directement du domaine de la grammaire (conjug-, déclin- et termin-) et en plus, comme on peut observer, les datations ne sont pas toujours concluantes : ainsi, le mot *terminaison* est attesté dès 1370, etc.

15.5. Il est vrai que les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle qui rédigent leurs œuvres en français (Meigret, Ramus, Peletier du Mans, etc.) emploient couramment et systématiquement *conjugaison*, *declinaison*, *terminaison*. En revanche, il existe deux dérivés en *-aison*, à savoir *dérivaison* et *formaison*, qui ne se sont pas imposés, bien qu’ils représentent des termes grammaticaux (on pourrait y ajouter *dénominaison*). Merk (1982: 180-182) explique qu’au Moyen-Age, *derivaison* désignait l’origine étymologique d’un mot et que c’est dans ce sens que le mot est employé par exemple chez Peletier (ibid.) (113) :

(113) *Donq si les derivesons ne sont pas si expresses, ne si voyables aux uns moz comme aus autres, la partie de grammaire qui et de l’Etimologie doet satisfere a cela, an expliquât ce qui et de divers, ce qui a été retenu de l’originel (...).*

La seule occurrence de *derivaison* dans Frantext (Camus, 1615) renvoie, elle aussi, à l’étymologie, comme le montre l’exemple (114) :

(114) (...) *Les deffinition, derivaison et nature de la simonie expliquees (...)*

Merk (1982: 181) cite Martianus Capella : „Derivatione fiunt verba quae grammatici paragoga nominarunt“ pour montrer que *derivaison* peut désigner l’opération au moyen de laquelle un mot primitif devient une „derivative espece“ selon le Donait François que je cite d’après Merk (1982: 182) : „Les autres (sc. lettres) se mettent pour rapporter les Derivatiz aus Primitiz, comme an ces moz Descrire, Description...“



15.5.1. Quant à *formaison*, nous ne l'avons trouvé que chez Meigret qui lui donne le plus souvent un sens résultatif (non-agentiel dans la terminologie de Merk), comme c'est le cas du passage suivant (p. 150) : „*Venons maintenant a l'exemple de la seconde conjugezon en oer, e combien q'un seul n'y puisse satisfere, vu la grande diuersité de' formezons qi s'y rencontre (...)*“. Cependant, il semble que Meigret puisse utiliser le mot dans une interprétation plus ou moins processive, comme le suggère peut-être la citation suivante qui ne se trouve qu'à quelques lignes de la précédente : „*mēs qant a la formezon vou' n'arez q'a vou' retirer ao' règles.*“ (ibid.).

15.5.2. Un certain nombre de déverbaux en *-aison* et en *-ation* ont constitué, comme on sait, des couples dont les sens ont progressivement divergé : *inclinaison* vs *inclination*, *déclinaison* vs *déclination*, etc. Cette évolution, notamment sur le plan sémantique, n'est pas prédictible : face à *terminaison*, son concurrent en *-ation*, (*termination*) certes attesté, n'est pas d'emploi courant. Cette différenciation est lancée dès la période préclassique, mais comme on est dans les strates du lexique à basse fréquence, il est extrêmement difficile de parvenir à tirer des conclusions probantes. Dans Frantext 1500 -1700, on relève par exemple 4 occurrences de *termination* (plus 1 graphiée *terminacion*). Deux d'entre elles renvoient clairement au domaine grammatical, comme on peut le voir dans (115) et (116), empruntés, respectivement, à Dolet (Frantext, 1540) et à Rabelais (Frantext, *Le Tiers Livre*, 1552) :

(115) *Voilà deux exemples de la termination masculine (...)*

(116) (...) *sonnant entre les dens quelques motz barbares et d'estrange termination (...)*

En revanche, l'exemple (117) relevé dans Frantext (de Lucinge, 1593) et datant de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle témoigne d'un emploi „non-grammatical“ de *terminaison* :

(117) *Voilà la terminaison et la catastrophe de cette sanglante tragædie de Blois (...)*

15.5.3. Si le mot *declinaison* dans un sens géométrique spécialisé est attesté relativement tôt, par exemple chez Thévet (1558) (118) :

(118) *Puis tenant vostre instrument par l'anneau, l'elever au Soleil, en sorte que lon puisse faire entrer les rayons par le pertuis de la lidade, puis regardant à vostre declinaison, en quel an, moys, & iour vous estes (...)*

le dérivé *inclinaison* ne s'impose que lentement – Frantext 1500 - 1700 en compte en tout 2 occurrences (contre 1 110 pour *inclination*). En plus, l'exemple (119) tiré de *Les Estats et empires du soleil* de Cyrano de Bergerac (Frantext 1655) :

(119) (...) *car la cour des oiseaux ne souffre point que l'avocat qui s'intéresse davantage pour un client que pour l'autre, soit oüy, à moins qu'il puisse justifier que cette inclinaison procède du bon droict de la partie.*

illustre l'emploi du mot dans le sens psychologique réservé, dans la langue moderne, à la forme en – *ation*, ce qui prouve que la lexicalisation/institutionnalisation du mot est loin d'avoir été rapide.

15.6. L'hypothèse de Merk s'appuie, notamment dans le cas du vocabulaire des sciences naturelles, sur un nombre relativement limité d'exemples dont certains paraissent être de vrais hapax que l'on ne trouve que chez Du Perron (cf. Merk 1980: 370). Sur les neuf mots listés (ibid.) : *altéraison, égalaison, enflammaison, enluminaison, évapeuraison, exhalaison, humectaison, séparaison et germinaison*, deux seulement (*exhalaison, séparaison*) sont attestés chez Cotgrave. Le premier des deux, *exhalaison*, n'est attesté ni dans le *Dictionarium latinogallicum*, ni dans Nicot. Ce dernier donne en revanche *exhalation (exhalation pestilentielle)*. Cotgrave rend compte de la différence entre les deux dérivés concurrents et son enseignement est intéressant :

*Exhalaison : as Exhalation*

*Exhalation : an Exhalation, fume, dampe, vapour arising from the earth*

15.6.1. Visiblement, il ne semble pas départager les sens résultatif et processif entre *exhalaison* et *exhalation*, les deux dérivés se voyant attribuer une interprétation plutôt résultative. On compte cinq occurrences de *exhalaison* chez Du Bartas qui n'admettent, elles aussi, qu'une interprétation résultative, comme c'est le cas de l'exemple (120) (Le Second Jour, v. 588) :

(120) *D'où sort l'exhalaison qui ventele les cieux.*

Sur les 17 occurrences de *exhalaison* que l'on trouve dans Frantext, 16 sont dues à la plume d'Olivier de Serres (1603) et 1 à celle de Scipion Dupleix (1607). Alors que ce dernier offre clairement, pour *exhalaison*, une interprétation résultative, certains emplois de de Serres admettent aussi une lecture processive (il s'agit le plus souvent de syntagmes prépositionnels introduits par *par* ou *en*). Une suite comme dans (121) :

(121) ...*tenans si bien leurs tonneaux que n'en sorte aucune exhalaison*

s'oppose ainsi à (122) :

(122) (...) *moyennant que, ... ceux-ci soient tous-jours tenus curieusement fermés : à ce que par exhalaison leur force ne se diminue;*

qui a apparemment une lecture processive, désignant donc un processus qui s'inscrit dans la durée (il admet un adjectif qualificatif comme *long*).

15.6.2. Frantext offre en plus 6 occurrences de *exhalation* et 20 pour le même mot au pluriel. Les plus anciennes remontent à Jeanne Flore et Antoine du Saix (1537), elles sont donc antérieures à celles de *exhalaison*. Le nombre relativement important d'occurrences de ce mot au pluriel indique clairement que là aussi, les emplois de *exhalation(s)* sont interprétables comme résultatifs et rejoignent parfaitement les définitions lexicographiques de Cotgrave que l'on a vues un peu plus haut. Ainsi, Pontus de Tyard (Frantext, 1587) parle des „*exhalations humides de la Terre*“.

15.6.3. Quant à *séparation*, Cotgrave ne fait pas de différence entre *separaison* (*as Separation*) et *separation*, même si, à côté de „*A seperation*“ (sic), il donne un certain nombre d'équivalents en *-ing* avec un sens processif („*severing, sundering, parting*“, etc.). En revanche, le mot *separaison* se voit attribuer aussi un autre sens, résultatif : *also, a baulke, or division betweene two lands*. En revanche, Frantext ne connaît aucune occurrence de *séparaison* (quelle qu'en soit la graphie), mais celles de *séparation* sont relativement abondantes : 78 en tout, toutes les graphies confondues au singulier et au pluriel. Là aussi, les emplois à interprétation résultative ne manquent pas, comme en témoigne, pour ne citer qu'un exemple (123) (Ambroise Paré, 1585) :

(123) (...) *en la matrice il y a plusieurs cellules, separations et cavitez...*

Comme on vient de voir déjà, un texte „paramédical“ comme c'est le cas des *Erreurs populaires* de Joubert, ne contient qu'un seul exemple de dérivé, très ancien, en

–*aison* (*comparaison*), mais il abonde, en revanche, en exemples en –*ation*, graphiés le plus souvent –*acion*, tels que *curacion*, *declinacion*, *inclinacion*, *duracion*, *visitacion*, etc. S’il est vrai que de nombreux dérivés de ce type sont interprétables comme processifs comme (124) :

(124) (...) *qui ont une inclinacion & disposicion à quelque mal* (p. 134)

l’exemple suivant (125) montre que certains admettent une lecture résultative :

(125) (...) *bien heurus le medecin, qui vient a la declinacion du mal* (p. 77)

15.7. Un exemple d’un bien probable hapax en –*aison* se trouve chez Belon (126) (394/p.219) :

(126) (...) *lequel, estant totalement devenu vieil et chenu, a courage de prendre à femme unne fille bien jeune? Osera-t-il se vestir de robe nuptiale pour faire ses nopces en public? Ne dira-t-on pas que c’est le fort portant le foible, chauffaison du bois mort?*

15.7.1. De toute évidence, le mot *chaufaison* est à prendre ici dans un sens métaphorique, mais, à part ce constat banal, quel autre renseignement peut-on en tirer, notamment en matière de productivité du patron/suffixe concerné? Le Godefroy (II/97) n’offre pour *chaufaison* (au sens d’*échauffement*) qu’une seule attestation (Sydrac, Ars. 2320, § 280). Etant donné que cette encyclopédie médiévale a été imprimée une dizaine de fois entre 1486 et 1537 (cf. *Dictionnaire des Lettres Françaises – Le Moyen Age*, p. 1386), il n’est pas à exclure que Belon ait pu trouver le dérivé dans ce texte. Merk 1982: 1257 donne *chaufaison* dans sa liste des mots en –*aison* attestés en ancien français et le fait figurer parmi ceux qui ont été remplacés par la suite par les dérivés en –*age* (1982: 1276). Il semble que le verbe *chauffer* ne produit en effet, dans la langue préclassique, qu’un seul déverbal à sens processif/résultatif, à savoir *chauffage*. Frantext en donne 40 occurrences plus 2 graphiées *chaufage*. Nicot, quant à lui, ignore ce mot. La définition de Cotgrave présente très clairement deux lectures différentes, processive et résultative avec métonymie : „*Fewell, heating stuffe, or stuffe to heat with; also, a heating*“. Ce même sens, équivalent métonymique de ‘bois de chauffage’ (que Cotgrave explicite encore plus dans sa définition de „*droict de chauffage*“), se retrouve dans de nombreux exemples de Frantext. Richelet, quelque soixante-dix ans plus tard, ne connaît que ce

sens de „*heating stuff*“ : „*chaufage* – tout le bois qu’on brûle durant l’hiver pour se chauffer“.

15.7.2. On comprend dès lors que Belon avait besoin d’un autre dérivé à interprétation agentive/processive que *chauffage*. En plus, un autre candidat déverbal, le dérivé °*chauffement* n’est attesté ni dans les dictionnaires de l’époque, ni dans Frantext (à la différence des formes préfixées *échauffement*, *réchauffement*). Ajoutons encore que Frantext 1500 - 1700 recense deux occurrences du mot *échauffaison* dont une (O. de Serres, 1603) est interprétable comme un processif, comme le montre l’exemple (127) :

(127) (...) *En le remuant souvent, on hastera la sécheresse du foin, tant pour en prévenir l’eschauffaison, à quoi il est fort sujet (...)*

15.7.3. *Chauf(f)aison* peut-il, en tant qu’indubitable hapax, servir d’indice pour un calcul de productivité des déverbaux en *-aison* dans le sens de Baayen (cf. supra)? Il faut d’abord noter que les items concernés sont, dans cette base de plus de 27 millions de mots qu’est Frantext 1500 – 1700, très peu nombreux, sans tenir compte, pour des raisons de commodité, de la dimension ‘temps’. Le tableau (10) ci-dessous, simplifié à l’extrême pour les besoins de la démonstration, visualise les sept items plus plus fréquents plus un hapax (*derivaison*) et leurs fréquences absolues respectives :

Tableau (10) :

<b>Dérivé en <i>-aison</i></b>	<b>Fréquences absolues dans Frantext 1500 -1700</b>
<i>comparaison</i>	1 116
<i>exhalaison</i>	89
<i>terminaison</i>	48
<i>demangeaison</i>	14
<i>denominaison</i>	7
<i>donaison</i>	5
<i>combinaison</i>	4
<i>derivaison</i>	1

15.7.4. On voit qu'il existe un énorme écart de fréquences entre *comparaison* et les autres, dû, bien entendu, à son statut d'item lexicalisé/institutionnalisé. Le mot *denominaison* compte 7 occurrences, mais toutes les sept se trouvent dans un même texte de 1607 (*La Logique* de S. Duplex), on pourrait éventuellement le réduire, lui aussi, à une seule occurrence. Pour le calcul de la fréquence ( $P = n_1/N$ ), on pourrait envisager une stratégie qui éliminerait dans le dénominateur tous les items dépassant d'une manière notable (dans les proportions qui resteraient à définir) la moyenne des autres items de la série. Or dans un cas comme le nôtre, ceci conduirait évidemment à faire augmenter sensiblement l'indice de la productivité P. Si l'on maintient les 1 116 occurrences de *comparaison* dans les calcul, on obtient (à supposer qu'il y ait deux hapax, *derivaison* et *chauf(f)aison*)  $P = 2/1283$ , dans l'autre éventualité, P serait égal à  $2/167$ . Le calcul, basé sur un schéma simplifié, est à prendre avec beaucoup de précaution, mais l'incommensurabilité des deux résultats montre que dans un corpus historique relativement limité, l'indice P ne saurait être généré que pour des patrons numériquement très importants. Quant à *chauf(f)aison*, nous sommes donc réduits à constater que le mot est un hapax forgé par son auteur, probablement en raison de l'absence d'une autre variante suffixée.

## 16. Que peut-on dire d'un hapax? – exemple de *huguenotage*

16.1. Dans la *Chronique* de Pierre Belon (éd. Barsi, 2001), on trouve une quantité impressionnante de dénominations injurieuses des protestants huguenots et de leur foi : *huguenotage*, *huguenauderie* (graphiée aussi *huguenaulderie* ou *huguenoderie*), *huguenotal*, *huguenoterie*, *huguenotisme*, *huguenotique*, *huguenotesque*, à la *huguenotte*, auxquelles on peut ajouter le nom *Hurbec/Hurbecque*. Tous ces mots, et bien d'autres encore, sont listés dans le FEW (XV/2. 84-84 : eidgenosse).

16.2. Or le dérivé en *-age* (*huguenotage*, 12 occurrences dans la *Chronique*) n'est attesté, dans le sens de „parti huguenot“ (toujours selon le FEW) qu'en 1643. L'emploi qu'en a fait Belon est donc antérieur de quelque quatre-vingts ans à cette première attestation d'autorité. Sur le plan morphologique, *huguenotage* ne pose aucun problème. Il s'agit de toute évidence d'un N dénominal qui ne peut appartenir qu'à l'une des deux catégories de dérivés en *-age* identifiés par Fleischman (1976: 42), à savoir „collectives“ et/ou „abstracts“. La même auteure (1976: 44) estime que „by the sixteenth century (a conservative estimate), *-age* was no longer productive either as a denominal formative or as a collective marker. Les dérivés de ce type sont en effet plutôt rares. Brunot (1906: 190) ne mentionne dans les mots nouveaux apparus au XVI<sup>e</sup> siècle que *esclavage*, Cotgrave a inclus dans sa nomenclature (outre les items anciens comme *lignage*, *orphelinage*, *parentage*, *pucelage*, *veufvage*, *voisinage*) *capucinage* („The Profession, Order, Estate, or life of a Capucine“).

16.3. Or il existe un exemple analogue, postérieur, il est vrai, d'une centaine d'années à la *Chronique* de Belon. Cet exemple est le mot *rabutinage*, un néologisme forgé par Mme de Sévigné dans le sens (dénaturé par la suite pour les raisons qui ne nous intéressent pas ici) de liens de parenté entre les cousins de cette même famille des Rabutin. Gondret (1995: 79) explique dans son analyse que „ce qui permet à Mme de Sévigné de former *rabutinage*, ce n'est pas un procédé de dérivation à partir d'un nom propre, c'est l'existence d'une série, d'un paradigme de mots en *-age* désignant des ensembles familiaux ou sociaux (le suffixe apporte alors une valeur collective) et/ou le lien qui unit les participants de ces ensembles. Le Moyen Age déjà connaît *parage*, *parentage*, *lignage*, *barnage* (ensemble des barons ou qualités d'un baron) mais aussi *voisinage* et *cousinage* (ensemble des cousins ou relations, liens qui unissent les

cousins. (...) Mme de Sévigné forme *rabutinage* essentiellement sur le modèle de *cousinage*.”

16.3.1. Si donc Mme de Sévigné a pu forger *rabutinage* sur le modèle *cousinage* dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il est légitime de supposer que ce même patron, très ancien, était également activable un siècle plus tôt. Belon aurait donc, si cette hypothèse est la bonne, désigné par *huguenotage* (le sens péjoratifs donné au mot par Belon est évident) un type de liens sectaires ou même un réseau exécration de connivences qui unissaient ceux qui se réclamaient de la religion réformée. Il suffit donc de passer en revue les douze occurrences de *huguenotage* afin de confirmer ou d’infirmer cette thèse.

La première occurrence que l’on trouve dans le texte ( p.83) est la suivante (128) :

(128) *Or, pour prouver que huguenotage n’est pas religion, avant répondre à leur demande premierement dirons que c’est que religion, car qui avoueroit le huguenotisme religion, il faudroit quant et quand conceder que l’association des brigands qui ont fait ligue ensemble fust aussy religion (...)*

16.3.2. Il semble bien d’abord que *huguenotage* soit ici le synonyme de *huguenotisme*, les deux mots désignant une religion, mais Belon fait aussi un rapprochement avec „l’association de brigands“, insistant donc sur les liens unissant les membres d’une telle association/religion.

Les exemples (129) et (130) semblent également désigner par *huguenotage* la religion protestante :

(129) *Si que les Peres du Concile de Nicene, que les Huguenots approuvent, s’ils estoient retournés en ce monde pour decider le different de huguenotage, ils referoient baptiser leurs enfants (...)* (p. 84)

(130) (...) *y aiant fait imprimer des livrets du huguenotisme, les font porter en Espagne et en Italie pour tousjours avancer le huguenotage.* (p. 174)



Dans deux exemples cependant que nous citons dans (131) et (132), le mot *huguenotage* est employé comme complément adnominal des mots *livres/livrets* :

(131) (...) *nostre prince, qui par unne providence divine s'est trouvé de soy mesme avoir jecté dans le feu des livres du huguenotage qu'on luy avoit baillés dedans sa main.* (p. 129)

(132) *En toute la ville de Bourges jà n'eussies sceu trouver un livre des ordonnances roiales, ni ung coustumier, ne tels aultres bons livres, car ils les avoient tous bruslés, mais de livres de huguenotage tant et tels qu'on en eust sceu souhaiter.* (p. 278-279)

Là, le mot désigne plutôt l'ensemble de la doctrine protestante telle qu'elle se manifeste dans les écrits publiés.

16.3.3. D'autres exemples comme „*se trouvant attrapés au huguenotage*“ (p. 175) ou (133) dans lequel Belon affirme que parmi les victimes des exactions, il y avait aussi des marchands qui ignoraient leur prétendue appartenance au parti huguenot :

(133) *ont mis les sacs entiers des pauvres Catholiques, des marchands dis-je, qu'ils sçavoient ne tenir le party du huguenotage; (...)* (p. 268)

16.4. Il semble donc difficile de trancher en faveur de l'une des deux interprétations, autrement dit de décider si Belon désignait par ce mot plutôt ce que Dubois–Dubois–Charlier (1999: 203) appellent la „nominalisation de statut“ (les exemples (128) – (130) ou s'il s'agit d'un collectif humain de type *cousinage*. (l'exemple (133)). Comme les deux lectures ne sont pas contradictoires, on pourrait dire, en guise de conclusion, (excusez du peu) que *huguenotage* fait surtout partie de l'ensemble des termes injurieux que Belon a réservé, dans sa verve polémique, aux protestants huguenots.

## 17. Jean Pallet et son témoignage sur le lexique du français préclassique

17.1. Le „*Diccionario muy copioso de la lengua española y francesa / Dictionnaire tresample de la langue Espagnole & Française*“ (Paris 1604) dû à Jean Pallet est le premier dictionnaire bilingue français/espagnol paru en France et le deuxième de ce genre après celui de Jacques de Liaño/Ledel publié à Alcalá en 1565 (cf. Lépinette 1990: 320). De par l'ampleur de sa nomenclature française qui seule nous intéresse ici, il est comparable au *Dictionnaire ou Promptuaire Francois-Flameng* de E.E.L. Mellema (1602), au *Dictionnaire françois-allemand/allemand-françois* de Hulsius (1602) ou au *Dictionnaire françois et italien* de Pierre Canal (1603), mais il reste inférieur, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, au *Dictionarie* de Cotgrave (1611). Jusqu'ici, il n'a pas fait l'objet d'un intérêt particulier de la part des historiens de la lexicographie ou autres spécialistes. B. Quemada (1968) ne le cite que dans sa liste de tous les ouvrages lexicographiques parus en France depuis 1539. G. Matoré (1968) ne le mentionne même pas. Il est tout-à-fait significatif que ce dernier signale la richesse de la nomenclature de Cotgrave (Matoré 1968: 61) en donnant un certain nombre d'exemples de mots que le *Dictionarie of the French and English Tongues* est le premier à faire figurer dans un ouvrage lexicographique français. Or deux de ses six exemples se trouvent déjà dans le Pallet, à savoir *bucheron* (*leñador*) et *impie* (*impio*)!

17.2. La microsonde lexicologique qui va suivre se propose de tester la manière dont l'ouvrage de Pallet reflète la dérivation suffixale nominale en français préclassique avec, en toile de fond, la plupart des autres dictionnaires du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le problème de base est en effet de savoir dans quelle mesure l'auteur du *Diccionario muy copioso* est un lexicographe original, dans quelle mesure il suit ses modèles ou encore poursuit la tradition médiévale de “paradigmatisation” ou parallélisme dérivationnel typique des glossaires (cf. à ce sujet Merrilees 1998: 134 et ss), offrant, pour compléter le paradigme dérivationnel, des dérivés potentiels que l'on ne retrouve pas dans les textes de l'époque.

17.3. Pour tester cette caractéristique de Pallet, nous prendrons comme exemple les dérivés agentifs en –*eur* qui ont l'avantage de représenter une classe extrêmement productive (cf. Lewicka 1960: 133) et d'avoir des correspondants directs aussi bien en latin qu'en espagnol, italien, etc. On sait (cf. Lépinette 1990: 335) que la nomenclature

française de la partie franco-espagnole n'est pas tout simplement une copie inverse de la partie hispano-française. Un simple exemple concernant notre type de dérivés en *-eur* peut le montrer facilement : dans la partie espagnole-française, l'équivalent de *acabador* est *finisseur*, *accomplisseur*. Ni l'un ni l'autre ne figurent en vedette dans la partie française-espagnole où l'on n'a, respectivement, que *finir* et *accomplir* et les participes passés *finy* et *accomply* plus le déverbal *accomplissement*. La même configuration (infinitif, participe passé, déverbal en *-ment*) vaut pour le verbe *achever* (*acabar*, *rematar*).

Il semble, de ce point de vue, que l'affirmation de B. Lépinette (Lépinette 1990: 337) selon laquelle Pallet „ (...) introduit systématiquement tous les dérivés d'un terme dans la nomenclature (...)“ ne se confirme pas complètement. On peut donner plusieurs exemples montrant que Pallet ne donne pas toujours, pour les verbes transitifs, à côté du lemme qu'est le verbe à l'infinitif, le participe passé plus le déverbal en *-ment* ou encore l'agentif en *-eur*. On n'a d'un côté des verbes comme *abuser* avec un paradigme dérivationnel relativement complet (*abuser*, *abusé*, *abus*, *abusement*, *abuseur*, *abusif*), mais on trouve facilement des tableaux moins riches : un déverbal comme *dissipation* figure dans le dictionnaire comme une entrée isolée, alors que Nicot donne également le verbe *dissiper* et l'agentif *dissipateur*, ce dernier attesté dans Cotgrave. Frantext n'en offre qu'une seule occurrence antérieure à 1615 et qui est due à Calvin (134) :

(134) (...) *adversaire de l'évangile iusqu'au bout, extrême dissipateur et destructeur de l'église* (...).

17.4. Prenons pour point de départ de notre réflexion un curieux dérivé agentif qu'est *aideur*. (cf. FEW XXIV. 163 afr. mfr. *aideur* „celui qui aide“ (1253-1515). Dans la partie franco-espagnole du *Dictionnaire tresample*, on trouve en effet *aideur* – *valedor*, *ayudador*, *ayudante*, alors que dans l'autre partie du dictionnaire, on a *ayudador* - *qui ayde*; *valedor* – *qui ayde*, *qui garantist*, le troisième terme, *ayudante*, faisant défaut dans cette nomenclature. Le mot est attesté (aussi bien que sa forme féminine *aideresse*) dans le Godefroy dont le plus récent exemple (1515) vient d'une traduction de Boccace (*Nobles Malh.*, VIII,I, f°189<sup>re</sup>). Cependant on ne le retrouve plus dans les dictionnaires du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Palsgrave (p.230) ne donne que l'entrée *Helpe* pour lequel on trouve les latinismes *adjutoire* et *coadjuteur*. Dans ses *Mots françoys*, dictionnaire destiné aux enfants apprenant le latin, Robert Estienne a même inséré,

comme mot vedette, entre *Aider* et *Aide*, l'expression *Qui aide*, apparemment pour pouvoir introduire les équivalents nominaux latins *adiutor* et *administer*.

17.4.1. Le *Recueil de dictionnaires francoys, espagnolz et latins* de Hornkens (1598), généralement considéré comme le modèle direct de Pallet pour la nomenclature française de la partie franco-espagnole (cf. Lépinette 1990) opte pour la même solution : *qui aide/celle qui aide : ayudante/ayudadora*. Le *Dictionarium latinogallicum* de R. Estienne (1552) donne également comme équivalent français de *adiutor* la périphrase *Qui aide*. Dans le *Dictionarium undecim linguarum* de Calepin, la grande référence lexicographique de l'époque (je cite d'après l'édition de Bâle de 1598), on trouve (p. 33) comme équivalent français du mot vedette *adjutor* la périphrase *celuy qui aide* (à côté de *ayudador* et *chi porge aiuto*, pour ne citer que les équivalents espagnol et italien) Le Frantext ne fournit, lui non plus, aucun exemple d'*aideur* dans les 163 textes antérieurs à 1611, date de la parution du *Dictionarie* de Cotgrave.

17.4.2. Le *Dictionnaire des rimes françoises* de Jean Le Fèvre (édition de 1587) n'offre que les latinismes *adiuteur* et *coadiuteur* (p. 149-150), mots qui apparaissent également dans le *Dictionnaire françois allemand et allemand françois* de Hulsius (1602). Nicot insère, lui aussi, la paraphrase *Qui aide/celle qui aide* comme une sous-entrée, avec les équivalents : *adiutor, administer, auxiliarius*.

17.4.3. La traduction du *Décameron* due à Antoine Le Maçon (1558) peut nous offrir un autre témoignage précieux. On trouve en effet dans le texte original italien un de rares exemples de *aiutatore* (IX, nouvelle 9,5) : p. 604<sup>37</sup>

(135) (...) *e cui abbiám noi aiutatori e governatori, se non gli uomini?*

et un autre de forme féminine *aiutatrice* (VI, nouvelle 4,3), p. 402 :

(136) (...) *la fortuna ancora, alcuna volta aiutatrice de' paurosi...*

Le Maçon n'a recours à *aideur* (ce qui serait la solution de facilité si le dérivé était vraiment „disponible“ dans la langue de l'époque, d'autant plus qu'il emploie un équivalent direct français de *governatore*) dans aucun des deux cas (137) et (138) :

(137) (...) *Qui avons nous donques pour ayde & gouverneurs si non les hommes?...* (p.865)

(138) (...) *la fortune (qui ayde encores quelque fois aux timides)...* (p. 583)

---

<sup>37</sup> Nous citons le texte original d'après l'édition : Boccaccio, Giovanni – Opere, Mursia editore, Milano, 1972

17.4.4. Le *Dictionnaire* de Canal (1603) est probablement, parmi les ouvrages lexicographiques bilingues de l'époque, le seul à offrir, dans la partie italien-français, *aideur* et la forme féminine *aideuse* comme équivalents des entrées *aiutatore* et *aiutatrice*. La nomenclature française du même dictionnaire ne contient que le verbe *aider* et, comme entrée autonome, la paraphrase *qui aide* : *aiutatore*. Cependant on trouve aussi *aideur* dans le *Dictionarium tetraglotton*, publié à Anvers en 1562, qui donne pour l'équivalent français du mot vedette *Adiutor* : *Aideur, Qui aide*. Or, il nous semble que l'hypothèse selon laquelle Pallet se serait inspiré dans ce cas précis d'une leçon trouvée dans ce dictionnaire (ou éventuellement dans d'autres du même type) n'est guère plausible (pourquoi choisir dans ce cas précis, si l'on est en face de ses modèles reconnus que sont le Hornkens et le Nicot et que l'on connaisse certainement des ouvrages aussi notoires que le Calepin, une solution si divergente et si peu attestée ailleurs?). Il nous reste deux autres hypothèses : Pallet serait porté à fournir des équivalents morphologiques français aux très nombreuses formations espagnoles en –*dor*, ou bien on sera bien obligé de lui reconnaître une forte dose de créativité morphologique et lexicologique. Voyons maintenant un certain nombre d'arguments pouvant étayer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses qui, a priori, ne s'excluent pas mutuellement.

17.5. Le modèle espagnol que représentent les très nombreux dérivés agentifs en –*dor* peut-il avoir eu une incidence sur la nomenclature française de Pallet? Il est vrai que surtout la partie hispano-française abonde en agentifs et/ou locatifs de ce type (*campaneador, celebrador, consumidor, tormentador*, etc.). Or Pallet donne des équivalents français représentant plusieurs types morphologiques ou syntaxiques :

- a) - *dor* / - *eur* : *cambiador/changeur; chiflador/sifleur, tomador/preneur;*
- b) - *dor* / - *ant* : *chirriador/grinçant*
- c) - *dor* / - *eux* : *ciçañador/quereleux*
- d) - *dor* / périphrase du type *faiseur de ....* : *cementador/faiseur de ciment;*

le type le plus fréquent étant périphrastique (qui + V) :

- e) - *dor* / *qui ....* : *cancellador/qui efface, qui cancele, celador/ qui cache, torcedor/qui tord, qui destourne, condemnador/qui condamne; desatador/qui deslie;*

17.5.1. On voit donc que Pallet est loin de copier mécaniquement le modèle morphologique de l'espagnol, même dans les cas où ses modèles comme le Nicot

offrent un dérivé en *-eur* (cf. *laveur* de Nicot versus *lavador/qui lave* de Pallet). On peut donc, semble-t-il, écarter l'hypothèse selon laquelle l'attraction morphologique des dérivés espagnols en *-dor* jouerait une influence prédominante sur les choix de Pallet.

17.6. Il nous reste à explorer désormais la piste de la créativité originale de notre lexicographe. Pour ce faire, analysons d'abord un exemple particulièrement intéressant qui est fourni par le déverbal agentif *travailleur*. Il est à noter que le mot n'apparaît ni dans le Nicot, ni dans le Hornkens, ni dans le Cotgrave. Le *Dictionnaire* de Hulsius ne donne que : *travaillant*, m. *arbeitendt*. Les cinq premières occurrences de *travailleur* apparaissant dans Frantext ne datent que de 1603 (Olivier de Serres, *Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs*). Le mot désigne un ouvrier qui travaille la terre. Notons encore que Richelet et Furetière en donnent tous les deux un sens plus spécialisé : *Pionnier ou soldat qui travaille à des travaux, à des retranchements, à des fortifications. Les assiegez font tous leurs efforts pour empêcher les travailleurs d'avancer leur travail.* (Furetière 1690). La première édition de l'Encyclopédie (1694) revient sur un sens plus général : „*Travailleur : qui travaille. Il se dit principalement de ceux qui travaillent à remuer la terre, & à la porter*“.

17.6.1. Or Pallet apporte sur ce point un témoignage particulièrement éclairant. Dans la partie hispano-française, on trouve en effet : *trabajador : qui travaille*, alors que le déverbal apparaît dans la nomenclature française : *travailleur : trabajador*. Premièrement, comment expliquer la différence de traitement entre les deux nomenclatures qu'on a déjà observée plus haut? On sait que si le *Recueil* de Hornkens a servi de modèle pour la partie franco-espagnole, la nomenclature espagnole de l'autre partie semble avoir suivi en grande partie (cf. Lépinette 1990: 337) le *Vocabulario de las dos lenguas española y toscana* de Cristóval de Las Casas (1570). On serait donc tenté de dire que Pallet a d'abord travaillé sur la première partie de son ouvrage (espagnol-français) où il s'est conformé à l'usage lexicographique courant de l'époque – comme on a vu tout-à-l'heure, cet usage recourait le plus souvent aux périphrases de format : N déverbal agentif = qui V<sub>3sg</sub>. Postérieurement, pour la seconde partie de son ouvrage, il aurait pris quelques audaces en introduisant des néologismes

morphologiques ou du moins des expressions innovantes, autrement dit un dérivé comme *travailleur* serait à mettre dans la même case que *aideur*.

17.6.2. Essayons de conforter cette thèse par un autre exemple, à savoir le déverbal dérivé du verbe *assassiner*. (pour plus de détails, voir le chapitre 14). Les dictionnaires de l'époque sont des témoins fidèles des hésitations entre la formation à suffixe zéro (*assassin*) et le déverbal en -eur/-ateur : Nicot donne *assassin ou assassinateur*, Cotgrave a deux entrées distinctes : *assassin* aussi bien que *assassinateur (assassinateur as assassin)*. Le Hornkens ne connaît que *assassinateur (salteador, y matador)*. Pour sa part, Hulsius offre dans sa nomenclature *assacineur* (sic) aussi bien que *assacin* avec des équivalents allemands qui reflètent, nous semble-t-il, la différence de statut lexicographique ou lexicologique entre le dérivé français et l'emprunt à l'italien. L'entrée *assacineur* donne comme l'équivalent *Mörder, Todtschläger*, alors que le mot *assacin* est explicité par une paraphrase (*Der die Leut um gelt zu Todt schlägt*) qui montre, en présentant un trait sémantique supplémentaire (um gelt, pour de l'argent), que le mot est moins lexicalisé que le dérivé *assacineur*.

Quant à Pallet, on se retrouve devant une situation analogue par rapport à celle que l'on a vue précédemment. Pallet est le seul à n'avoir en vedette que l'agentif *assassin (matador, salteador, robador)*, mais dans la nomenclature espagnole, ces mêmes entrées espagnoles ne présentent jamais le mot *assassin* comme leur équivalent lexicographique : *matador* : *meutrier, tueur*; *robador* : *larron, pilleur*; *salteador* : *pilleur, brigand*. Là aussi, on a du mal à résister au même type d'hypothèse, à savoir que la première partie du dictionnaire a été confectionnée bien avant la seconde (franco-espagnole) et que la nomenclature française de Pallet reflète bien plus fidèlement les tendances lexicales de l'époque que confirme Frantext : contre 14 occurrences de *assassin*, on ne trouve en effet, pour la période concernée, que 3 pour *assassineur(s)* et 3 pour *assassinateurs* (dont le singulier n'est pas attesté).

17.6.3. Un autre dérivé nominal, à savoir le mot *liseur*, pourrait peut-être, lui aussi, corroborer notre thèse. La leçon des dictionnaires, même postérieurs à l'époque qui nous concerne ici, est plutôt déconcertante. Le mot apparaît chez Nicot et chez R. Estienne (1539) dans le sens de *praelector* dont l'explication la plus claire figure dans le

Hornkens : *liseur – lector de catedra – praelector*. Le *Dictionarium latinogallicum* (1552) de R. Estienne définit l'entrée *lector* par : *lecteur, liseur, cueilleur*. Il est étonnant de voir que Mellema, quelques décennies plus tard, en fait le synonyme de *lecteur (lecteur ou liseur)*, alors que Cotgrave l'ignore complètement! Frantext ne donne que trois occurrences de *liseur* pour la période antérieure à 1611 dont un seul (Pierre de l'Estoile, 1580) a de toute évidence le sens de *praelector* : „*Malmedi, liseur du Roy aux mathematiques (...)*“. Pour la période 1611 - 1700, Frantext n'offre que trois occurrences supplémentaires.

Observons aussi que les définitions de *liseur* divergent sensiblement dans les dictionnaires de Richelet (1680) et de Furetière. Pour le premier, *liseur* est quelqu'un „*qui aime lire (C'est un grand liseur)*“, tandis que Furetière, à une dizaine d'années d'intervalle, le définit ainsi : „*se dit de celui qui lit mal, & est de peu d'usage*“. On peut en conclure que tout au long de cette période, le mot *liseur* a un statut lexicologique précaire et son usage est quasi inexistant. Or Pallet apporte un éclairage original en la matière : dans la première partie, on ne trouve en effet que le mot *leedor – liseur*, tandis que la partie franco-espagnole donne les mêmes équivalents (*lector, leedor*) pour les deux entrées *lecteur* et *liseur*. Là aussi, l'explication la plus naturelle de cette dissymétrie pourrait être la suivante : si l'auteur du *Diccionario muy copioso/Dictionnaire tresample* fait apparaître dans sa nomenclature française un dérivé comme *liseur* qui, semble-t-il, est loin d'être lexicalisé/institutionnalisé à son époque, il ne saurait être un simple copieur qui se contenterait de reprendre la ou les nomenclature(s) de ses prédécesseurs, mais il essaie parfois (l'absence de systématisme ne devrait pas lui être reprochée!) de présenter des solutions originales qui suivent souvent l'évolution de la langue. On a donc tort de sous-estimer cette oeuvre lexicographique dont la nomenclature française – si elle ne compte pas parmi les plus vastes de l'époque et fait plutôt maigre figure face aux 48 entrées du *Dictionnaire* de Cotgrave – traduit bien l'esprit novateur de ce médecin du Duc de Condé qu'était Jean Pallet.<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> Il est désigné comme médecin sur le frontispice du dictionnaire, alors que le *Dictionnaire des lettres françaises, le XVI<sup>e</sup> siècle*, (Fayard et Librairie générale française, Paris, 2001), p. 902 le présente comme „*traducteur et poète saintongeois*“.



17.7. Dans sa préface intitulée *Aux lecteurs / A los lectores*, Pallet énumère entre autres les mots que les lecteurs peuvent trouver critiquables : “*tellement usés de vieillesse, qu’on ne daigne pas s’en servir, & moins délicats que les oreilles chatouilleuses de ce temps ne desirent; ...*” : mais aussi, dit-il, les critiques peuvent „*n’y remarquer tous les leurs (sc. mots) ou pour y estre contre leur gré.*” Les deux premières catégories de cette petite liste (mots vieux ou vieilliss, mots jugés peu euphoniques) constituent une espèce de topos lexicographique de l’époque, tandis que les mots dont le public pourrait regretter l’absence ou par contre une présence inopportune peuvent être imputables à l’auteur du dictionnaire. Il nous paraît indubitable que les dérivés nominaux rentrent, entre autres, dans cette catégorie de mots dont le tri aurait été fait par Pallet. On peut présenter un certain nombre d’autres types de dérivés nominaux démontrant que ce dernier a fait souvent un choix actif entre deux variantes figurant dans le Hornkens aussi bien que dans le Nicot : face à *alonge ou alongement* que l’on trouve dans le *Recueil* et dans le *Thrésor*, il n’a retenu que *allongement*, face à *arrivement* et *arrivée* (dans les deux cas, l’équivalent espagnol étant *llegada*), Pallet ne donne que *arrivée*, et il a la même attitude vis-à-vis du doublet *aspresse ou aspreté* du Hornkens et du Nicot : sa nomenclature ne présente que le déadjectival *aspreté*. Il peut même ne pas donner de dérivés du tout : face à *approuvement* que l’on trouve dans le *Recueil* aussi bien que dans le *Thrésor* et qui ne semble pas avoir survécu au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, Pallet préfère présenter une lacune. Le témoignage de Frantext où l’on ne trouve, par exemple, aucune occurrence de *arrivement* ou de *approuvement*, confirme cette modernité de Pallet.

17.8. Nous sommes bien conscients du fait que seule une analyse exhaustive de l’ensemble de ce matériel lexicographique peut donner des résultats irréfutables, mais il nous semble que même une petite sonde que l’on vient de réaliser montre d’une façon tant soit peu convaincante que Pallet offre un témoignage original sur le lexique français de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et sur le statut lexicologique et lexicographique des dérivés nominaux.

## 18. Réussir, réussite – la réussite d'un emprunt est-elle prédictible?

18.1. Dans ce dernier chapitre, nous allons présenter l'histoire, du moins dans ses premières phases, de la concurrence entre un déverbal à suffixe zéro qu'est le mot *succès* et un emprunt (morphologique aussi bien que sémantique) à l'italien qu'est le mot *réussite*. Pour la décrire, il nous faudra dépasser le cadre canonique de la période préclassique, mais l'histoire des deux concurrents remonte bien au XVI<sup>e</sup> siècle.

18.2. L'origine italienne du verbe *réussir* et du déverbal *réussite* est une évidence bien documentée dans la littérature (cf., entre autres, Souyris 1959: 204, Hope 1971: 219, Chaurand 1977: 75, Rey 1992: 1795). Que l'implantation définitive des deux mots prenne un laps de temps considérable (près d'un siècle pour *réussir*, la première attestation datant de 1531(TLF)<sup>39</sup> et surtout qu'elle ne soit pas simultanée en est une autre.

18.3. Toute cette histoire pose cependant un certain nombre de problèmes que nous allons essayer d'exposer dans les lignes qui suivent. Premièrement, le verbe *réussir* conserve encore longtemps une pluralité de sens qu'il avait en italien. Deuxièmement, quels liens existent-ils entre *réussir* et ses concurrents immédiats *succéder*, *avoir (du) succès*? Troisièmement, le déverbal *réussite* ne s'impose, lentement, qu'après 1650. Qu'est-ce qui peut expliquer cette anomalie morphologique et comment la langue fixe-t-elle les emplois de celle-ci face notamment à *succès*?

### 18.4. Datations et témoignages littéraires de *réussir*

18.4.1. Pour la période antérieure à 1600, Frantext ne donne en tout et pour tout que 15 occurrences de *réussir* (toutes formes finies et non-finies confondues). Leur sens correspond aux acceptions 1 et 2 de la *Base de lexiques de français préclassique*<sup>40</sup> qui renvoie au *Dictionnaire* de Huguet („aboutir à un bon résultat“ et „résulter de, sortir de“), comment en témoignent les exemples (139) et (140) :

(139) (...) *le tout est réussi à bonne fin* (Larivey, 1579)

(140) (...) *mais le tout réussit en une grande risée* (Paradin, 1573)

<sup>39</sup> Version électronique disponible sur : [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr)

<sup>40</sup> Disponible sur : <http://www.atilf.fr/preclassique>

18.4.2. Le *Vocabolario della Crusca* (1612)<sup>41</sup> donne en premier un sens tout-à-fait équivalent : „sortire, avere effetto, Lat. *succedere*“. Or il paraît que vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le verbe *réussir* est encore bien loin d’être entré dans la langue (littéraire), si l’on peut en juger par son absence dans la traduction du Décaméron par Le Maçon qui trouve pour *riuscire* différents autres équivalents, comme le montre l’exemple (141) - (141a) emprunté au *Vocabolario*<sup>42</sup> :

(141) *Chi, da diverse cose infestato, sia, oltre alla sua speranza, riuscito a lieto fine.* (ed. Mursia, p. 70)

(141a) (...) *que par divers accidents de la fortune en soit sorti à heureuse fin oultre esperance* (...) (p. 96)

ou encore un autre (142)-(142a):

(142) *Il Zeppa, che questo vide, non fece motto, ma nascoso si stette a veder quello a che il giuoco dovesse riuscir* (...) (VIII/8, éd. Mursia p. 540)

(142a) *Seppe qui vit ceci ne sonna mot : mais demoura caché pour voir par quel bout finiroit ce ieu.* (Le Maçon, p. 773)

18.4.3. Un des rares exemples de l’emploi de *riuscire* suivi d’un infinitif dans le sens de *parvenir à* que l’on peut trouver dans LIZ 3 est dû à Machiavel (*Istorie fiorentine* VIII/15, éd. Mursia, p. 662) :

(143) (...) *messer Niccolò Vitelli, ancora che non gli fusse riuscito entrare in Castello, era con le sue genti superiore in campagna e d’intorno alla città senza opposizione alcuna predava; (...)*

Dans la traduction de Brinon (1577), l’équivalent français n’apparaît pas non plus :

(143a) *Messire Nicolas Vitelli encores qu’il ne fust entré au chasteau tenoit la campagne & destruisoit au tour la ville à son aise.* (p.273-274)

18.4.5. Même au siècle suivant, la progression de *réussir* ne paraît pas fulgurante, si l’on peut en juger par un certain nombre d’exemples (cf. Souyris 1959). Dans la

---

<sup>41</sup> Disponible sur : [www.accademiadellacrusca.it](http://www.accademiadellacrusca.it)

<sup>42</sup> Je cite les textes de Boccace et de Machiavel d’après leurs versions publiées dans la collection „Le Corone“ des éditions Mursia, Milano, 1972 et 1969, respectivement.

traduction française du *Prince* de Machiavel parue en 1640, l'emploi de *riuscire* figurant dans (144) :

(144) *E lo animo suo era assicurarsi di loro; il che li sarebbe presto riuscito, se Alessandro viveva.* (éd. Mursia, p. 22)

est rendu par (144a) :

(144a) (...) *ne taschant à autre fin que se jeter hors de leur crainte & nuisance : ce qu'il eut finalement fait, sans la trop soudaine mort du Pape Alexandre (...)* (p. 69)

alors que dans la version d'Amelot, postérieure d'une quarantaine d'années, (1684), le verbe *réussir* figure en bonne et due place :

(144b) *Et la résolution, qu'il avoit prise de s'assurer d'eux, lui eût bien tôt réüssi, si son Père eût vécu encore quelque tems* (p. 63)

18.4.6. Hope (1971: 220) date le premier emploi du verbe *réussir* en 1578 : "The first example with the modern meaning 'to succeed' appears in 1578 in H. Estienne, *Dial.* I, 172 : Tout le dernier dont vous avez usé en est un (mot italianisé), reussir au lieu de dire, avoir bonne issue", mais Henri Estienne le cite dans le cadre de sa polémique contre un usage excessif des italianismes. Toujours est-il que dans les premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve fréquemment le sens « ancien » du verbe, comme dans l'exemple (145) emprunté aux *Lettres de Pasquier* (1613, Frantext) :

(145) *Toutesfois la plus grande partie des vaisseaux estant fracassée par une grande bourasque de mer et cette entreprise reussie à neant (...)*

Le témoignage de Vaugelas (II, 246) : „Lors que *succeder*, veut dire *reüssir* (...)" prouve que vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le verbe *réussir* avait désormais le droit de cité dans le bon usage.

## 18.5. Les témoignages lexicographiques

18.5.1. Les témoignages lexicographiques semblent étayer très bien ce lent processus d'assimilation du verbe *réussir*.

Le premier dictionnaire à avoir introduit le verbe *réussir* dans sa nomenclature est le *Dictionarie* de Cotgrave („to issue, rise, or spring out; to succeed, or come unto good

or euill“) qui offre les deux acceptions les plus courantes („résulter, avoir une issue et aboutir à un bon ou mauvais résultat“).

Il n'est pas sans intérêt de noter que le *Dictionnaire italien* de Canal (1603) ne propose comme équivalent de *riuscire* que le verbe *ressortir*. Pallet (1604) fait figurer l'entrée *reüssir* dans la partie français-espagnol, mais pour l'équivalent proposé (*salir*) dans la nomenclature espagnole, on ne trouve que *sortir*, *desborder*, ce qui semble confirmer la faible fréquence de ce verbe à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle que l'on a observée dans le corpus des textes littéraires. Le *Promptuaire* de Mellema ignore complètement ce verbe.

L'*Invantaire* de Monet (1636) connaît déjà le verbe *réussir* dans son acception „moderne“ : *reüssir, fortunate agere, feliciter gerere (...)*. Son premier exemple „*Ce ieune homme reüssit, parce qu'il est craignant Dieu, & fort prevoiant : Fortunato exitu omnia gerit hic adolescens, quoniam impensè Deum veneratur, & est providentissimus*“ illustre le type d'emploi intransitif. Le *Thresor des trois langues* de César Oudin (1627) ne donne comme équivalent de *riuscire*, dans la partie italienne, que *succeder*, mais *réussir* apparaît dans la nomenclature française (*reussir : riuscire, accadere, avenir, salir*). Or dans la partie espagnole, on ne trouve pas *réussir* parmi les équivalents de *salir*, ce qui prouve, une fois de plus, que le verbe est encore loin d'une adoption définitive. Les *Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin (1640) marquent une évolution dans ce sens, car *reüssir* figure comme le seul équivalent de *riuscire*, mais le lexicographe n'en donne qu'une acception concrète : *riuscire : reüssir, Respondre ou avoir issuë comme un chemin, ou une fenestre sur une ruë*. Dans la partie inverse, on n'a que *reüssir: riuscire*. Le verbe figure bien entendu dans les dictionnaires de Richelet et de Furetière, mais comme un verbe appelé „neutre“, c'est-à-dire intransitif („avoir de la réussite, avoir du succès, avoir un heureux succès“).

18.5.2. Il n'est pas sans intérêt de noter que le premier ouvrage lexicographique à faire apparaître la construction *réussir à* + infinitif est celui de Féraud (III: 477) : „Il régit quelquefois à et l'infinitif. *Il réussit à faire de petits vers.*“, alors que cette construction se trouve, sans être tout-à-fait courante, dans de nombreux textes dès le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle. Citons à preuve deux passages empruntés, respectivement, à Mme de Sévigné (146) et à La Bruyère (147) :

(146) (...) *j'admire que vous ayez réussi à y faire ce que vous voulez* (...) (Frantext, 1675)

(147) *Je ne sais pas comment l'Opéra avec une musique si parfaite et une dépense toute royale a pu réussir à m'ennuyer.* (Frantext, 1696)

## 18. 6. Réussite

### 18.6.1. Témoignages littéraires et paralittéraires

18.6.1.1. Selon Rey 1992: 1795, le mot *réussite* est attesté pour la première fois en 1583, mais il met beaucoup de temps à se faire admettre dans l'usage. En effet, Frantext ne donne aucune occurrence de *réussite* pour le XVI<sup>e</sup> siècle et trois seulement pour le siècle suivant, dont la plus ancienne remonte à Molière (148) :

(148) (...) *je m'en tiens assez vengé par la réussite de ma comédie* (Préface de *l'Ecole des femmes*, 1663 ).

18.6.1.2. L'exemple (149)-(149a) emprunté, une fois de plus, au Décaméron (II,4) et à sa traduction française par Le Maçon, montre que la langue du XVI<sup>e</sup> siècle trouvait facilement des équivalents à *riuscita*, notamment *issue* (cf. Chaurand 1977: 75, Souyris 1959: 212):

(149) *Non mi vergognerò io di dire una novella, la quale, ancora che miserie maggiori in sé contenga, non per ciò abbia così splendida riuscita.* (éd. Mursia p. 94)

(149a) *Je n'auray point de honte de dire une nouvelle, laquelle combien qu'elle contienne en soy plus grans malheurs que la precedente, aura portant si noble & magnifique issue.* (p. 127).

18.6.1.3. Souyris 1959: 206 se réfère, sans l'analyser toutefois, à un commentaire de Callières (1693: 132) sur *réussite*. Celui-ci raconte qu'une vingtaine d'années auparavant, un homme de la Cour est devenu un objet de moqueries („*Monsieur de la réussite*“) pour avoir prononcé trop souvent le mot *réussite*, „*auquel on n'étoit pas encore accoutumé*“. Si l'on l'en croit, le mot faisait encore, dans les années 1670, figure de nouveauté lexicale. Callières ajoute que cette expression est désormais bien acceptée et signifie „en certains cas la même chose que le mot de *succez*“.

## 18.6.2. Témoignages lexicographiques

18.6.2.1. Le déverbal *réussite* n'est mentionné dans aucun des grands dictionnaires antérieurs à Richelet. Le mot n'apparaît même pas dans le *Nouveau dictionnaires de rimes*, parus à Paris en 1648 (cf. les pages 156 et 164-165). Dans la partie italienne des *Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin, (1640: 692), l'entrée *riuscita* n'a qu'un seul équivalent, à savoir *issuë*! En revanche, Richelet en fait un synonyme de *succès* avec une citation empruntée à Molière („*Il ne faut pas s'étonner si les petites pieces ont une si extraordinaire réüssite*“), tandis que Furetière le définit comme „succès bon ou mauvais“ et ses exemples („*Le dessein de surprendre cette place étoit découvert, & il a eu une honteuse reüssite. Cette piece de theatre a eu une heureuse reüssite, a été fort applaudie.*“) semblent montrer qu'un des sens primitifs du mot se conserve dans une certaine mesure, ou, comme le constate Souyris 1959: 206, le verbe réussir aussi bien que le déverbal réussite „conservent longtemps encore leur valeur étymologique italienne“. Ce n'est en effet que la troisième édition du Dictionnaire de l'Académie française (1740) qui fait de *réussite*, avec quelques réserves il est vrai, un synonyme de *succès* (II: 585) : „*Il se dit quelquefois, pour Succès en général (...)*“

## 18.6.3. Analyse de *réussite* par Bouhours

18.6.3.1. Dans sa *Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise*, le Père Bouhours (1692: 169-171) consacre un passage au mot *réussite*. Il constate d'abord, entre autres, que cet italianisme a pu être adopté grâce au verbe de base *réussir*, lui-même un italianisme (cf. Rey 1992: 1795) : „*Nostre réussir luy a frayé le chemin & l'a fait recevoir sans peine*“. (ibid.). Il enchaîne ensuite en observant que „*quoy que succès se dise plus des grandes affaires que réussite; on ne laisse pas d'user de succès en parlant d'ouvrages d'esprit : par exemple je vous réponds du succès de vostre livre : Andromaque a eü un fort grand succès. Nous parlions ainsi avant que nous eüssions réussite, & nous pouvons encore parler de mesme : car un mot nouveau qui sert à enrichir la Langue, ne doit pas abolir un mot ancien qui est en usage.*“ Bouhours termine son commentaire par une observation pour le moins curieuse : „*Il y a cependant une precaution a prendre en se servant du mot de succès quand on parle des pieces de Theatre : c'est qu'on ne l'applique gueres qu'aux pieces graves & serieuses; du moins*

*c'est le sentiment d'un de nos Maistres. Andromaque a eû un fort grand succès. Ce ne seroit pas si bien dit : les Plaideurs ont eû un fort grand succès ; il faut dire, les Plaideurs ont bien réussi, ont eû une bonne réussite.*”

18.6.3.2. Ce commentaire appelle deux remarques préliminaires. Premièrement, du moins aux yeux de Bouhours, les deux termes concernés font désormais partie du *bon usage*, même si le déverbal *réussite* fait encore, à cette date, figure de nouveau venu ou, en tout cas, de mot relativement récent. Deuxièmement, comment peut-on interpréter la phrase : „*Nostre réussir luy a frayé le chemin & l'a fait recevoir sans peine*“ ? (ibid.). Le lien entre le verbe et le dérivé est évident, mais pense-t-il à une certaine paradigmatization de cette relation? Si oui, comment expliquer qu'il ne fait aucune observation à propos du fait que le déverbal est également, sur le plan morphologique, un emprunt, autrement dit pourquoi ne fait-il aucun commentaire sur sa morphologie, comme il l'a fait si fréquemment dans bien d'autres cas? La question restera bien entendu à jamais en suspens, mais je vais essayer de donner tout de même quelques éléments de réponse. Comment on l'a déjà vu, un des premiers (et naturels) concurrents de *réussite* a été un autre déverbal, à savoir *issue*.

## 18.7. Concurrents réels ou potentiels

### 18.7.1. *Issir/Issue*

18.7.1.1. Dans *Les Caractères* (« *De quelques usages* »), La Bruyère constate que « *Issue* prospère, et vient d'*issir*, qui est aboli» Ce constat est confirmé par les dictionnaires de l'époque : pour Richelet, *issir* « signifie sortir, mais il est hors d'usage à son infinitif & n'est usité qu'à son prétérit. Je suis issu, C'est à dire, je tire mon origine (...) », pour Furetière, ce n'est qu'un « vieux mot qui signifioit autrefois sortir, qui n'est plus en usage ». Ce qui est plus intéressant cependant, c'est la faible fréquence du dérivé *issue* dans Frantext pour la période 1600 – 1700 (204 occurrences pour la graphie *issue* et 120 pour *issuë*) et, qui plus est, elle a plutôt tendance à diminuer vers la fin du siècle. Ainsi, on relève 70 occurrences de *issue* pour la décennie 1600 – 1609 et 4 seulement pour les années 1690 – 1699, la variante graphiée *issuë* accuse un maximum de 35 occurrences dans la décennie 1620 – 1629 et le même nombre de 4 pour la dernière décennie du XVII<sup>e</sup> siècle.



### 18.7.2. Succéder

18.7.2.1. Le verbe *succéder* s'avère largement polysémique (cf. Rey 1992: 2036), mais on peut toutefois dégager une certaine tendance dans l'évolution de ses différents sens. « Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle, (il) s'est employé avec les sens latins de « parvenir à un résultat » (...) et de « survenir, se produire » (1552), d'où « aboutir heureusement » (1639), valeur encore liée à *succès* et concurrencée par *réussir* dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : noté « vieilli » en 1740, ce sens se rencontre encore chez Balzac ». (ibid.). Une petite analyse statistique nous permettra d'observer cette évolution de plus près. Pour la période 1600 – 1700, Frantext donne 75 occurrences du participe passé du verbe, graphié *succédé*. Le petit tableau ci-dessous fait apparaître le nombre d'occurrences représentant les différents sens/types d'emploi du verbe :

<i>Suivre, prendre la succession de</i>	55
<i>Arriver, se produire</i>	8
<i>Succéder bien/heureusement</i>	4
<i>Succéder mal</i>	6
<i>Avoir du succès</i>	2

Il n'est pas rare de voir qu'un même auteur emploie le verbe dans des sens différents, comme c'est le cas de (150) :

(150) *Le tout ayant succédé selon les desirs de ses amis (Mareschal, 1634)*

qui représente un autre sens que l'exemple (151) :

(151) *Les douleurs ont succédé aux plaisirs (Mareschal, 1634)*

Un échantillon si restreint ne nous autorise certes pas à tirer des conclusions définitives, mais la tendance générale est clairement perceptible.

### 18.7.3. Succès

18.7.3.1. La grande variabilité (ortho)graphique du déverbal *succès* (98 occurrences pour *succes*, 392 pour *succés*, 661 pour *succès* et 715 pour la variante *succez* ne permet pas de retracer l'évolution de leurs sens et emplois d'une façon nette, mais on peut tout de même entrevoir une tendance certaine. En règle générale, il semble que le nombre

d'occurrences augmente à mesure qu'on approche de la fin du siècle – à titre d'exemple, la variante « ancienne » graphiée *succez* affiche 21 occurrences pour la décennie 1600 – 1609 et 155 pour la décennie 1650 – 1659. Si dans la première moitié du siècle, le mot pouvait avoir le sens de « suite, effet, résultat », etc., comme le montre l'exemple (152) tiré de la deuxième édition de la Gazette (1632) :

(152) *Nous attendons impatiemment le succez de leur rencontre qu'on iuge infallible (...) (p. 136)*

18.7.3.2. Le sens moderne s'impose massivement dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sans concurrencer directement le mot *réussite*. C'est précisément dans cette optique qu'on peut interpréter le commentaire de Bouhours : les deux mots ne sont pas complètement synonymes et les différences d'emploi qu'on observe encore de nos jours semblent le confirmer : il suffit de comparer, à titre d'exemple, *succès de librairie* vs *réussite de librairie*.

## 18.8. La morphologie de *réussite*

### 18.8.1. Une anomalie (in)expliquable ?

18.8.1.1. Ce déverbal italianisant faisant cavalier seul dans la morphologie dérivationnelle du français a apparemment trouvé grâce auprès de tous les remarqueurs du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que le verbe avait été acclimaté en français depuis plusieurs décennies. La seule explication linguistique - sans prendre en considération les facteurs de mode langagière - que l'on peut avancer peut être due à l'aspect paradigmatique. En effet, les verbes en *-ir* (avec ou sans infixe *-iss-*) et leurs déverbaux en *-ie/-ue* ne constituent pas un paradigme contraignant : ils ne sont ni très nombreux (on a déjà vu le cas de *issir/issue*) ni très homogènes. Certains apparaissent, il est vrai, au XVI<sup>e</sup> siècle (*saisie* attestée en 1506, cf. Bertrand 2008: 94), mais il suffit de voir les destinées de *repartie* dont le sens, attesté déjà dans Cotgrave (... « also an answering blow ») s'est fortement lexicalisé par rapport au(x) verbe(s) de base, ou encore celles de *départie* face au *partement/départ*. Il semble donc que l'absence de toute pression paradigmatique peut être un des facteurs sous-jacents de cette anomalie morphologique.

18.9. On peut dire pour conclure que l'histoire de *réussir* et de *réussite* semble désormais bien documentée, grâce notamment aux outils informatiques (Frantext), mais les commentaires métalinguistiques et lexicographiques de l'époque ne permettent pas, malgré leur relative richesse, de faire une recherche vraiment « archéologique ». Il ne faut pas oublier non plus que la langue que l'on explore est une langue littéraire de bon et bel usage qui impose par la suite ses choix à la langue populaire et qui est surveillée de près, notamment au XVII<sup>e</sup> siècle, par tous ceux qu'on a pris l'habitude d'appeler les « remarqueurs ». Il est à espérer que les progrès dans l'informatisation des textes préclassiques et classiques permettront dans l'avenir d'affiner et d'approfondir le type d'analyse auquel nous nous sommes hasardé ici.

## 19. Conclusion

Dans les dix-huit chapitres qui précèdent, nous avons cherché à poser les premiers jalons de ce que pourrait être une exploration approfondie de ce terrain mal connu que sont le lexique et surtout la formation des mots en français préclassique. Pour ce faire, nous avons d'abord passé en revue un certain nombre de concepts concernant la lexicologie (question de la norme, lexicalisation, productivité morphologique, blocage), l'histoire de la langue et le changement linguistique (périodisation, concept de chronolecte, problème de la panchronie vs diachronie). Nous avons essayé d'appliquer à la lexicologie historique, à une échelle forcément très réduite, les principes fondamentaux de la théorie de l'optimalité, notamment le jeu des contraintes de différente nature (morphologique, phonologique, etc.) afin de tester sa viabilité dans une optique diachronique. Il apparaît clairement que la formation des mots, en l'occurrence les processus dérivationnels, est exposée à l'influence des différentes contraintes, mais ce qui pose problème, c'est leur hiérarchisation. Chaque patron dérivationnel/constructionnel est régi par un ensemble probablement fini de contraintes, mais à l'intérieur de ces patrons, les contraintes opèrent différemment en fonction des propriétés inhérentes à tel ou tel item. En effet, un dérivé bien formé peut être contraint par un blocage ou par des propriétés morphologiques (type ou gabarit de la base) ou phonologiques particulières qui ne se retrouvent pas dans d'autres unités du même patron. Une base verbale savante telle que *conditionn-* devrait être sélectionnée de préférence par le suffixe *-ation*, lui-même d'origine savante. Pourtant, le déverbal a la forme *conditionnement* et non pas *\*conditionnation*, ce qui ne saurait être expliqué que par une contrainte de type phonologique qui aurait un ranking supérieur par rapport à la contrainte de bonne formation. Nous avons observé en diachronie un certain nombre de contre-exemples, certes rares, mais qui semblent corroborer l'idée que cette hiérarchisation pouvait être, elle aussi, sujette à des évolutions.

Le chapitre 10 aborde une problématique qui n'a pas encore fait couler beaucoup d'encre, mais qui nous paraît être d'une importance capitale, à savoir la question de savoir si les règles de construction de lexèmes (RCL) sont de nature panchronique, autrement dit si elles sont en permanence présentes dans la langue/la norme, ne serait-ce que in potentia, ou si au contraire elles peuvent disparaître à l'instar de divers matériaux lexicaux. Nous avons opté pour une hypothèse à deux volets qui prévoit la possibilité de

disparition pour les N de type « label/étiquetage », alors que les N servant à la récatégorisation syntaxique seraient (probablement pas dans l'absolu) plus ou moins résistants à l'usure du temps.

Les chapitres qui suivent sont ciblés sur des analyses d'un patron dérivationnel, d'un type de concurrence suffixale (*le penser vs pensement vs pensée*), d'un mot (*huguenotage, succès vs réussir*), d'un affixe (*-aison*) et même d'un ouvrage lexicographique aujourd'hui presque oublié (le *Dictionnaire* de Pallet).

Le questionnement fondamental que nous nous sommes proposé de faire poursuit un double objectif : premièrement, que peut-on dire face à un item du français préclassique qui n'est plus d'usage aujourd'hui ? Quels sont les instruments et les méthodes (quantitatives aussi bien que qualitatives) qui nous permettent de jauger le statut lexical de ce même item dans le vocabulaire de l'époque ? L'autre objectif, c'est pouvoir trouver les mécanismes/processus qui peuvent être à l'origine de sa disparition ou au contraire de son implantation dans l'usage. Un latinisme, morphématique ou lexical, qui remplace un concurrent français héréditaire, est-il une espèce de fait divers de lexicologie historique ou peut-on aspirer à trouver une quelconque explication qui aille au-delà de la fameuse tendance latinisante des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

Les questions qui sont restées sans réponse sont encore nombreuses, mais nous osons espérer que le présent travail a pu apporter un éclairage nouveau qui mérite d'être développé par la suite.

## Références :

- Ackema, Peter – Neeleman, Ad (2004)  
*Beyond Morphology, Interface Conditions on Word Formation*, Oxford Studies in Theoretical Linguistics, Oxford, Oxford University Press;
- Adda, R. et al. (1979) *Néologie et lexicologie, Hommage à Louis Guilbert*, Paris: Larousse; Aliquot-Suengas, Sophie (1997)  
Les suffixes *-ade* et *-é(e)* : une histoire de famille, in : Fradin, B – Marandin J.-M. (éd.), *Mots et grammaire, Etudes de sémantique lexicale*, Paris, INALF-CNRS, Didier Erudition; p. 49- 87;
- Anshen, Frank – Aronoff, Mark (1988)  
Producing Morphologically Complex Words, In : Linguistics 26, p. 641-655;
- Anshen, Frank – Aronoff, Mark (1998)  
Morphology and the Lexicon : Lexicalization and Productivity, in : Spencer, Andrew – Zwicky, Arnold M. (1998) , p. 237-247.
- Archangeli, Diana – Langendoen, Terence (eds.) (1997) *Optimality Theory : An Overview*, Oxford: Blackwell.
- Aurnague, Michel – Plénat, Marc (2007)  
Contraintes sémantiques et dérivation en *e-* : attachement habituel, naturalité et dissociation intentionnelle, In: Rapport No. 16, site de CLLE-ERSS, Toulouse le Mirail.
- Aronoff, Mark (1976) *Word Formation in Generative Grammar*, The MIT Press.
- Ayres-Bennett, Wendy (2004)  
*Socio-linguistic Variation in Seventeenth-Century France, Methodology and case Studies*, Cambridge, Cambridge University Press;
- Baayen, Harald and Lieber, Rochelle (1991)

Productivity and English Derivation : a corpus-based study, in : *Linguistics*, 29-5, p. 801-843; Berlin-New York: Mouton de Gruyter.

- Baayen, Harald – Renouf, Antoinette (1996) *Chronicling the Times : Productive Lexical Innovations in an English Newspaper*, in : *Language* 72.1. 69-96.
- Badiou-Monferran, Claire (2011) *Le “français préclassique“ et l’Early Modern French*. In: *Diachroniques 1*. Paris: PUPs. 83-109.
- Baldinger, Kurt (1950) *Kollektivsuffixe und Kollektivbegriff : ein Beitrag zur Bedeutungslehre im Französischen mit Berücksichtigung der Mundarten*. Berlin: Akademie-Verlag.
- Baldinger, Kurt (1974) *Introduction aux dictionnaires les plus importants pour l’histoire du français*, Paris: Klincksieck.
- Baldinger, Kurt (1978) *Zum Wortschatz des Anne d’Urfé*, In: *ZrPh*, 94, pp. 351-361
- Baldinger, Kurt (1990a) *Die Faszination der Sprachwissenschaft (Ausgewählte Aufsätze zum 70. Geburtstag mit einer Bibliographie)*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Baldinger, Kurt (1990b) *Etudes autour de Rabelais*, Genève: Librairie Droz.
- Bauer, Laurie (2000) *System vs norm : coinage and institutionalization*, in : Booi et al. (2000), p. 832-840;
- Bauer, Laurie (2001) *Morphological Productivity*, Cambridge University Press;
- Bertrand, Olivier (2008) *Histoire du vocabulaire français*. Nantes: Editions du temps.
- Bisetto, Antonietta (2010) *La formazione delle parole*. In: Salvi, Giampaolo / Renzi, Lorenzo. *Grammatica dell’italiano antico*, I-II. Bologna: Il Mulino. 1493-1511.
- Blank, Andreas (2001) *Pathways of lexicalization*, in : *Language Typology and Language Universals, An International Handbook*, vol. 2, Berlin - New York, Walter de Gruyter, pp. 1596-1608;

- Booij, Geert et al. (2000) *Morphologie/morphology, Ein internationales Handbuch zur Flexion und Wortbildung/ An International Handbook on Inflection and Word-Formation*, 1. Halbband/Volume 1, Walter de Gruyter, Berlin-New York;
- Booij, Geert (2007) *The Grammar of Words* (2<sup>nd</sup> edition), Oxford, Oxford University Press;
- Bourquin, Jacques (1979) Remarques sur la formation néologique récente de substantifs en *-itude*, dérivés ou non, in : Adda R. et al. (1979). 47-66.
- Brinton, Laurel J. – Traugott, Elizabeth Closs (2005) *Lexicalization and Language Change*, Cambridge University Press.
- Breslin, Margaret S. (1969) The Old French Abstract Suffix *-ise*, In: Romance Philology, vol .XXII, No. 4.
- Bruneau, Charles (1958) *Petite histoire de la langue française*, 2 vol., Paris, Armand Colin;
- Brunot, Ferdinand (1891) *La Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes*, Paris: Masson.
- Brunot, Ferdinand (1906) *Histoire de la langue française*, Tome II – *Le Seizième siècle*, Paris: Armand Colin.
- Buridant, Claude (1997) La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle : esquisse de bilan et perspectives des recherches récentes, In: L'Information grammaticale 74: 5-19.
- Buridant, Claude (2008) *La substantivation de l'infinitif en français : Etude historique*. Paris: Champion.
- Bybee, Joan (1985) *Morphology. A Study of the Relation between Meaning and Form*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company;
- Bybee, Joan (2007) *Frequency of Use and the Organization of Language*, Oxford University Press;
- Cabré, Teresa M. (1994) *A l'entorn de la paraula I – Lexicologia general, II – Lexicologia catalana*, València, Universitat de València;



- Caput, Jean-Pol (1972) *La langue française, histoire d'une institution*, 2 vol., Paris, Larousse;
- Caput, Jean-Pol (1972a) Naissance et évolution de la notion de norme en français. In: *Langue française* 16. 63-73.
- Caron, Philippe (2002) Vers la notion de chronolecte? Quelques jalons à propos du français préclassique, in : Sampson, R. - Ayres-Bennett, W. *Interpreting the History of French. A Festschrift for Peter Rickard on the Occasion of his Eightieth Birthday*, Amsterdam-New York, Rodopi;
- Catach, Nina (1989) Norme et variation : autour de l'Académie française au XVII<sup>e</sup> siècle. In: *La variation dans la langue en France du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris: Éditions du CNRS. 45-59.
- Chaurand, Jacques (1977) *Introduction à l'histoire du vocabulaire français* Paris: Bordas.
- Chaurand, Jacques et al. (1999) *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris: Seuil.
- Chevalier, Jean-Claude (1998) Un lexique-grammaire : *Lesclarcissement* de John Palsgrave, 1530, In : *Travaux de linguistique* No. 37, p. 143-154, Bruxelles, Duculot;
- Combettes, Bernard (2003) Présentation. In: Combettes, Bernard (2003). *Evolution et variation en français préclassique : études de syntaxe*, Paris: Champion. 3-18.
- Combettes, Bernard, Guillot, Céline, Oppermann-Marsaux, Evelyne, Prévost, Sophie, Rodríguez Somolinos, Amalia (éds) (2010) *Le changement en français – Etudes de linguistique diachronique*, Bern: Peter Lang.
- Combettes, Bernard – Marchello-Nizia, Christiane (2008) La périodisation en linguistique : problèmes théoriques et méthodologiques. In: *Congrès mondial de linguistique française* : [www.linguistiquefrancaise.org](http://www.linguistiquefrancaise.org), pp. 355-357.
- Combettes, Bernard – Marchello-Nizia, Christiane (2010)

- La périodisation en linguistique historique : le cas du français préclassique, In: Combettes et al. (éds) 2010: 129-141.
- Corbin, Danielle (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol. Tübingen: Niemeyer.
- Corbin, Danielle (1991) La morphologie lexicale : bilan et perspectives, in : Travaux de linguistique No. 23, Duculot, Louvain-la-Neuve, p. 33-56;
- Corbin, Danielle – Corbin, Pierre (1991) Un traitement unifié du suffixe *-ier(e)*, in : Lexique 10 : La formation des mots : structures et interprétations, Lille, Presses Universitaires de Lille, p. 61-145;
- Corbin, Danielle (1997) Décrire un affixe dans un dictionnaire, in : *Les formes du sens*, Etudes de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans, Duculot, Louvain-la-Neuve, p. 79-94;
- Coseriu, Eugenio (1987) La formación de palabras desde el punto de vista del contenido. In: *Gramática, semántica, universales*. Madrid: Gredos. 239-264.
- Coseriu, Eugenio (1989) Sistema, norma y habla. In: *Teoría del lenguaje y lingüística general*. Madrid: Gredos. 11-113.
- Dal, Georgette, éd. (2003a) *La productivité morphologique en questions et en expérimentations*, La langue française No. 140, Paris, Larousse;
- Dal, Georgette (2003b) Productivité morphologique : définitions et notions connexes, In: Dal 2003a, p. 3-23;
- Demerson, Geneviève (1984) Joachim du Bellay traducteur de lui-même, in : Castor, Grahame and Cave, Terence (eds.) *Neo-Latin and the Vernacular in Renaissance France*, (1984), Oxford, Clarendon Press, p. 113-128;

- Dubois, Jean – Dubois-Charlier, Françoise (1999) *La dérivation suffixale en français*, Paris: Nathan.
- Ducháček, Otto (1951) O pejorativnosti přípony –erie, in : *Časopis pro moderní filologii* XXXIV, č.4, p. 145-151;
- Eberenz, Rolf (1991) *Castellano antiguo y español moderno* : reflexiones sobre la periodización en la historia de la lengua. In: *Revista de filología española*, LXXI, 1-2, 79-106.
- Ernst, Gerhard (1977) *Der Wortschatz der französischen Übersetzungen von Plutarchs ›Vies parallèles‹ (1559-1694)*. Tübingen: Niemeyer.
- Fanselow, Gisbert – Féry, Caroline (2002) A Short Treatise of Optimality Theory, disponible sur : [www.sfb632.uni-potsdam.de/homes/fery/aktuell.html](http://www.sfb632.uni-potsdam.de/homes/fery/aktuell.html);
- Ferreiro, Manuel (2001) *Gramática histórica galega – II. Lexicoloxía*. Santiago de Compostela: Edicións Laiovento.
- Fisiak, Jacek (ed.) (1980) *Historical Morphology*, The Hague-Paris-New York: Mouton.
- Fleischman, Suzanne (1976) The suffix –age in Modern French. In: *Romance Philology* XXX, No. 1. 42-58.
- Fleischman, Suzanne (1977) *Cultural and Linguistic Factors in Word Formation (An Integrated Approach to the Development of the Suffix –age)*, Berkeley – Los Angeles – London, University of California Publications, Linguistics 86.
- Fournier, Nathalie (2002) *Grammaire du français classique*. Paris: Belin.
- Fradin, Bernard (2003) *Nouvelles approches en morphologie*, Paris: PUF.
- Fradin, Bernard – Kerleroux, Françoise – Plénat, Marc (2009) *Aperçus de morphologie du français*, Paris: Presses Universitaires de Vincennes.
- Fragonard, Marie-Madeleine – Kotler, Eliane (1994) *Introduction à la langue du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan.

- François, Alexis (1950) *La désinence „ance“ dans le vocabulaire français.*  
Genève: Droz, Lille: Librairie Giard.
- François, Alexis (1959) *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*, Tome I, Genève: A. Jullien.
- Gaeta, Livio (1999) Un buon argomento contro il separatismo: il suffisso italiano *-anza/-enza*. In: Mioni, A./Benincà, P./Vanelli, L. (a cura di). *Fonologia a morfologia dell'italiano e dei dialetti d'Italia*. Atti del XXXI Congresso della Società di Linguistica Italiana. Roma: Bulzoni. 551 – 585.
- Gamillscheg, Ernst (1951) *Französische Bedeutungslehre*, Tübingen: Niemeyer.
- Gawelko, Marek (1977) *Evolution des suffixes adjectivaux en français*, Warszawa-Wrocław-Kraków: Ossolineum.
- Gebhardt, Karl (1975) Trois suffixes d'emprunt en français : *-ade, -ou / -ouse, -ol / -ole*. Etude lexicale. In: *Travaux de linguistique et de littérature*, Strasbourg: CNRS, pp. 67-97.
- Glatigny, Michel (1976) *Le vocabulaire galant dans les „Amours“ de Ronsard*, Atelier Reproduction des thèses, Université Lille III, 2 volumes. Paris: Librairie Honoré Champion.
- Glatigny, Michel (1982) Remarques sur la formation des adverbes en *-ment* au seizième siècle, In: *Lexique 1*, pp. 65-88, Lille: Presses Universitaires de Lille.
- Glatigny, Michel (1989) Norme et usage dans le français du XVI<sup>e</sup> siècle. In: Swiggers, P. – van Hoecke, W. (1989). *La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle : usage, enseignement et approches descriptives*. 7-31.
- Gossen, Carl.T. (1955) „Ma plus douce *espérance* est de perdre l'*espoir*.“ In : ZrPh, Band 71, Heft 5/6, p. 337-364, Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Gougenheim, Georges (1970) *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris: Editions Picard.
- Gougenheim, Georges (1974)

*Grammaire de la langue française du*

*16<sup>e</sup> siècle*, Paris:

Editions Picard.

- Greimas, Algirdas J. (1992) *Dictionnaire du moyen français – La Renaissance*. Paris: Larousse.
- Guilbert, Louis (1972) Peut-on définir un concept de norme lexicale? In: *Langue française* 16. 29-48.
- Guilbert, Louis (1975) *La créativité lexicale*, Paris, Larousse;
- Guiraud, Pierre (1967) *Structures étymologiques du lexique français*. Paris: Larousse.
- Guiraud, Pierre (1968) *Les mots savants*. Paris: PUF.
- Helgorsky, Françoise (1982) La notion de norme en linguistique. In: *Le français moderne*, 50. 1-14.
- Helgorsky, Françoise (1982a) Norme et histoire. In: *Le français moderne*, 50. 15 - 41.
- Hope, T.E. (1971) *Lexical Borrowing in the Romance Languages*, 2 vol., New York: New York University Press.
- Hoven, René (1994) *Lexique de la prose latine de la Renaissance*, E.J. Brill, Leiden;
- Huguet, Edmond (1935) *Mots disparus ou vieillis depuis le XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Droz;
- Humpers, Alfred (1921) *Etude sur la langue de Jean Lemaire de Belges*, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, Liège, Imp. H. Vaillant - Carmanne, Paris, Honoré Champion;
- Jackendoff, Ray (1975) Morphological and semantic regularities in the lexicon, in : *Language* 51, No.3, p. 639-671;
- Joseph, Brian D. – Janda, Richard S. (eds.) (2003) *The Handbook of Historical Linguistics*, Oxford, Blackwell;
- Karolak, S. (1988) Un type d'asymétrie en dérivation, in : *Cahiers de lexicologie* LIII, 1988-II. 75-89.

- Kastovsky, Dieter (1986) The problem of productivity in word formation, In: *Linguistics* 24-3. 585-600.
- Kastovsky, Dieter (2006) Vocabulary, In: Hogg, Richard – Denison, David, *A History of English Language*, Cambridge University Press. 199-270.
- Kesselring, Wilhelm (1981) *Dictionnaire chronologique du vocabulaire français – Le XVI<sup>e</sup> siècle*, Heidelberg, C. Winter Verlag.
- Kuryłowicz, Jerzy (1936) Dérivation lexicale et dérivation syntaxique, Contribution à la théorie des parties du discours, in : Kuryłowicz, Jerzy (1960), *Esquisses linguistiques*, p. 41-50, Wrocław / Kraków: Zakład Narodowy Imienia Ossolińskich, Wydawnictwo Polskiej Akademii Nauk;
- Lang, Mervyn F. (1990) *Formación de palabras en español*, Catedra, Madrid;
- Legendre, Géraldine (2001) An Introduction to Optimality Theory in Syntax, in : *Optimality-Theoretic Syntax*, edited by Géraldine Legendre, Jane Grimshaw and Sten Vikner, MIT Press, (chapitre disponible sur : <http://mitpress.mit.edu>)
- Le Hir, Yves (1980) Blaise de Vigenère écrivain, jugé par Claude Expilly, in : *TraLiLi XVIII,1*, Strasbourg, p. 377-386;
- Lehmann, W. P. (1992) *Historical Linguistics*, (3rd edition), London-New York: Routledge.
- Lemaire, Jacques C. (2004) *Les mécanismes linguistiques de l'évolution sémantique en français*. Liège: Les Editions de l'Université de Liège.
- Lépinette, Brigitte (1990) La lexicographie franco-espagnole avant le Tesoro de las dos lenguas de César Oudin (1606), in : *Travaux de linguistique et de philologie XXVIII*, Strasbourg-Nancy, Klincksieck, p. 317-342.
- Lewicka, Halina (1959) La formation des mots chez les poètes humanistes et la norme du français (Quelques types d'adjectifs dans le français du XVI<sup>e</sup> siècle), in : *Boletim de Filologia / Actes du IX Congresso Internacional de Filologia Românica (1959)*, Lisboa 1961.

- Lewicka, Halina (1960) *La langue et le style du théâtre comique français des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. I – La dérivation. Warszawa: WPN /Paris: Klincksieck.
- Lieber, Rochelle (1992) *Deconstructing Morphology, Word Formation in Syntactic Theory*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Lieber, Rochelle (2004) *Morphology and Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lodge, Anthony R. (1997) *Le français, Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris: Fayard.
- Lodge, Anthony R. (2004) *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge University Press.
- Lüdtke, Jens (2005) *Romanische Wortbildung*, Tübingen: Stauffenburg Verlag.
- Mańczak, Witold (1957-8) Tendances générales des changements analogiques I, II, In :Lingua VII. 298-325, 387-420.
- Marchello-Nizia, Christiane (1992) *Histoire de la langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris: Dunod.
- Marchello-Nizia, Christiane / Picoche, Jacqueline (1994) *Histoire de la langue française*. Paris: Nathan.
- Marchello-Nizia, Christiane (1999) *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys.
- Marchello-Nizia, Christiane (2006) *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles: de Boeck.
- Martínez, Glenn A. (2000) Analogy and Optimality Theory in a Morphological Change of Southwest Spanish, in : *New Approaches to Old Problems, Issues in Romance Historical Linguistics*, Dworkin, Steven N. – Wanner, Dieter (eds.), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins. 85-96.

- Marty-Laveaux, Charles (1896-1898) *La langue de la Pléiade*. Paris: Lemerre.
- Matoré, Georges (1953) *La méthode en lexicologie, domaine français*, Paris, Didier.
- Matoré, Georges (1968) *Histoire des dictionnaires français*, Paris, Larousse.
- Matoré, Georges (1987) Le vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle. Essai de classement. In : Cahiers de lexicologie 51-2, p. 177-191.
- Matoré, Georges (1988) *Le vocabulaire et la société du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris: PUF.
- Mecking, Volker (1993) Wortgeschichtliche Untersuchungen zu Philippe d'Alcricpe's „La Nouvelle Fabrique“ (ca. 1580). Beihefte zur ZrPh 252. Berlin: W. de Gruyter.
- Mecking, Volker (2004) Zum Wortschatz des *Hospital des fols incurables* (1620) von François de Clarier und dessen Bedeutung für die französische Sprache der Vorklassik. In: ZrPh 82, 82-105.
- Merrilees, Brian (1998) Etymologie, dérivation et néologie dans le *Dictionarius* de Firmin Le Ver. In: *Lexique* 14, L'étymologie de l'Antiquité à la Renaissance, Lille: Presses Universitaires du Septentrion. 127-142.
- Merrilees, Brian (2006) La morphologie dérivationnelle en français médiéval : l'apport des lexiques, In: *Lexique* 17 (*La morphologie dérivationnelle dans l'ancienne langue française et occitane*), Lille: Presses du Septentrion. 97-115.
- Merk, Georges (1970) La vitalité des suffixes nominaux, du latin au français. In: *Phonétique et Linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*, Tome II. Lyon-Strasbourg: Société de Linguistique romane. 194-223.
- Merk, Georges (1980) A propos de certains termes scientifiques du XVI<sup>e</sup> siècle, in : TraLiLi XVIII,1, Strasbourg, p. 369-376.
- Merk, Georges (1982) *Les héritiers et les substituts du suffixe lat. – tione en Gallo-romania*, 2 vol. Atelier National de reproduction de thèses, Université de Lille III.



- Messiaen, J.- M. (1993) *Feindre, feinte et feintise, feintement*, en français préclassique. In: Le Français préclassique 3, pp. 43-103.
- Morawski, Joseph (1925) *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion;
- Morgana, Silvia (1994) L'influsso francese, in : *Capitoli di storia linguistica italiana*, Milano, LED, 2003.
- Müller, Bodo (1985) *Le français d'aujourd'hui*. Paris: Klincksieck.
- Müller, Bodo (2004) Aspectos del léxico medieval desde la perspectiva del Diccionario del español medieval (DEM). In: Lüdtke Jens / Schmitt. Christian. *Historia del léxico español, Enfoques y aplicaciones*. Homenaje a Bodo Müller. Madrid: Vervuert. 61-71.
- Naïs, Hélène (1967) Notes complémentaires. In: Brunot, F. *Histoire de la langue française*. Tome II. (nouvelle édition). Paris: Armand Colin. 485-498.
- Nemo, François (2005) Morphemes and Lexemes versus „Morphemes or Lexemes?“, in : Booij, G, Guevara, E., Ralli. A., Sgroi, S. Scalise, S. (eds.), *Morphology and Linguistic Typology*, On-line Proceedings of the Fourth Mediterranean Morphology Meeting, Catania 21-23 September 2003, University of Bologna, 2005.  
([http : //morbo.lingue.unibo.it/mmm/](http://morbo.lingue.unibo.it/mmm/)).
- Neumann, Sven-Gösta (1959) *Recherches sur le français des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et sur sa codification par les théoriciens de l'époque*, Gleerup, Lund – Munksgaard, Copenhagen;
- Nyrop, Kristian (1908) *Grammaire historique de la langue française*, Tome III – Formation des mots, Copenhagen, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag;
- Pena, Jesús (2004) Morfología de los nombres de cualidad derivados, In: Verba 31, Santiago de Compostela. 7-42;

- Peyraube, Alain (2002) L'évolution des structures grammaticales, in : *Langages* 146. 46 – 58.
- Picoche, Jacqueline – Marchello-Nizia, Christiane (1994) *Histoire de la langue française*, Paris: Nathan Université.
- Pinker, Steven (1998) Words and Rules, in : *Lingua*, vol. 106. 219-242.
- Plag, Ingo (1999) *Morphological Productivity. Structural Constraints in English Derivation*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter.
- Plag, Ingo (2003) *Word-Formation in English*, Cambridge University Press;
- Plag, Ingo (2006) Productivity, chapter 23 of *Handbook of English Linguistics*, Blackwell, Oxford, version du 29 juin 2004 disponible sur le site d'Ingo Plag ([www2.uni-siegen.de](http://www2.uni-siegen.de)).
- Plénat, Marc (2009) Les contraintes de taille. In: Fradin, Bernard / Kerleroux, Françoise / Plénat, Marc (2009): *Aperçus de morphologie du français*, Paris: Presses Universitaires de Vincennes. 47-63.
- Polomé, E.C. (ed.) (1990) *Research Guide on Language Change*, Berlin-New York: Mouton de Gruyter;
- Prévost, Sophie (2006) Grammaticalisation, lexicalisation et dégrammaticalisation : des relations complexes. In: Cahiers de praxématique 46. 121-140.
- Pruvost, Jean (2006) *Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*. Paris: Ophrys.
- Quemada, Bernard (1967) *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863, Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Didier, Paris;
- Rainer, Franz (1988) Towards a theory of blocking : the case of Italian and German quality nouns, in : Booij, Geert – van Marle, Jaap (eds.), *Yearbook of Morphology I*, Dordrecht, Foris. 155-185.

- Rainer, Franz (2005) Typology, Diachrony, and Universals of Semantic Change in Word-Formation : A Romanist's Look at the Polysemy of Agent Nouns, in : *On-line Proceedings of the Fourth Mediterranean Morphology Meeting, Catania, 21-23 September 2003, University of Bologna* (<http://morbo.lingue.unibo.it/mmm>).
- Rainer, Franz (2005a) Constraints on Productivity, in : Štekauer, Pavol – Lieber, Rochelle (eds.), *Handbook of Word-Formation*, Dordrecht, Springer Verlag. 335-352.
- Rainer, Franz (2008) Formation des mots : le point de vue diachronique. In: Congrès mondial de linguistique française : [www.linguistiquefrancaise.org](http://www.linguistiquefrancaise.org), pp. 1627-1632.
- Rey, Alain (1992) *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires le Robert.
- Rey, Alain – Duval, Frédéric – Siouffi, Gilles (2007) *Mille ans de langue française*, Paris: Perrin.
- Rickard, Peter (1968) *La langue française au seizième siècle*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Rickard, Peter (1983) Le «Dictionarie» franco-anglais de Cotgrave (1611, In: *Cahiers de l'Association internationale des Etudes françaises*, No.35, pp.7-21, Paris: Les Belles Lettres.
- Rickard, Peter (1985) Les Essais de Montaigne et le Dictionarie franco-anglais de Cotgrave (1611) : Problème lexicographique, In : *Cahiers de lexicologie* 47. 121-137.
- Roché, Michel (2006) La dérivation en *-ier(e)* en ancien français, In: *Lexique 17* (La morphologie dérivationnelle dans l'ancienne langue française et occitane), Lille: Presses du Septentrion. 55-96.
- Russell, Kevin (1999) MOT : A Sketch of an OT Approach to Morphology (Draft), ROA Archive.
- Scalise, Sergio (1994) *Morfologia*, Bologna: Il Mulino.
- Schmitt, Christian (1981) Eine wichtige Quelle von Cotgraves *Dictionarie* (1611) : Léon Trippaults *Celt'Hellenisme* (1580), In: *Mélanges de*

- philologie et de toponymie romanes offerts à Henri Guiter*, Perpignan: Imprimerie catalane.
- Schmitt, Christian (2005)      Epochenwortschätze III: Französisch, In: Cruse, D.A., Hundsnurscher, F., Job, M. D. (eds.), *Lexikologie (Lexicology)*, vol. 2. Mouton de Gruyter. 1427-1438.
- Schpak-Dolt, Nikolaus (2003)      *Bibliographische Materialien zur französischen Morphologie*, Frankfurt: Peter Lang.
- Segui, Juan - Zubizarreta, Maria Luisa (1985)      Mental representation of morphologically complex words and lexical access, in : *Linguistics* 23-5. 759-774.
- Selkirk, Elisabeth (1982)      *The Syntax of Words*, Cambridge, MA, London, The MIT Press;
- Serme, Jérôme (1999)      Le lexique français commun comme source de régionalismes : le phénomène de survivance et ses avatars, in : *Le français moderne* 67, No.2. 169-197.
- Sigurs, Gusta (1964)      Le vocabulaire médical français aux XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles, in : *Revue des langues Romanes*, LXXVI, Montpellier. 63-74.
- Smith, Pauline M. (1980)      Henri Estienne et Cotgrave : Les deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et le Dictionarie of the French and English Tongues. In : *Le Français moderne* 48-3. 246-255.
- Spencer, Andrew – Zwicky, Arnold M. (eds.) (1998)      *The Handbook of Morphology*, Oxford: Blackwell.
- Stotz, Peter (2000)      *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters*, Zweiter Bd. – *Bedeutungswandel und Wortbildung*. München: C.H. Beck Verlag.
- Swiggers, Pierre et van Hoecke, Willy, éd. (1989)      *La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle : Usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain-Paris: Leuven University Press, Peeters.

- Štichauer, Jaroslav (2005) Jean Pallet et son témoignage sur le lexique français du XVI<sup>e</sup> siècle. In: Čermák, P. – Tláškal, J. (ed.). *Las lenguas románicas : su unidad y diversidad – Homenaje al Profesor Bohumil Zavadil con ocasión de su 65<sup>e</sup> cumpleaños*. Praha: FF UK. 146-152.
- Štichauer, Jaroslav (2006) Campaniste ou la naissance d'un mot. In: *Etudes romanes de Brno*. 27, 7-17.
- Štichauer, Jaroslav (2007) Un essai d'archéologie lexicale : assassiner, assassin, assassinat. In: *Etudes romanes de Brno*, č. 28. 197-206.
- Štichauer, Jaroslav (2010) Réussir/réussite – la réussite d'un néologisme est-elle prédictible? In: *AUC Philologica 2, Romanistica Pragensia*. 111-118.
- Štichauer, Jaroslav (2010a) L'évolution de la dérivation suffixale nominale en français préclassique et classique : exemple des déverbaux en –ment. In: Combettes, Bernard et al. *Le changement en français*. Berne: Peter Lang. 381-402.
- Štichauer, Jaroslav (2010b) Néologie „expérimentale“ : les composés V-N et les déverbaux en –ance du français contemporain. In: Cabré, Teresa et al. (eds.). *Actes del I Congrés Internacional de Neologia de les Llengües Romàniques*. Barcelona: IULA. 407-418.
- Štichauer, Jaroslav (à par.) La dérivation suffixale nominale en français préclassique. In: *Actes du XXVI Congrès de Linguistique et Philologie romanes*, Berlin: de Gruyter.
- Talmy, Leonard (2007) Lexical typologies, In: Shopen, Timothy (ed.). *Language Typology and Syntactic Description*, vol. III: *Grammatical Categories and the Lexicon*, 2nd edition, pp. 66-168. CUP.
- Tekavčić, Pavao (1972) *Grammatica storica dell'italiano*, volume III : Lessico. Bologna: Il Mulino.
- Temple, Martine (1996) *Pour une sémantique des mots construits*, Lille: Presses universitaires du Septentrion.

- Terreaux, Louis (1968) *Ronsard correcteur de ses oeuvres*, Genève: Droz.
- Timm, Christian (2006) Zu den Periodisierungskonzepten in der romanischen Sprachgeschichtsschreibung, In: ZrPh 122/2. 169-183.
- Traugott, Elizabeth C. – Dasher, Richard B. (2005) *Regularity in Semantic Change*, CUP.
- Trescases, Pierre (1978) Nouveau regard rétrospectif et instructif sur les „Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé“ d’Henri Estienne, In : Le Français moderne 46-3. 256-263.
- Tritter, Jean-Louis (1999) *Histoire de la langue française*. Paris: Ellipses.
- Trudeau, Danielle (1992) *Les inventeurs du bon usage*, Paris: Editions de Minuit.
- Tuttle, Heath (1979) Clues to Vocabularic Structure : Comparative Suffixal Productivity in the Five Books of Rabelais, In: *Lingua e stile*, XIV, n.1. 151-163.
- Vachon, Claire (2010) *Le changement linguistique au XVI<sup>e</sup> siècle, Une étude basée sur des textes littéraires français*. Strasbourg: ELIPHI.
- Varela, Soledad ed. (1993) *La formación de palabras*, Madrid: Taurus Universitaria.
- Varela, Soledad (2005) *Morfología léxica : La formación de palabras*, Madrid: Gredos.
- Verdonk, Robert (2004) Cambios en el léxico del español durante la época de los Austrias. In: Cano, Rafael (coord.) (2004). *Historia de la lengua española*. Barcelona: Ariel. 895-916.
- Villalva, Alina (2000) *Estruturas morfológicas*, Lisboa: Fundação Calouste Gulbenkian.
- Walker, Douglas C. (1982) *Dictionnaire inverse de l’ancien français*. Ottawa: Editions de l’Université d’Ottawa.
- Wolf, H.J. (1972) It. romanista, quattrocentista : Anwendungsbereiche eines „gelehrten“ Suffixes im Italienischen, Spanischen und Französischen; in : *Romanische Forschungen* 84-3. 314-367.
- Wooldridge, Terence R. (1978)

Pour une exploration du français des Dictionnaires d'Estienne et de Nicot (1531-1628), In : *Le Français Moderne*, 46-3. 210-225.

Wooldrige, Terence R. (1998)

Le lexique français du XVI<sup>e</sup> siècle dans le *GDFL* et le *FEW*. In: *ZrPh* 114/2, 210-257.

Zwanenburg, Wiecher (2006)

Noms collectifs et noms abstraits, in : *Aux carrefours du sens, Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60<sup>e</sup> anniversaire*, Leuven-Paris- Dudley, MA, Peeters. 583-597.

Zwanenburg, Wiecher (2000)

Correspondence between formal and semantic relations, in Booijs et al. 2000. 840-850.

Zwanenburg, Wiecher (1983)

*Productivité morphologique et emprunt, Etude des dérivés déverbaux savants en français moderne*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.

#### **Sources :**

Alemand, Louis-Auguste (1688). *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur la langue*, A Paris, chez Jean Baptiste Langlois.

Amyot, (1565). *Les vies des hommes illustres de Plutarque – Iulius Casar*. Paris: Michel Vascosan.

- Andry de Boisregard (1689). *Reflexions sur l'usage present de la langue françoise ou Remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du Langage*, à Paris, chez Laurent D'Houry.
- Barsi, Monica (2001). *L'énigme de la chronique de Pierre Belon*. Avec édition critique du manuscrit Arsenal 4651. Milano: LED.
- Bocace, Iean (1558). *Le Decameron*, traduit (...) par Maistre Antoine Le Maçon (...), par Guillaume Roville, Lyon, 1558;
- Bouhours, P. (1674). *Doutes sur la langue françoise*, A Paris, chez Sebastien Mabre-Cramois.
- Bouhours (1692). *Suite des Remarques nouvelles sur la Langue françoise*, à Paris, chez George et Louïs Josse.
- Bovelles, Ch. de (1551). *Geometrie pratique*, Paris (édition électronique : gallica.nfr.fr)
- Calepinus, A. – *Dictionarium undecim linguarum, per Sebastianum Henricpetri*, Basileae, 1598;
- Canal, Pierre (1603). *Dictionnaire françois et italien*. Paris: Denys Langlois.
- Chapuis, G. (1585). *Le Parfait Courtisan*, Paris.
- Cotgrave, Randle (1611). *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London.
- Dictionarium tetraglotton (1562). Antverpiae, in aedibus Ioannis Stelsii.
- Dupleix, Scipion (1651). *Liberté de la Langue françoise dans sa pureté*, A Paris, par Denys Bechet.
- Estienne, Henri (1579). *De la precellence du langage françois*. Paris: Mamert Patisson.
- Estienne, H. (1579). *Deux dialogues du langage françois italianizé*. Paris: Guillaume Niergue.
- Estienne, R. (1539). *Dictionnaire FrancoisLatin*, Paris, 1539;
- Estienne, R. (1552). *Dictionarium latinogallicum*. Paris.
- Estienne, R. (1567). *Les mots francoys*. Paris.
- Féraud, J.-F. (1787-8). *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille: Jean Mossy.
- Furetière, A. (1690). *Dictionnaire universel*, 3 vol., Arnout et Reinier Leers, La Haye/Rotterdam.



- Gazette (1631, 1632). Paris.
- Hornkens, H. (1599). *Recueil de dictionnaires francoys, espagnolz et latins*, par Rutger Velpius, Bruxelles.
- Hulsius (1602). *Dictionnaire François-Allemand & Allemand-François*, Noribergae.
- Lalanne, L. (1864). *Oeuvres complètes de Brantôme*. I-X. Paris: Jules Renouard.
- La Porte, de (1571). *Les Epithetes*. Paris: Gabriel Buon.
- Le Fèvre, J. (1587). *Dictionnaire des rimes françoises*, augmenté, corrigé en bon ordre, par le Seigneur des Accords, chez Jean Richer, Paris.
- Magny de, O. (1557.). *Les Souspirs*. Paris.
- Mellema, E.E.L. (1602). *Dictionnaire ou Promptuaire François-Flameng*, chez Jean Waesberg, Rotterdam, 1602;
- Ménage, Gilles (1675). *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Seconde édition, à Paris, chez Claude Barbin.
- Monet, P. (1636). *Invantaire de deus langues, françoise et latine* . Paris.
- Monluc, J. (1964). *Commentaires 1521-1576*, Paris: Gallimard, La Pléiade.
- Nicot, Jean (1606). *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, David Douceur, Paris.
- Oudin, C. (1607). *Thresor des trois langues*. Paris.
- Pallet, Jean (1604). *Diccionario muy copioso de la lengua española y francesa/Dictionnaire tresample de la langue espagnole et françoise*, chez Matthieu Guillemot, Paris.
- Palsgrave, John (1530). *Lesclarcissement de la langue françoise*. – réédition par. F. Génin, 1852, Imprimerie nationale, Paris.
- Pomay, François (1681). *Dictionnaire royal*, a Francfort, chez Jean Pierre Zubrodi.
- Richelet, Pierre (1680). *Dictionnaire François contenant les mots et les choses*, Genève, Jean Herman Widerhold.
- Roubaud, P. J .A. (1785-6). *Nouveaux synonymes françois*, Paris: Moutard.
- Thevet, André. (1558). *Les singularitez de la France antarctique*. Paris.
- Vaugelas (1647). *Remarques sur la langue française*, éd. Chassang, Paris, Léopold Cerf.éditeur, s.a.
- Les Dictionnaires de l'Académie française*, édition sur CD-ROM, Paris, éd.Champion.







